



RESERVE A USAGE OFFICIEL UNIQUEMENT

Rapport n° : PAD3138

**TRADUCTION NON OFFICIELLE – UNIQUEMENT A TITRE D'INFORMATION**

ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT

DOCUMENT D'ÉVALUATION DE PROJET

RELATIF A UNE  
PROPOSITION DE PRET

D'UN MONTANT DE EUR 45.7 MILLIONS  
(ÉQUIVALENT À 50 MILLIONS DE DOLLARS EU)

ET A UNE PROPOSITION DE DON

D'UN MONTANT DE DTS 36.7 MILLIONS  
(ÉQUIVALENT À 50 MILLIONS DE DOLLARS EU)

A LA

RÉPUBLIQUE DU NIGER

POUR LE PROJET

NIGER : VILLAGES INTELLIGENTS POUR LA CROISSANCE RURALE ET L'INCLUSION  
NUMÉRIQUE

{DATE D'APPROBATION PAR LE VICE-PRÉSIDENT REGIONAL/DIRECTEUR PAYS (RVP/CD)}

GP : Développement numérique

GP : Finance, Compétitivité et Innovation

Région Afrique

Le présent document fait l'objet d'une diffusion restreinte. Il ne peut être utilisé par ses destinataires que dans l'exercice de leurs fonctions officielles. La divulgation de son contenu est interdite sans l'autorisation de la Banque mondiale.

## ÉQUIVALENTS MONÉTAIRES

(Taux de change effectif au 31 mars 2020)

Unité monétaire = CFA

---

1 \$EU = 603.08 CFA

---

1 \$EU = 0.7327 DTS

---

1 \$EU = 0.9133 EUR

## EXERCICE COMPTABLE

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre

Vice-président régional : Hafez M. H. Ghanem

Directrice pays : Soukeyna Kane

Directeur de la pratique globale : Boutheina Guerhazi

Directeur de la pratique : Michel Rogy

Chef(s) d'équipe de projet : Tim Kelly, Axel Rifon Perez et Fatoumata Den Lamari  
Fadika

## ABRÉVIATIONS ET SIGLES

|        |  |
|--------|--|
| 2KUZE  | Plateforme de commerce électronique pour l'agriculture en Afrique de l'Est             |
| 3G     | Communications mobiles de troisième génération   |
| 4G     | Communications mobiles de quatrième génération, également connues sous le nom de LTE   |
| ANPER  | Agence nationale pour la promotion de l'électrification en milieu rural                |
| ANSI   | Agence nationale pour la société de l'information                                      |
| ARCEP  | Autorité de régulation des communications électroniques et de la poste                 |
| BAD    | Banque africaine de développement  |
| BCEAO  | Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest                                      |
| BEEEI  | Bureau des évaluations environnementales et des études d'impact                        |
| BNEE   | Bureau national d'évaluation environnementale  |
| BTS    | Station de transition de base  |
| CAIMA  | Organisme chargé de l'achat des matériels et intrants agricoles                        |
| CAPEX  | Dépenses d'investissement  |
| CEDEAO | Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest                                |
| CEGIB  | Comptabilité de l'État et gestion intégrée du budget                                   |
| CERC   | Composante d'intervention d'urgence contingente  |
| CFA    | Franc centrafricain  |
| CFT    | Lutte contre le financement du terrorisme  |
| CGES   | Cadre de gestion environnementale et sociale   |
| CICO   | Rentrée/sorties de fonds   |
| CPP    | Cadre de partenariat pays  |
| DE4A   | Initiative « Économie numérique pour l'Afrique »                                       |
| DPS    | Diagnostic pays systématique   |
| EIG    | Groupements de l'industrie électronique  |
| FAU    | Fonds d'accès universel  |
| FCS    | Situations de fragilité et de conflit  |
| FIRST  | Initiative pour le renforcement et la réforme du secteur financier                     |
| GBM    | Groupe de Banque mondiale  |
| GdN    | Gouvernement du Niger  |
| GEMS   | Méthode de géo-activation pour le suivi et la supervision                              |
| GES    | Gaz à effet de serre   |
| GIE    | Groupe indépendant d'évaluation (GBM)  |
| Go     | Gigaoctets (de données)  |
| GP     | Pratique mondiale  |
| GPFI   | Partenariat mondial pour l'inclusion financière  |
| HAPD   | Haute autorité de protection des données   |
| HAPS   | Systèmes de plateformes à haute altitude   |
| IBM    | Mécanisme interactif pour les bénéficiaires  |
| ICT    | Technologies de l'information et de la communication                                   |
| ID     | Identification   |
| ID4D   | Identification pour le développement   |
| IDA    | Association internationale de développement  |
| IDI    | Indice de développement des TIC (UIT)  |
| IDM    | Indicateurs du développement dans le monde   |
| IFM    | Institution financière multilatérale   |
| KYC    | Connaître son client   |
| LBC    | Lutte contre le blanchiment de capitaux  |
| LIRE   | Projet d'amélioration de l'apprentissage pour des résultats dans l'éducation (P168779) |

|               |   |
|---------------|---|
| LTE           | Évolution à long terme, également connue sous le nom de norme de communication mobile 4G  |
| MdF           | Ministère des Finances  |
| MEP           | Manuel d'exécution du Projet  |
| MFD           | Mobilisation de financement pour le développement   |
| MM4P          | <i>Mobile Money for the Poor</i> (Transfert de fonds par téléphone mobile en faveur des personnes démunies)   |
| MPME          | Micro, petites et moyennes entreprises  |
| MPTEN         | Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Économie numérique   |
| NESAP         | Projet d'accès aux services électriques solaires au Niger (NESPA) (160170)  |
| NGO           | Organisation non gouvernementale  |
| OBC           | Organisation à base communautaire   |
| ODD           | Objectifs de développement durable  |
| ODP           | Objectif de développement du Projet   |
| OIT           | Organisation internationale du travail  |
| ONU           | Organisation des Nations Unies  |
| ODP           | Opération de développement de politiques  |
| OPEX          | Dépenses de fonctionnement  |
| ORM           | Opérateur de réseau mobile  |
| OTC           | De gré à gré  |
| PACRC         | Projet d'action communautaire pour la résilience au climat (P125669)  |
| PAD           | Document d'évaluation du Projet   |
| PASEC         | Projet d'appui à une agriculture intelligente face au climat (P153420)  |
| PCDS          | Projet de capacité et performance du secteur public pour la prestation de services (P145261)  |
| PDES          | Plan de développement économique et social  |
| PIB           | Produit intérieur brut  |
| PIMELAN       | Programme de transformation de l'agriculture et de l'élevage (P164509)  |
| POS           | Points de vente   |
| PPP           | Partenariat public-privé  |
| PRODEC        | Projet de développement des compétences pour la croissance (P163467)  |
| RNB           | Revenu national brut  |
| RVI           | Réponse vocale interactive  |
| SICA<br>UEMOA | Système automatisé de compensation interbancaire, offert par la BCEAO dans les pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine                                  |
| SIM           | Module d'identification de l'abonné   |
| SPP           | Stratégie de partenariat pays   |
| SSA           | Afrique subsaharienne   |
| STAR<br>UEMOA | Un système de règlement bancaire en Afrique de l'Ouest, pour les gros paiements, proposé par la BCEAO, dans les pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine |
| STEP          | Suivi systématique des échanges de marchés publics  |
| SWEDD         | Projet autonomisation des femmes et dividende démographique au Sahel  |
| UA            | Union africaine   |
| UEMOA         | Union économique et monétaire ouest-africaine   |
| UEP           | Unité d'exécution du Projet   |
| UFA           | Accès universel aux services financiers   |
| UIT           | Union internationale des télécommunications   |
| UNCDF         | Fonds d'équipement des Nations Unies  |
| VBG           | Violence basée sur le genre   |
| WURI          | Programme d'identification unique de l'Afrique de l'Ouest pour l'intégration et l'inclusion régionales (P161328)  |



**TABLE DES MATIÈRES**

|  |            |
|--|------------|
| <b>I. CONTEXTE STRATÉGIQUE</b> .....   | <b>12</b>  |
| A. Contexte du pays .....  | 12         |
| B. Contexte sectoriel et institutionnel.....   | 13         |
| C. Pertinence par rapport aux objectifs de niveau supérieur.....                             | 16         |
| <b>II. DESCRIPTION DU PROJET</b> .....   | <b>17</b>  |
| A. Objectif de développement du Projet (ODP) .....   | 17         |
| B. Composantes du Projet .....   | 18         |
| C. Bénéficiaires du Projet.....  | 25         |
| D. Chaîne de résultats.....  | 26         |
| E. Justification de la participation de la Banque et rôle des partenaires .....              | 29         |
| F. Enseignements tirés et reflétés dans la conception du Projet .....                        | 29         |
| <b>III. MODALITÉS D'EXECUTION</b> .....  | <b>30</b>  |
| A. Dispositions institutionnelles et d'exécution .....                                       | 30         |
| B. Modalités de suivi et évaluation des résultats .....                                      | 31         |
| C. Durabilité .....  | 32         |
| <b>IV. RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION DU PROJET</b> .....  | <b>33</b>  |
| A. Analyse technique, économique et financière.....  | 33         |
| B. Aspects fiduciaires.....  | 34         |
| C. Sauvegardes.....  | 35         |
| <b>V. RISQUES CLÉS</b> .....   | <b>37</b>  |
| <b>VI. CADRE DE RÉSULTATS ET SUIVI</b> .....   | <b>41</b>  |
| <b>ANNEXE 1 : Description détaillée du Projet</b> .....                                      | <b>52</b>  |
| <b>ANNEXE 2 : Analyse économique et financière</b> .....                                     | <b>79</b>  |
| <b>ANNEXE 3 : Inclusion numérique concernant les femmes</b> .....                            | <b>87</b>  |
| <b>ANNEXE 4 : Co-avantages du changement climatique</b> .....                                | <b>93</b>  |
| <b>ANNEXE 5 : Gestion fiduciaire</b> .....   | <b>96</b>  |
| <b>ANNEXE 6 : Mesures de sauvegardes</b> .....   | <b>106</b> |
| <b>ANNEXE 7 : Contribution relatifs aux Engagements numériques au titre de l'IDA19</b> ..... | <b>108</b> |

**FICHE RECAPITULATIVE****INFORMATIONS DE BASE**

|                       |  |   |
|-----------------------|--|---|
| Pays                  | Nom du Projet  |   |
| Niger                 | Niger : Villages intelligents pour la croissance rurale et l'inclusion numérique |   |
| Identifiant du Projet | Instrument de financement  | Catégorie d'évaluation environnementale |
| P167543               | Financement de projets d'investissement  | B-Évaluation partielle                  |

**Modalités de financement et de mise en œuvre**

|  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Approche programmatique à phases multiples (MPA)      | <input checked="" type="checkbox"/> Composante d'intervention d'urgence imprévue (CERC) |
| Série de projets (SDP)   | <input type="checkbox"/> État(s) fragile(s)   |
| <input type="checkbox"/> Indicateurs liés aux décaissements (DLI)              | <input type="checkbox"/> Petit(s) État(s)   |
| <input type="checkbox"/> Intermédiaires financiers (IF)                        | <input checked="" type="checkbox"/> Fragile dans un pays non fragile                    |
| <input type="checkbox"/> Garantie basée sur le Projet                          | <input checked="" type="checkbox"/> Conflit   |
| <input type="checkbox"/> Prélèvement différé                                   | <input type="checkbox"/> Réponse à une catastrophe naturelle ou d'origine humaine       |
| <input type="checkbox"/> Modalités alternatives de passation des marchés (APA) |   |

|                           |   |
|---------------------------|---|
| Date d'approbation prévue | Date de clôture prévue  |
| 02 juillet 2020           |   |
| Collaboration Banque/IFC  | Niveau commun   |
| Oui                       | Projet complémentaire ou interdépendant nécessitant une coordination active |

**Objectif(s) de développement proposé(s)**

Le projet vise à accroître l'accès aux services de téléphonie mobile et à large bande dans les zones rurales et d'apporter des services financiers numériques dans certaines zones sous-desservies.



## Composantes

| Nom de la composante   | Coût (en millions de dollars EU) |
|--|----------------------------------|
| 1. Environnement favorable   | 4,00                             |
| 2. Connectivité en zone rurale   | 63,00                            |
| 3. Inclusion numérique et financière   | 28,00                            |
| 4. Renforcement de la gestion du Projet et des capacités des parties prenantes | 5,00                             |
| 5. Composante d'intervention d'urgence imprévue                                | 0,00                             |

## Organisations

Emprunteur : Ministère du Plan

Organe d'exécution : ANSI

## DONNÉES FINANCIERES DU PROJET (en millions de dollars EU)

### RÉSUMÉ

|                        |        |
|------------------------|--------|
| Coût total du Projet   | 100,00 |
| Financement total      | 100,00 |
| dont BIRD/IDA          | 100,00 |
| Déficit de financement | 0,00   |

### DÉTAILS

#### Financement par le Groupe de la Banque mondiale

|   |        |
|---|--------|
| International Development Association (IDA) | 100,00 |
| IDA Credit                                  | 50,00  |
| Don de l'IDA                                | 50,00  |

#### Ressources de l'IDA (en millions de dollars EU)



|              | Montant du crédit | Montant du don | Montant de la garantie | Montant total |
|--------------|-------------------|----------------|------------------------|---------------|
| <b>Niger</b> | 50,00             | 50,00          | 0,00                   | 100,00        |
| PBA national | 50,00             | 50,00          | 0,00                   | 100,00        |
| <b>Total</b> | <b>50,00</b>      | <b>50,00</b>   | <b>0,00</b>            | <b>100,00</b> |

**Décaissements prévus (en millions de dollars EU)**

| Année fiscale de la BM | 2020 | 2021  | 2022  | 2023  | 2024  | 2025   |
|------------------------|------|-------|-------|-------|-------|--------|
| Annuel                 | 2,48 | 10,93 | 15,86 | 19,01 | 19,83 | 31,88  |
| Cumulatif              | 2,48 | 13,42 | 29,27 | 48,29 | 68,12 | 100,00 |

**DONNÉES INSTITUTIONNELLES****Domaine de pratique (chef de file)**

Développement numérique

**Domaines de pratique secondaires**

Finances, compétitivité et innovation

**Changement climatique et examen des catastrophes**

La présente opération a été examinée en fonction des risques de changement climatique et de catastrophe à court et à long terme

**OUTIL D'ÉVALUATION SYSTEMATIQUE DES RISQUES LIÉS AUX OPÉRATIONS (SORT)**

| Catégorie de risque   | Évaluation    |
|---|---------------|
| 1. Politique et gouvernance   | ● Élevé       |
| 2. Macroéconomique  | ● Substantiel |
| 3. Stratégies et politiques sectorielles                                  | ● Élevé       |
| 4. Conception technique du projet ou programme                            | ● Substantiel |
| 5. Capacité institutionnelle concernant la mise en œuvre et la durabilité | ● Substantiel |
| 6. Aspects fiduciaires  | ● Substantiel |
| 7. Aspects environnementaux et sociaux                                    | ● Modéré      |



|                      |          |
|----------------------|----------|
| 8. Parties prenantes | ● Modéré |
| 9. Autres            | ● Élevé  |
| 10. Global           | ● Élevé  |

**CONFORMITÉ****Politique**

Le projet dévie-t-il du CPP sur le plan du contenu ou à d'autres égards ?

Oui     Non

Le projet nécessite-t-il une dérogation aux politiques de la Banque ?

Oui     Non

**Politiques de sauvegarde déclenchées par le projet**

|  | Oui | Non |
|--|-----|-----|
| Évaluation environnementale OP/BP 4.01                               | ✓   |     |
| Normes de performance pour les activités du secteur privé OP/BP 4.03 |     | ✓   |
| Habitats naturels OP/BP 4.04   |     | ✓   |
| Forêts OP/BP 4.36  |     | ✓   |
| Lutte antiparasitaire OP 4.09  |     | ✓   |
| Ressources culturelles physiques OP/BP 4.11                          | ✓   |     |
| Populations autochtones OP/BP 4.10                                   |     | ✓   |
| Réinstallation involontaire OP/BP 4.12                               | ✓   |     |
| Sécurité des barrages OP/BP 4.37                                     |     | ✓   |
| Projets sur les voies navigables internationales OP/BP 7.50          |     | ✓   |
| Projets dans les zones contestées OP/BP 7.60                         |     | ✓   |

**Dispositions juridiques**

## Sections et description

Le Bénéficiaire doit et devra veiller à ce que, au plus tard trois (3) mois après la date d'entrée en vigueur, l'Équipe d'exécution du Projet prépare, conformément à des termes de référence acceptables pour



l'Association, et fournisse à l'Association, un manuel d'exécution du Projet (« Manuel d'exécution du Projet » et/ou « MEP ») acceptable dans la forme et dans le fond par l'Association, contenant, entre autres, des informations détaillées sur : a) les modalités d'exécution du Projet ; b) les aspects administratifs ; c) la passation de marchés ; d) les sauvegardes environnementales et sociales ; e) la gestion financière et la comptabilité ; f) les procédures et dispositions de suivi et évaluation ; et g) le mécanisme de règlement des griefs pour le projet ; et (h) et les autres dispositions techniques, administratives, fiduciaires ou de coordination qui pourraient s'avérer nécessaires pour assurer une mise en œuvre efficace du projet.

#### Sections et description

Avant la mise en œuvre de la Partie B.2 du Projet, le bénéficiaire doit, et devra faire en sorte que l'EEP prépare, conformément à des Termes de référence acceptables pour l'Association, et fournisse à l'Association, un manuel de partenariat public-privé (« Manuel de PPP ») contenant les dispositions et procédures détaillées relatives aux accords de PPP pour le système d'enchères inversées, comprenant entre autres : a) les procédures et critères détaillés pour la sélection des « villages intelligents » au titre de la Partie B.1(a) du Projet ; b) les principaux cycles de transaction et les processus liés aux flux des fonds ; c) les procédures d'autorisation pour les transactions ; d) les politiques financières et comptables ; e) les procédures de budgétisation ; f) les procédures de prévision financière ; g) les procédures de suivi de la passation des marchés et de l'administration des contrats ; h) les composantes des projets de PPP à exécuter ; i) les procédures d'octroi des subventions - CAPEX ; et j) les dispositions en matière d'audit, parmi lesquelles figurent : i) le classement par priorité des villages ruraux sélectionnés ; ii) les services d'accès fournis ; iii) les infrastructures à financer (avec les architectures et spécifications techniques) ; iv) les contributions des parties publiques et privées et les mécanismes de gouvernance pour assurer le respect du contrat ; v) le mécanisme d'attribution (structure contractuelle, critères d'éligibilité des soumissionnaires, règles d'éligibilité et d'évaluation pour les projets soumis ; vi) la diffusion publique des résultats ; et vii) la mise en œuvre et le suivi efficaces des contrats avec le financement de l'Opérateur du secteur privé sélectionné.

#### Sections et description

Avant la mise en œuvre des Parties C.1(a), C.1(c) et C.2(b) du Projet, le bénéficiaire devra, et fera en sorte que l'EEP prépare, conformément à des Termes de référence acceptables pour l'Association, et fournisse à l'Association un manuel des subventions (« Manuel des subventions ») acceptable dans la forme et le fonds pour l'Association, contenant, entre autres : a) les modalités et procédures détaillées relatives aux sous-subventions des centres numériques et aux Sous-projets de centres numériques financés dans le cadre de la Partie C.1(a) du Projet ; b) les dispositions et procédures détaillées relatives aux Bons pour les dispositifs de paiement financés en vertu de la Partie C.1(c) du Projet ; c) les dispositions et procédures détaillées relatives aux Sous-subventions des Fintech pour les entreprises Fintech sélectionnées financées en vertu de la Partie C.2(b) du Projet ; et d) les mécanismes de suivi et évaluation du travail effectué par les Bénéficiaires des centres numériques, les Fournisseurs de services et les Entreprises Fintech sélectionnées.

#### Conditions



|                           |  |
|---------------------------|--|
| Type<br>Entrée en vigueur | Description<br>L'Accord Subsidaire a été dûment autorisé ou ratifié et exécuté par le Bénéficiaire et l'Entité d'Exécution du Projet et est juridiquement contraignant pour le Bénéficiaire et l'Entité d'Exécution du Projet conformément à ses conditions.   |
| Entrée en vigueur         | L'Accord de Projet est dûment exécuté par l'Entité d'Exécution du Projet et l'Association et toutes les conditions préalables à son entrée en vigueur sont remplies.   |
| Type<br>Décaissement      | Description<br>Aucun retrait ne doit être effectué au titre de la Catégorie (2), à moins et jusqu'à ce que les conditions suivantes soient remplies :<br>(i) le Manuel des PPP a été adopté, sur la forme et le fond satisfaisants pour l'Association;<br>(ii) au moins un Accord de subventions d'investissement a été signé avec un opérateur du secteur privé sélectionné, satisfaisants, sur la forme et le fond, pour l'Association.  |
| Type<br>Décaissement      | Description<br>Aucun retrait ne doit être effectué au titre de la Catégorie (3), à moins et jusqu'à ce que le Manuel des subventions ait été adopté sous une forme et un fond satisfaisants pour l'Association.  |
| Type<br>Décaissement      | Description<br>Aucun retrait ne doit être effectué au titre de la Catégorie (5), à moins et jusqu'à ce que l'Association soit satisfaite, et ait notifié au Bénéficiaire sa satisfaction, que toutes les conditions suivantes ont été remplies en ce qui concerne lesdites activités: (i) le Bénéficiaire ayant constaté qu'une Crise ou Urgence Eligible s'est produite, a fourni à l'Association une demande d'inclusion desdites activités dans la Partie CER afin de répondre à ladite Crise ou Urgence Eligible, et l'Association a approuvé cette décision, a accepté ladite demande et en a informé le Bénéficiaire; (ii) le Bénéficiaire a préparé et divulgué tous les instruments de normes environnementales et sociales requis pour lesdites activités, et a mis en œuvre toutes les mesures qui doivent être prises en vertu desdits instruments, le tout conformément aux dispositions de la section I.I de l'Annexe 2 jointe au présent Accord; (iii) l'Autorité de coordination du Bénéficiaire dispose du personnel et des ressources nécessaires, en conformité avec les dispositions de la Section I.J de l'Annexe 2 jointe au présent Accord, aux fins desdites activités ; et (iv) le Bénéficiaire a adopté un Manuel CER sous une forme, un fond et une manière acceptables pour l'Association et les dispositions du Manuel CER restent ou ont été mises à jour en conformité avec les dispositions de la section I.J de l'Annexe 2 jointe au présent Accord de manière appropriée pour l'inclusion et la mise en œuvre desdites activités au titre de la Partie CER. |



## I. CONTEXTE STRATÉGIQUE

### A. Contexte du pays

- 1. Le Niger est un vaste pays enclavé et pauvre situé dans la région aride du Sahel en Afrique de l'Ouest.** La majeure partie du territoire du pays est un désert peu peuplé ou inhabitable, à faible densité de population (18 habitants au km<sup>2</sup>) et à très faible taux d'urbanisation (plus de 81 % de la population du Niger vit en milieu rural<sup>1</sup>). Environ 50 % de la population de 20,7 millions d'habitants que compte le Niger, selon les estimations, ont moins de 15 ans et 75 % ont moins de 25 ans. Le taux de croissance démographique actuel est supérieur à 4 %, avec un taux particulièrement élevé de natalité des jeunes mères. Cette population jeune est principalement sous-employée avec un taux d'alphabétisation de seulement 29 % (15 % chez les jeunes femmes). Avec un taux de pauvreté de 44,1 % et un revenu annuel par habitant de seulement 420 dollars EU, le Niger est l'un des pays les plus pauvres au monde.
- 2. La faiblesse de la productivité rurale, l'insuffisance du capital humain et la faiblesse de la gouvernance sont autant d'entraves au développement du Niger.** Selon le Diagnostic pays systématique (DPS) de juin 2017, les trois principaux défis du Niger qui entravent la croissance économique du pays et freinent la réduction de la pauvreté sont : i) une faiblesse de la productivité rurale, due en partie à des problèmes d'irrigation, à la limitation de l'adoption de nouvelles technologies et au manque d'accès au financement ; ii) l'insuffisance du capital humain due, en particulier, à l'inadéquation des compétences et de la formation ainsi qu'à la piètre qualité de la prestation de services publics ; et iii) la faiblesse de la gouvernance dans des secteurs clés, tels que l'agriculture et les télécommunications, causée par l'insécurité et le manque de prestation de services publics qui, à leur tour, entraînent la limitation des opportunités économiques.
- 3. Le Niger est un pays fragile, et la situation sécuritaire s'est détériorée ces derniers mois.** Le pays a été inscrit sur la liste des pays en situation de fragilité ou de conflit (FCS) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020<sup>2</sup>, et tout au long du nouveau cycle de l'IDA-19, en tant que pays en conflit d'intensité moyenne. Depuis 2010, le Niger se classe presque au dernier rang dans l'Indice de développement humain de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Parallèlement, les pressions extérieures dues aux conflits impliquant des groupes extrémistes violents dans les pays voisins, tels que le Mali, le Burkina Faso et le Nigéria et l'absence d'une présence étatique dans le sud de la Libye ont considérablement accru les risques internes au Niger, avec le potentiel d'alimenter les tensions intercommunautaires préexistantes. La réponse aux besoins sécuritaires et humanitaires exerce une pression accrue sur les ressources publiques déjà limitées. Dans le même temps, la faiblesse de la gouvernance et le mécontentement concernant la gestion des ressources publiques (y compris les revenus miniers) et la fourniture de services renforcent les griefs et encouragent d'autres formes de mobilisation, notamment religieuse. Enfin, la récente épidémie de coronavirus (COVID-19) causée par le nouveau coronavirus de 2019 (SRAS-CoV-2) s'est propagée rapidement dans le monde entier et risque d'avoir de graves conséquences économiques et sociales. Au 10 avril 2020, 342 cas ont été confirmés et 11 décès sont à déplorer au Niger. L'épidémie mondiale de COVID-19 devrait avoir un impact négatif important sur l'économie de l'Afrique. La Banque mondiale prévoit que la croissance économique de l'Afrique subsaharienne passera de 2,4 % en 2019 à -5,1 % en 2020, entraînant la première récession depuis 25 ans.<sup>3</sup> À ce stade, les effets du ralentissement économique mondial induit par la pandémie et son impact sur l'économie du Niger sont difficiles à prévoir.
- 4. Le Niger espère tirer pleinement parti de la transformation numérique, qui pourrait avoir un impact sur tous les secteurs de la vie socioéconomique.** Le gouvernement du Niger (GdN) a élaboré une stratégie dénommée

<sup>1</sup> Indicateurs de développement de la Banque mondiale (2017).

<sup>2</sup> Voir la liste de l'exercice fiscal 2020 à l'adresse suivante : <http://pubdocs.worldbank.org/en/179011582771134576/FCS-FY20.pdf>

<sup>3</sup> Banque mondiale (2020) *Africa's Pulse Vol. 21: An analysis of issues facing Africa's Economic Future*.



« Niger 2.0 », qui définit les principaux piliers (composantes) pour un développement durable basé sur les dividendes anticipés de l'économie numérique<sup>4</sup>. Le Niger nourrit l'ambition d'utiliser les infrastructures et les services numériques pour moderniser son économie, renforcer sa croissance, consolider la sécurité, améliorer sa gouvernance et soutenir les efforts dans des secteurs clés tels que l'agriculture<sup>5</sup>, l'accès aux services financiers, la santé, l'éducation et l'entrepreneuriat des jeunes. La Stratégie « Niger 2.0 » – mise en œuvre sous la direction de l'Agence nationale pour la société de l'information (ANSI) – est conçue pour que la transformation numérique ait un impact significatif en l'espace de quelques années, en mettant un accent particulier sur les zones rurales (programme « Villages intelligents »).

5. **Par une correspondance en date du 23 janvier 2018, le Niger a sollicité le soutien de la Banque mondiale pour son programme « Villages intelligents ».** Dans le cadre de la Stratégie « Niger 2.0 », le programme « Villages intelligents » vise à tirer parti des technologies numériques dans le but de réduire la pauvreté et d'accroître les revenus, d'améliorer les conditions de vie des citoyens et leur résilience face aux chocs. En outre, ce programme vise à renforcer l'inclusion sociale, à développer des services d'administration en ligne tels que l'agriculture, la santé et l'éducation en ligne, à réduire la disparité hommes-femmes en matière d'accès et d'utilisation des services numériques et, enfin, à soutenir l'inclusion financière par l'accès à des comptes et des services de transfert de fonds par téléphone mobile. Il importe de faire la différence entre le **programme « Villages intelligents »**, qui vise à fournir une gamme complète de services de transformation numérique aux zones rurales, et le présent **projet « Villages intelligents »** qui couvre certains éléments fondamentaux du *programme « Villages intelligents »*, à savoir l'extension de l'accès aux téléphones portables et au haut débit ainsi que l'utilisation des services de transfert de fonds par téléphone mobile dans les zones rurales.

## B. Contexte sectoriel et institutionnel

### Contexte sectoriel et institutionnel de l'infrastructure et des télécommunications numériques/technologies de l'information et de la communication (TIC)

6. **Le Niger possède l'une des infrastructures numériques les moins développées au monde et se classe au bas de la plupart des classements internationaux dans le domaine du numérique.** Le développement des infrastructures numériques est à la traîne au Niger et le pays a d'ailleurs été classé en dernière position (176<sup>e</sup> sur 176 économies) dans l'Indice de développement des TIC (IDI) 2017 de l'Union internationale des télécommunications (UIT)<sup>6</sup>. Malgré la concurrence entre plusieurs opérateurs de réseaux mobiles, le Niger est l'un des pays enregistrant les plus mauvaises performances parmi l'ensemble des pays à faible revenu d'Afrique subsaharienne : le nombre total de cartes SIM<sup>7</sup> pour téléphones mobiles ne représente que 43 % de la population, le nombre total de cartes SIM pour téléphones mobiles à haut débit (c'est-à-dire 3G et 4G) représente moins de 5 % de la population, contre 20 % pour le Mali. Seuls

<sup>4</sup> Banque mondiale (2016), Rapport sur le développement dans le monde : dividendes numériques.

<sup>5</sup> L'agriculture est également soutenue par l'initiative « 3N » (*Les Nigériens nourrissent les Nigériens*) avec un Haut Commissariat dédié (HC3N, [lien en ligne](#)).

<sup>6</sup> L'indice de développement des TIC (IDI) est publié dans le rapport annuel de l'UIT intitulé « Mesurer la société de l'information ». L'IDI est un indice composite de l'accès aux TIC et de leur utilisation, ainsi qu'une mesure des compétences numériques.

Le Niger n'a même pas été classé dans les éditions suivantes du classement par l'UIT.

<sup>7</sup> Une carte SIM est une carte mobile d'identification de l'abonné. Les cartes SIM correspondent donc au nombre d'abonnés. Toutefois, comme certains abonnés peuvent avoir plusieurs cartes SIM, il serait plus précis de ne compter que les abonnés mobiles « uniques », bien que cela ne puisse être qu'une estimation.



2 % de la population nigérienne sont des utilisateurs actifs des médias sociaux, contre une moyenne de 11 % pour l'Afrique de l'Ouest et de 15 % pour le continent africain<sup>8</sup>.

7. La stratégie globale et le développement du secteur des TIC relèvent de la responsabilité : i) du **ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Économie numérique (MPTEN)**, avec la Loi n° 2018-45 sur les communications électroniques, qui confirme que le MPTEN est chargé de définir et de mettre en œuvre la politique de développement du secteur des communications électroniques (notamment en étant responsable du processus d'attribution des licences) ; ii) de l'**Agence nationale de la société de l'information (ANSI)**, créée par le Décret présidentiel n° 2017-621/PRN, avec pour mission de mettre en œuvre des stratégies, programmes et projets pour promouvoir et développer les TIC et gérer le Fonds d'accès universel (FAU) ; iii) de l'**Autorité de régulation des communications électroniques et de la poste (ARCEP)**, créée par la Loi n° 2018-47 et chargée de définir et de faire respecter le cadre réglementaire du secteur des communications électroniques ; et iv) de la **Haute autorité de protection des données à caractère personnelles (HAPD)** créée par la Loi n° 2017-28 (la HAPD a été officiellement lancée en novembre 2019).
8. **La structure du marché des télécommunications est raisonnablement concurrentielle, avec quatre acteurs qui se disputent le marché.** Il s'agit d'Airtel Niger (détenue à 90 % par la compagnie indienne Bharti Airtel), d'Orange Niger (précédemment détenue par le groupe français Orange et actuellement par la compagnie nigérienne Zamani Com), de Moov Niger (détenue par Maroc Telecom, elle-même détenue à 48 % par Etisalat des Émirats arabes unis) et de Niger Telecom (anciennement Sonitel et SahelCom, qui ont fusionné en 2016 ; une entreprise publique à 100 % qui a connu plusieurs tentatives de privatisation infructueuses). Fin 2019, Airtel était le leader du marché, avec environ 42 % du marché, suivi de Moov (26 %) et Orange (24 %), Niger Telecom étant à la traîne avec seulement 7 %. Toutefois, Niger Telecom bénéficie d'un monopole effectif sur la dorsale à fibre optique, car il dispose d'une protection juridique qui empêche les autres opérateurs de poser des fibres sur les routes où il dispose déjà de capacités. La confiance des investisseurs dans le marché a été ébranlée par la décision du groupe Orange de céder la totalité de sa participation dans Orange Niger à Zamani Com, qui appartient à des intérêts commerciaux locaux, se retirant ainsi effectivement du marché des télécommunications du Niger. La vente a été finalisée en novembre 2019.
9. **Au moins 10 % de la population n'est pas couverte par la téléphonie mobile et environ la moitié de la population n'est pas couverte par le haut débit mobile.** Selon les chiffres fournis par le régulateur du secteur (ARCEP), on dénombre environ 6092 villages représentant une population totale de 1,93 million d'habitants (soit environ 320 000 ménages), qui n'ont toujours pas de couverture en téléphonie cellulaire, même pour les services vocaux (2G). En outre, il existe encore des lacunes dans l'étendue et la couverture des municipalités rurales et urbaines ainsi que des communes rurales. Par exemple, 12 % de la population des communes rurales n'est toujours pas couverte et ce chiffre passe à 46 % à Agadez, à 27 % à Diffa et à 20 % à Zinder<sup>9</sup>. Alors que de nombreux pays africains connaissent une croissance exponentielle de la pénétration de l'internet, due principalement aux services mobiles 3G et 4G, la possession de smartphones demeure faible au Niger et les réseaux mobiles à haut débit (3G/4G) ne couvrent que la moitié de la population, contre 70 % pour l'Afrique selon la GSMA.
10. **Plusieurs facteurs contribuent à expliquer les piètres performances des infrastructures numériques :** il s'agit, notamment, d'une forte proportion de la population vivant dans les zones rurales (84 % de la population totale contre 60 % pour l'Afrique subsaharienne), de la limitation de l'accès à l'électricité (11 % de la population rurale a accès à l'électricité contre 23 % pour l'Afrique subsaharienne<sup>10</sup>) et des prix élevés pour les services mobiles (un panier de services mobiles représente 33 % du revenu national brut (RNB) mensuel par habitant contre 14 % pour l'Afrique). Le

<sup>8</sup> Source : Hootsuite (2018).

<sup>9</sup> En prenant comme base le tout dernier recensement de la population datant de 2012 et en supposant une croissance homogène sur l'ensemble du territoire.

<sup>10</sup> Indicateurs de développement de la Banque mondiale (2018).



manque d'accessibilité financière peut être en partie attribué à un niveau élevé de taxation du secteur, tandis que des applications et services mobiles inadéquats (qui ne sont pas toujours disponibles dans les langues locales) et une faible connectivité internationale<sup>11</sup> contribuent à un niveau d'utilisation relativement faible par rapport aux normes régionales.

## Services financiers numériques

11. **Le Niger est l'un des pays d'Afrique subsaharienne et de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) les moins performants en matière d'inclusion financière.** Selon l'Indice d'inclusion financière 2017 de la Banque mondiale (Findex), 84 % de la population adulte du Niger ne font pas partie du système financier, contre une moyenne de 58 % en Afrique subsaharienne, 57 % au Burkina Faso et 65 % au Mali. Seulement 2 % de la population adulte a accès au crédit, ce qui représente l'un des taux les plus bas au monde. Les limitations de l'accès financier sont particulièrement aiguës chez les femmes et les personnes vivant dans les zones rurales. **Le COVID-19 affecte fortement la fourniture des services financiers.** Outre l'insolvabilité des particuliers et des entreprises, les conséquences les plus importantes seront le manque de liquidités, l'incapacité des systèmes de paiement à répondre à la demande croissante de liquidités des populations, la fermeture de banques et de succursales de microfinance liée aux mesures de confinement et, enfin, le resserrement des conditions de crédit. Tous ces impacts, bien que temporaires, auront sans aucun doute un impact important sur l'accès aux services financiers, même après la crise. La crise met en évidence le besoin urgent de passer aux canaux numériques pour fournir des services financiers
12. **Bien que les contraintes à l'inclusion financière ressemblent à celles des autres pays de l'UEMOA, elles sont plus accentuées au Niger.** Les contraintes à l'inclusion financière comprennent la faible proximité des fournisseurs de services financiers, l'approche restrictive des banques, la mauvaise performance du secteur de la microfinance, des connaissances financières limitées et la faiblesse de l'infrastructure financière. Le faible accès physique aux institutions financières est l'un des principaux problèmes au Niger, étant donné la très faible densité de population (18 personnes au km<sup>2</sup>) qui fait que les agences physiques classiques ne sont pas rentables. Selon L'Enquête sur l'accès aux services financier du Fonds monétaire international<sup>12</sup>, il n'y a que 0,13 banque commerciale pour 1000 km<sup>2</sup>, ce qui signifie qu'il faut plusieurs heures, voire une journée entière, pour qu'un client se rende dans une agence bancaire.
13. En plus des problèmes de faible proximité, le secteur de la microfinance est confronté à une crise<sup>13</sup> avec plus de 17 % de prêts improductifs et **plus de 70 % d'institutions de microfinance en difficulté financière**<sup>14</sup>. Un autre problème tient aux grandes difficultés qu'ont les populations à satisfaire aux exigences de diligence raisonnable des banques à l'égard de leurs clients (pièces d'identité officielles, justificatifs d'adresse et de revenus) qui contribuent à restreindre l'accès aux services bancaires. En effet, on estime que moins de 13 % de la population dispose d'un formulaire d'identification formel. Il n'existe pas d'adresse physique officielle dans les zones rurales. Le manque d'informations sur les populations rurales constitue également une grande contrainte pour l'accès au crédit<sup>15</sup>.

<sup>11</sup> UIT, *Rapport sur la mesure de la société de l'information 2017*, Volume 2. Profils de pays en matière de TIC.

<sup>12</sup> FMI, *Sondage sur l'accès financier, 2018* ([lien en ligne](#)).

<sup>13</sup> Un niveau élevé de prêts improductifs dû à des problèmes de gouvernance et à l'absence de politiques de crédit appropriées et de faibles capacités du personnel dans les petites IMF, des systèmes d'information de gestion faibles, une forte fragmentation du secteur, une supervision inadéquate et un accès limité aux ressources constituent les principales préoccupations. Certes, de multiples initiatives sont en cours pour mettre en place les réformes nécessaires à l'amélioration de la supervision et à la consolidation du secteur, mais il reste encore beaucoup à faire pour faire du secteur de la microfinance un véritable instrument d'inclusion financière.

<sup>14</sup> Ces IMF manquent actuellement de liquidités et sont dans une mauvaise passe financière.

<sup>15</sup> Par exemple, alors que la plupart des intermédiaires financiers au Kenya, en Tanzanie, au Pakistan, en Chine, au Bangladesh et aux Philippines utilisent des données non structurées pour informer les prêteurs et accorder des crédits à ceux qui ont été exclus du système formel, cela n'est



14. **Bien que les services financiers numériques soient considérés comme les moyens les plus efficaces pour améliorer l'inclusion financière, ils demeurent sous-développés au Niger.** Le ratio de la valeur des transactions financières par téléphone mobile par rapport au PIB est l'un des plus faibles de la région, représentant 3,7 %, contre 33,8 % au Mali et 58,2 % au Burkina Faso<sup>16</sup>. L'accès et l'utilisation des services financiers numériques au Niger demeurent parmi les plus faibles d'Afrique subsaharienne. En 2017, selon Findex, le pourcentage de la population adulte disposant d'un compte de transfert de fonds par téléphone mobile a doublé, passant de 3 % en 2014 à 9 %, mais il demeure faible par rapport à la moyenne de 37 % enregistrée en Afrique subsaharienne. L'accès aux services financiers numériques de première génération (par exemple, les transferts de personne à personne (P2P), le règlement des factures par mobile) demeure limité et les services financiers numériques de deuxième génération (par exemple, l'épargne et le microcrédit) sont à peine disponibles. Le nombre total de comptes de transfert de fonds par téléphone mobile est estimé à 2,8 millions, ce qui représente deux fois le nombre de comptes ouverts auprès des banques et des IMF au Niger, mais la moitié du nombre de comptes de transfert de fonds par téléphone mobile au Mali, et un tiers du nombre au Burkina Faso. Seulement 7 % de la population adulte du Niger ont reçu ou envoyé de l'argent par téléphone portable, contre 21 % en moyenne en Afrique subsaharienne. Un taux de 3,1 % de la population adulte a reçu des paiements pour des produits agricoles.

#### **Focus sur l'égalité entre les sexes**

15. **Le Niger est confronté à des fractures numériques persistantes et importantes entre les hommes et les femmes.** En ce qui concerne l'inclusion numérique des femmes, il existe de fortes inégalités socioéconomiques entre les sexes au Niger, et l'inégalité socioéconomique entre les sexes est également présente dans le secteur des télécommunications/TIC. En effet, en 2017, environ 62 % des hommes possédaient un téléphone mobile contre 43 % des femmes, ce qui donne un indice de parité entre les sexes pour la possession d'un téléphone mobile de 0,69 (le ratio femmes/hommes possédant un téléphone mobile), le troisième écart le plus élevé parmi les pays d'Afrique subsaharienne à faible revenu (après l'Éthiopie et le Tchad). En outre, l'écart entre les sexes en matière de possession de téléphone mobile a un impact direct sur l'accès des femmes aux services financiers numériques : au Niger, seulement 5 % des femmes ont un compte de mobile money contre 12 % des hommes. Cela implique un indice de parité entre les sexes pour les comptes de mobile money de 0,44, le deuxième taux plus bas après l'Éthiopie.

#### **C. Pertinence par rapport aux objectifs de niveau supérieur**

16. **Le projet est en phase avec le Plan de développement économique et social (PDES – 2017-2021) du Niger et la stratégie numérique nationale du Niger.** Le GdN a inclus dans son PDES l'extension de la couverture du haut débit sur le territoire (sous-programme 5.3) et le développement des services financiers (sous-programme 7.3). Il a également élaboré une stratégie dénommée « Niger 2.0 », qui est mise en œuvre sous la direction de l'ANSI. Cette stratégie a identifié plusieurs programmes prioritaires, notamment le programme « Villages intelligents », qui vise à connecter les villages des zones rurales et à fournir des applications et des services numériques à la population.
17. **Le projet est aligné sur le Cadre de partenariat pays (CPP) pour la période 2018-2022 et, plus particulièrement, sur le « Domaine prioritaire 3 : une meilleure gouvernance pour l'emploi, la prestation de services et la croissance/Objectif 6 : un meilleur accès à l'économie numérique ».** Dans le cadre de cet objectif, le CPP vise à favoriser l'expansion des réseaux numériques dans les zones rurales par le secteur privé et à développer l'utilisation des applications et services numériques clés par la population. Conformément au CPP, le projet proposé comprend

---

toujours pas possible au Niger, du fait de la rareté des informations, de la sensibilisation limitée des institutions financières à ces nouvelles solutions offertes par les nouvelles technologies pour faire progresser l'inclusion financière.

<sup>16</sup> Données FAS du FMI.



des activités axées sur la culture numérique, de manière à garantir une utilisation efficace et durable des applications et services numériques clés par la population rurale, en particulier les femmes et les jeunes. Le DPS de juin 2017 a suggéré des réformes prioritaires pour rendre le secteur des télécommunications/TIC plus ouvert et plus compétitif, renforcer l'environnement des affaires et attirer les investissements privés. L'opération proposée est également directement alignée sur l'initiative « Économie numérique pour l'Afrique » (DE4A), qui soutient l'opérationnalisation de la stratégie de transformation numérique de l'Union africaine pour l'Afrique. La stratégie de transformation numérique pour l'Afrique énonce une vision audacieuse visant à garantir que chaque individu, entreprise et gouvernement africain(e) soit doté(e) d'une capacité numérique à l'horizon 2030. Le but visé est de stimuler la transformation numérique de l'Afrique et d'assurer sa pleine participation à l'économie numérique mondiale. L'axe prioritaire du Projet, qui vise à étendre la couverture du haut débit mobile et à favoriser la finance numérique, contribuera à la réalisation de ces objectifs.

18. **La conception du Projet proposé est pleinement conforme aux objectifs de développement durable (ODD) de l'Organisation des Nations Unies.** Le projet proposé vise à promouvoir une infrastructure de TIC résiliente dans les zones rurales (en diversifiant les réseaux d'approvisionnement et en travaillant avec les fournisseurs privés), à promouvoir l'esprit d'entreprise inclusif (en étendant la portée des services numériques aux populations à faible revenu et/ou isolées) et à favoriser l'innovation et l'inclusion financière (en promouvant la finance numérique, en encourageant l'esprit d'entreprise numérique, en attirant les investissements privés et en libérant la concurrence). Ces mesures sont conformes aux ODD – notamment l'ODD 9 : « Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation » – et contribueront, à terme, à améliorer le bien-être des citoyens dans les régions les plus pauvres.

## II. DESCRIPTION DU PROJET

### A. Objectif de développement du Projet (ODP)

#### Énoncé de l'ODP

19. Le projet vise à accroître l'accès aux services de téléphonie mobile et à large bande dans les zones rurales et à apporter des services financiers numériques dans certaines zones mal desservies.

#### Indicateurs au niveau de l'ODP

20. Les indicateurs de résultats proposés au **niveau de l'ODP** pour le projet comprendraient ceux ci-après :
- Taux de pénétration du haut débit mobile (3G et plus) (cartes SIM pour 100 habitants), y compris le pourcentage estimatif d'utilisateurs de sexe féminin ;
  - Couverture du réseau mobile à haut débit (3G et plus) (pourcentage de la population couverte) ;
  - Nombre de villages, qui n'étaient pas couverts par le haut débit mobile auparavant, desservis par le haut débit mobile dans le cadre du Projet ;
  - Nombre d'adultes (âgés de 15 ans et plus) disposant d'un compte de mobile money (dont des femmes) ;
  - Nombre de personnes qui ont pu, dans le cadre du Projet, effectuer et recevoir pour la première fois des paiements financiers mobiles (dont des femmes, et dont dans des zones sous- desservies)



## **B. Composantes du Projet**

### **Composante 1 – Environnement favorable (coût estimé à 4 millions de dollars EU)**

21. **Cette composante soutiendra la préparation d'études et de réformes regroupées en deux groupes : le secteur des télécommunications/TIC et l'inclusion financière numérique.** L'objectif de ces études sera d'évaluer les goulots d'étranglement sectoriels qui peuvent empêcher la réalisation du service universel et contribuer aux prix de détail relativement élevés ainsi qu'à la mauvaise qualité des services à haut débit. La composante fournira également un diagnostic de la situation et contribuera à lever certaines contraintes réglementaires et juridiques au développement des services financiers numériques<sup>17</sup>.
22. Les activités dans le secteur des télécommunications/TIC, qui seront mises en œuvre en étroite collaboration avec le MPTEN, l'ANSI et l'ARCEP comprennent celles ci-après :
  - a. **Activité 1.1. Assistance technique pour réaliser un diagnostic des goulots d'étranglement juridiques et mettre en place une stratégie visant à accroître les investissements privés dans les télécommunications/TIC, en collaboration avec l'ensemble des parties prenantes clés** – soutenir, examiner et évaluer la politique sectorielle des télécommunications et sa mise en œuvre, y compris le régime d'octroi de licences, le régime de partage des infrastructures, et la possibilité d'adopter des réglementations pour soutenir l'installation d'infrastructures de télécommunications dans des zones rurales ciblées.
  - b. **Activité 1.2. Assistance technique pour accroître la capacité du régulateur (ARCEP) à définir, contrôler et faire respecter les obligations de couverture des opérateurs mobiles** – l'assistance technique fournira un diagnostic des obligations de couverture existantes et des capacités de l'ARCEP à les contrôler ainsi qu'à les faire respecter, et formulera des recommandations sur la manière dont la définition, le contrôle et le respect des obligations de couverture pourraient être améliorés pour accroître davantage la couverture des réseaux mobiles dans les zones rurales.
  - c. **Activité 1.3. Assistance technique pour accroître l'efficacité du Fonds d'accès universel (FAU) et pour élaborer une Stratégie nationale d'équité numérique** – soutenir une approche plus complète et plus durable du service universel, y compris des mesures en matière d'accessibilité financière, d'accessibilité et de disponibilité du service, et soutien pour mettre en place une Stratégie nationale d'égalité numérique, fournissant ainsi un diagnostic du fossé numérique entre les sexes et des lacunes en matière d'accessibilité pour d'autres populations vulnérables, telles que les personnes âgées et les personnes handicapées, avec des recommandations concrètes qui éclaireront les décideurs et soutiendront la mise en œuvre ultérieure des composantes du Projet.
  - d. **Activité 1.4. Renforcement des capacités des hauts responsables gouvernementaux en matière d'économie numérique** – soutenir le renforcement des capacités des hauts responsables gouvernementaux à concevoir, mettre en œuvre et évaluer les politiques et les réglementations visant à soutenir le développement de l'économie numérique, notamment en élaborant des stratégies pour améliorer l'accessibilité financière des dispositifs de paiement (condition préalable pour atteindre la population rurale), ainsi que pour apporter une riposte à la pandémie du COVID-19 et soutenir l'extension et l'interconnexion numériques dans la zone d'échange commerciale UEMOA/CEDEAO.

---

<sup>17</sup> Étant donné que les questions juridiques et politiques liées aux services financiers au Niger doivent accorder une attention particulière aux règles énoncées par la Communauté régionale d'Afrique de l'Ouest dont le Niger est membre, le projet travaillera également avec la Banque centrale régionale (à savoir BCEAO), le ministère des Finances (MdF) et l'ANSI.



23. Les activités ayant trait à l'inclusion financière numérique, qui seront mises en œuvre en étroite collaboration avec le ministère des Finances et la Banque centrale, comprennent les suivantes :
- a. **Activité 1.5. Soutien à la création d'un cadre juridique favorable** – soutien à la révision ou à l'introduction de lois relatives à la signature électronique, à la protection des données, à la cybersécurité, à la protection des consommateurs et aux services financiers numériques, conformément aux réglementations régionales de la Banque centrale et alignées sur les normes internationales, pour soutenir le développement de la finance numérique et mieux faire face à la pandémie du COVID-19.
  - **Activité 1.6. Adressage numérique** – réalisation d'études pour évaluer la possibilité d'utiliser des systèmes d'adressage numérique pour les populations des zones rurales (qui n'ont pas d'adresse officielle) et utiliser des données géo-spatiales pour optimiser la fourniture de services financiers et des transferts de fonds durant la période de l'après crise du COVID-19. Le pilotage de ces nouveaux systèmes s'effectuera avec des institutions financières sélectionnées.

### **Composante 2 – Connectivité en zone rurale (coût estimé à 63 millions de dollars EU)**

24. Cette composante vise à développer la connectivité dans les zones rurales, en particulier pour les quelque 6 092 villages, d'une population totale de 1,9 million d'habitants, qui ne disposent d'aucune forme de couverture de télécommunications dans le cadre d'une approche de mobilisation de financement pour le développement (MFD). L'absence de couverture est la principale *contrainte rédhibitoire* qui explique pourquoi les services numériques clés ne sont pas plus largement accessibles et utilisés dans les zones rurales du Niger. Il existe de nombreuses autres contraintes, telles que l'absence d'électrification, le caractère inabordable des services, le manque de contenus et d'applications locales convaincantes et de programmes appropriés de compétences/connaissances numériques. Certes, la fourniture d'une couverture ne résoudra pas ces autres problèmes, mais elle ouvrira des possibilités d'accès au haut débit et de développement des services communautaires, des services publics et de l'esprit d'entreprise facilités par la technologie numérique. Pour remédier au manque de fourniture d'électricité, les réseaux de télécommunications apportent leur propre énergie pour offrir le service et le projet intègre une approche visant à surdimensionner modérément la puissance installée pour faire fonctionner l'infrastructure locale de connectivité numérique et à tirer parti d'autres opérations favorisant l'accès à l'énergie hors réseau.
25. L'extension de la couverture des réseaux mobiles à ces 1,9 million de personnes actuellement non desservies (près de dix pour cent de la population) génèrera des avantages directs en termes de renforcement de la sécurité, car elle permettra aux populations vulnérables de signaler en temps réel les problèmes et les menaces qu'elles peuvent rencontrer, et de recevoir des alertes de menaces imminentes (par exemple, des instructions de ne pas voyager suite à des incidents terroristes). La combinaison d'une connectivité améliorée et de la fourniture de services financiers numériques contribuera également à renforcer la résilience et à constituer un dispositif d'atténuation des chocs sociaux et économiques, par exemple grâce aux envois de fonds vers les zones vulnérables. L'emplacement des villages « zones idéales » correspondant étroitement aux zones où les taux de pauvreté, l'incidence de la violence et le stress climatique sont élevés, ainsi qu'aux zones à risque en matière de sécurité, la fourniture de nouveaux investissements et de nouveaux services contribuera également à réduire les disparités géographiques internes dans le pays. Comblé le déficit d'accès devrait, en théorie, être le mandat du Fonds pour l'Accès Universel (FAU) du Niger, auquel les opérateurs contribuent. Toutefois, à ce jour, il n'a permis de réaliser que des progrès limités et l'opération proposée devrait contribuer à promouvoir une utilisation plus efficace du FAU.
26. Dans cette première phase du Projet, il ne sera pas possible de desservir l'ensemble des 6092 villages. Ainsi, pour bénéficier d'économies d'échelle et pour optimiser le budget disponible, il est proposé de sélectionner quelque 2 111



« villages intelligents » candidats à inclure dans cette première phase du Projet (avec des possibilités de transposition à plus grande échelle de la part du FAU, par le biais d'autres donateurs, ou par un financement supplémentaire en faveur de ce projet). Les « villages intelligents » sélectionnés feraient partie des 6092 villages qui **ne sont pas desservis** par un signal cellulaire numérique quelconque (c'est-à-dire pas même une couverture 2G<sup>18</sup>) et la sélection serait davantage affinée sur la base de critères objectifs se déclinant comme suit :

- a. **Une population de 250 à 2500 habitants. Le Erreur ! Source du renvoi introuvable.** présente une estimation de la répartition des villages non couverts par taille, et la répartition de la population de ces villages est illustrée par la Figure 5 à l'Annexe 1. Les villages candidats à l'inclusion dans la composante 2 du Projet sont les 2 111 villages non couverts dont la population se situe entre 250 et 2 500 habitants. Les plus grands villages non desservis (plus de 2500 habitants) pourraient probablement être desservis par le secteur privé (opérateurs de télécommunications, opérateurs de pylônes spécialisés, etc.) sans aucune subvention pour les dépenses d'investissement (CAPEX), si une politique et un environnement réglementaire favorables étaient mis en place. Le projet, à travers sa composante 1, s'emploiera donc à remédier aux goulots d'étranglement qui empêchent les opérateurs de télécommunications d'investir dans ces villages. D'autre part, les villages non desservis de plus petite taille (moins de 250 habitants) ne seraient probablement pas rentables à desservir en utilisant la technologie actuelle sans fournir également une subvention pour les dépenses de fonctionnement (OPEX), et, dans tous les cas, ils abritent moins d'un demi-million d'habitants. Sauf raisons particulières de ne pas aller dans ce sens (par exemple, des préoccupations de sécurité localisées), tous ces villages de taille intermédiaire, de 250 à 2500 personnes, seraient couverts par le projet, ce qui représente environ 1,24 million d'habitants.
- b. Les villages candidats à l'inclusion dans la composante 2 correspondent également à des zones confrontées à des situations de **vulnérabilité**. En effet, l'une des raisons pour lesquelles ces villages ne sont pas actuellement desservis par une couverture mobile tient au fait qu'ils sont éloignés, dans des zones touchées par des conflits, et dans lesquelles les populations sont généralement trop peu nombreuses, dispersées et trop pauvres pour être desservies économiquement. Un pourcentage plus élevé des villages candidats se trouve dans les quatre régions d'intérêt sélectionnées dans le cadre du CPP, à savoir Tillabéri, Maradi, Zinder et Diffa.

**Tableau 1 : Résumé des 6 092 villages non desservis (en classant les villages par tranche de population)**

| Fourchette de pop                      | Fourchette de pop  | Nbre de villages | Population       | Pop/village  |
|--|--------------------|------------------|------------------|--------------|
| 50                                     | 0 - 50             | 792              | 25 768           | 33           |
| 100                                    | 50 - 100           | 1 093            | 81 713           | 75           |
| 150                                    | 100 - 150          | 932              | 116 466          | 125          |
| 250                                    | 150 - 250          | 1 114            | 217 493          | 195          |
| <b>400</b>                             | <b>250 - 400</b>   | <b>877</b>       | <b>279 100</b>   | <b>318</b>   |
| <b>500</b>                             | <b>400 - 500</b>   | <b>327</b>       | <b>147 054</b>   | <b>450</b>   |
| <b>1100</b>                            | <b>500 - 1100</b>  | <b>706</b>       | <b>499 908</b>   | <b>708</b>   |
| <b>2500</b>                            | <b>1100 - 2500</b> | <b>201</b>       | <b>312 304</b>   | <b>1 554</b> |
| 4000                                   | 2500 - 4000        | 27               | 78 090           | 2 892        |
| +                                      | 4000 +             | 23               | 167 642          | 7 289        |
|  | <b>Total</b>       | <b>6 092</b>     | <b>1 925 538</b> | <b>316</b>   |
| Dont la pop se situe entre 250 et 2500 |                    | <b>2 111</b>     | <b>1 238 366</b> | <b>587</b>   |

} Villages « zones idéales »

Source : Données de l'ARCEP (2016), analyse du groupe de travail.

<sup>18</sup> Pour référence, environ 24 000 villages du Niger sont déjà couverts par la technologie 2G au moins.



- c. Pour les centres numériques et les autres activités proposées dans le cadre de la composante 3 du Projet, un autre critère est que **les villages doivent se prêter à l'investissement**, en ce sens qu'il existe déjà un certain élan, par exemple grâce à l'activité économique existante, aux programmes en cours ou prévus entrepris par les partenaires au développement, ou ayant une bonne expérience de la mobilisation communautaire. Cette démarche serait complétée par des efforts de sensibilisation concernant les avantages potentiels de la transformation numérique et des services de mobile money.
27. Les activités soutenues au titre de la composante 2 sont détaillées à l'Annexe 1 et comprendraient une première cartographie des villages (2.1) ; une assistance technique pour l'élaboration d'une stratégie de soutien au déploiement des infrastructures numériques dans les zones rurales (2.2) ; l'élaboration d'un manuel des partenariats public-privé (PPP) en accès libre (2.3) ; une réponse numérique urgente à l'impact de la pandémie du COVID-19 sur le gouvernement et la continuité des activités (2.4 - voir Encadré 1) ; le financement effectif des infrastructures par le biais du mécanisme d'enchères inversées (2.5) ; et le financement des installations d'alimentation et de stockage d'électricité(2.6).

**Encadré 1 : Comment le projet « Villages intelligents du Niger » peut-il répondre à la pandémie du COVID-19 ?**

Dans la lutte sans précédent contre la pandémie du COVID-19, les technologies numériques offrent aux gouvernements, aux particuliers et aux entreprises la possibilité de faire face à la distanciation sociale, d'assurer la continuité des activités et d'éviter l'interruption des services. Le projet « Villages intelligents » est bien placé pour répondre à l'impact à moyen et long terme sur le Niger, en particulier :

- Par le biais de la composante 1, relative à l'environnement favorable, la révision du cadre juridique et réglementaire des télécommunications et de la finance numérique, ainsi que le renforcement prévu des capacités des hauts responsables gouvernementaux, peuvent aider à élaborer une réponse politique plus complète, y compris l'utilisation de données géospatiales pour optimiser la fourniture des services financiers ;
- Par le biais de la composante 2, relative à la connectivité numérique, en intégrant 2 111 villages et 1,24 millions de personnes supplémentaires à la couverture des services de téléphonie mobile à large bande, on contribuera à réduire l'impact du confinement social sur les communautés rurales, par exemple en permettant l'enseignement à domicile et le télétravail ;
- Par le biais de la composante 3, relative à la finance numérique, en accélérant l'adoption des paiements mobiles, le projet réduira la dépendance à l'égard de la monnaie-papier, considérée comme un puissant agent de propagation de l'infection, et permettra d'effectuer des paiements au titre des filets de sécurité sociale par le biais des téléphones mobiles.

Toutefois, il est également urgent de répondre aux besoins immédiats du gouvernement du Niger. Le gouvernement a demandé un soutien pour le télétravail, par le biais d'une lettre adressée par l'ANSI et le PCDS à la Banque mondiale. Le 25 mars 2020, le gouvernement a adopté un « plan de préparation et de réponse » pour guider la réponse politique à la crise. Le projet « Villages intelligents », par le biais de son PPA, peut offrir un soutien de plusieurs manières, notamment par :

- Soutien au téléapprentissage dans les écoles et les universités, par la mise à disposition d'une bande passante Internet additionnelle ;



- Prépaiement des frais d'accès à l'internet pour les centres de santé et les hôpitaux, pour une période de 3 à 6 mois ;
- Achat de paquets de données Internet pour les hauts responsables travaillant à domicile pendant la crise ;
- Développement accéléré des initiatives d'inclusion financière prévues dans le cadre de la composante 3.

### **Composante 3 : Inclusion financière numérique (28 millions de dollars EU)**

28. Cette composante vise à améliorer l'accès aux services financiers numériques, tout en maximisant l'effet d'entraînement dans d'autres secteurs (économiques et sociaux) dans les zones rurales. Les activités proposées dans le cadre de la composante 3 présenteront des synergies et/ou des complémentarités avec plusieurs projets de la Banque au Niger (les détails sont fournis à l'Annexe 1). La conception de la composante en trois sous-composantes est fondée sur les considérations suivantes : a) le résultat des études de la Banque mondiale sur l'inclusion financière au Niger dans le cadre du projet FIRST (Initiative pour la Réforme et le Renforcement du Secteur Financier ; et b) les expériences réussies en matière de développement des paiements numériques.

29. Les activités soutenues au titre de la composante 3 sont détaillées à l'annexe 1 et comprendraient la création de centres numériques et l'amélioration de l'écosystème numérique (3.1); la numérisation des paiements et le développement de nouveaux produits Fintech (3.2); la création de plateformes numériques (3.3); et une réponse à la pandémie de COVID-19 par l'adoption urgente du mobile money pour limiter les risques liés à la manipulation du cash et assurer la continuité des activités des institutions financières (voir Encadré 2).

#### **Sous-composante 3.1 : – Création de centres numériques et amélioration de l'écosystème financier numérique**

30. Le projet soutiendra le renforcement de l'écosystème financier numérique, en améliorant la culture financière numérique et l'acceptation des paiements numériques par les commerçants. Ces activités constituent un complément et un soutien essentiels pour le succès des activités des sous-composantes 3.2 et 3.3, dans la mesure où elles contribueront à résoudre certaines des principales contraintes dans les zones rurales, notamment la sensibilisation limitée aux services financiers numériques et les faibles connaissances du domaine numérique, en particulier pour les femmes, les possibilités limitées ou inexistantes d'utiliser la monnaie électronique, et le nombre extrêmement limité d'agents de mobile money, dont un grand nombre ont des contraintes de liquidité et un fonds de roulement limité et ne peuvent donc pas effectuer de transactions de retrait.

31. Cette sous-composante soutiendra trois activités principales :

- a. **Activité 3.1.1. Création d'un réseau de centres numériques dans les zones rurales** – La création de 150 centres numériques qui seront des installations physiques pour la fourniture de services financiers numériques ou en ligne aux populations rurales. Ces centres fonctionneront comme des guichets uniques à services multiples où les dépôts et les retraits d'argent et tout autre service financier pourront être effectués. Il pourrait inclure, par exemple, l'assistance aux populations rurales pour effectuer des transactions numériques sur téléphone portable et ordinateur, des programmes d'éducation financière et numérique, l'initiation des commerçants à la numérisation de leurs paiements, l'alimentation électrique pour la recharge des téléphones portables et l'enregistrement de l'identité numérique des populations rurales. Bien que le projet ne construise pas et ne possède pas ces centres, il s'associera à des entreprises sélectionnées qui ont une forte présence physique dans les zones rurales pour exploiter et gérer les centres numériques.



- b. **Activité 3.1.2 Programmes de campagnes d'éducation financière et d'alphabétisation numériques** – Le projet financera des campagnes d'éducation financière et d'alphabétisation numériques. Le déploiement de ces campagnes sera effectué dans les langues locales, utilisera une variété de supports multimédias (images, bandes dessinées, stations de radio locales, etc.), les canaux de médias sociaux (messages WhatsApp, etc.), et sera combiné à des interactions en face-à-face dans les centres numériques. Une attention particulière sera accordée au développement de contenus pertinents pour les femmes.
- c. **Activité 3.1.3. Amélioration de l'acceptation des paiements numériques par les commerçants** – Le projet fournira des bons aux commerçants, aux groupes de femmes (« *tontines* ») et aux micro-entreprises pour couvrir jusqu'à 90 % des coûts d'acquisition de dispositifs de paiement dans les villages, tels que les solutions intégrées de paiement sans contact. La préférence sera accordée aux commerçants, aux groupes de femmes et aux micro-entreprises dans les régions et les communes autour des villages intelligents, sans exclusion d'autres régions. Chaque bénéficiaire ne pourra recevoir qu'un seul dispositif. Les critères d'éligibilité de base comprennent : le volume des transactions, le nombre estimatif de clients ou de membres (pour les *tontines*), l'intérêt à ouvrir un compte financier associé, l'enregistrement ou la reconnaissance par les pairs ou les autorités traditionnelles.

**Sous-composante 3.2 : Numérisation des paiements et développement de nouveaux produits de technologie financière**

- 32. Cette sous-composante comprendra : i) la numérisation des paiements effectués et reçus par les exploitants agricoles ; et ii) la promotion de nouveaux produits financiers numériques pour les femmes et les exploitants agricoles.
- 33. Le projet permettra d'accélérer la numérisation des paiements effectués et reçus par les exploitants agricoles :
  - a. **Activité 3.2.1. Numérisation des paiements reçus par le fournisseur public d'intrants agricoles, le CAIMA ou les grands fournisseurs d'intrants** – Cette activité sera réalisée en finançant la mise à niveau des processus back-end (système de planification des ressources d'entreprise (PRE)) et en finançant 75 % des coûts des dispositifs de paiement pour les grossistes et leurs détaillants, afin de leur permettre de recevoir les paiements numériques effectués par les exploitants agricoles.
  - b. **Activité 3.2.2. Numérisation des paiements effectués aux exploitants agricoles** – Cette activité sera réalisée en finançant la création d'une solution de PRE et d'autres infrastructures de paiement, afin de permettre à cinq fédérations agricoles de gérer leurs coopératives membres et aux coopératives de gérer à leur tour les exploitants agricoles sous leur responsabilité. La priorité sera accordée aux fédérations agricoles des chaînes de valeur comptant un nombre élevé de membres dans les communes et les régions autour des villages intelligents, ainsi qu'aux chaînes de valeur soutenues par d'autres projets de la Banque mondiale, notamment le projet PIMELAN pour l'agriculture et la transformation (P164509), ou par d'autres donateurs afin de garantir des synergies.
  - c. **Activité 3.2.3. Promouvoir de nouveaux produits financiers numériques pour les exploitants agricoles et les femmes** – Le projet offrira des sous-subsidations d'un montant maximum de 250 000 dollars EU<sup>19</sup>, par le biais d'un plan de concurrence commerciale, aux entreprises Fintech et aux start-ups. Les sous-subsidations couvriront le financement de démarrage, les coûts de fonctionnement, les coûts de pilotage des nouvelles solutions numériques financières et non financières pour les femmes et les exploitants agricoles pendant deux ans. La priorité sera accordée aux entreprises Fintech ou aux start-ups qui élaboreront des modèles d'entreprise autour de groupes d'épargne. Les entreprises Fintech et les start-ups (locales, régionales ou internationales) qui souhaitent s'implanter ou étendre leurs activités au Niger pourront bénéficier des sous-subsidations. En outre, pour remplir les conditions pour bénéficier de sous-subsidations aux fins d'expérimentation de nouvelles solutions, les entreprises Fintech et les start-ups devront démontrer qu'il n'existe pas encore d'analyse de rentabilité claire (par

<sup>19</sup> Basé sur l'expérience de la Banque mondiale en matière de lancement de nouveaux produits Fintech dans les pays subsahariens.



exemple, desservir les populations qui ont peu de chances d'être rentables au cours des deux premières années). Le bénéficiaire de la subvention sera encouragé à s'associer à des institutions financières ou à des institutions similaires au Niger pour offrir des services financiers.

**Sous-composante 3.3 : Création de plateformes numériques pour permettre aux populations rurales d'accéder à des comptes formels et pour accroître l'accès à des services financiers appropriés**

34. Pour résoudre le problème lié à la rareté des données et des informations sur les populations rurales, ainsi qu'au coût élevé de la diligence raisonnable et de l'intégration des populations rurales, le projet soutiendra la création d'une plateforme de données numériques qui permettra de collecter des données sur les populations rurales. La plateforme répondra à deux objectifs principaux : l'évaluation du risque de crédit, la compréhension des besoins financiers des populations rurales et les objectifs de diligence raisonnable « Connaître son client - KYC ». La plateforme numérique aura deux volets : i) une plateforme de données ; et ii) un registre e-KYC. La plateforme de données numériques, qui sera hébergée à la BCEAO et gérée par une société privée indépendante, sera rendue accessible aux institutions financières, aux bureaux de crédit existants et à d'autres prestataires de services, conformément à un manuel des opérations, en accord avec les règlements de la Banque centrale régionale (BCEAO) et les dispositions légales régissant la protection des données au Niger. Le gestionnaire de la plateforme de données sera sélectionné conjointement par l'ANSI et la BCEAO, et il s'agira d'une entité privée spécialisée dans le e-KYC ou la notation de crédit qui ne présente aucun conflit d'intérêt et qui bénéficie de la confiance totale des prêteurs pour son caractère prédictif, indépendant et fiable, étant donné qu'il lui incombe de garantir la qualité et la cohérence des données collectées.
35. Les activités à financer au titre de cette sous-composante comprendront la collecte de données, la création de la plateforme, l'interface avec les principales parties prenantes et le soutien technique pour la mise en œuvre des plateformes (voir Annexe 3).

**Encadré 2 : La crise COVID-19 met en évidence le besoin urgent de mettre à profit les technologies pour fournir des services financiers.**

Le projet aidera le Niger à répondre à la crise en accélérant l'adoption des paiements par téléphone mobile, le projet réduira la dépendance à l'égard du paiement en espèces, considéré comme un canal redoutable dans la propagation de l'infection.

Les activités à accélérer sont les suivantes :

- Campagnes de sensibilisation pour l'adoption du mobile money
- Faciliter la mise en place de filets sociaux pour les populations vulnérables par le biais du téléphone mobile.
- Octroi de subventions aux commerçants dans les zones rurales et urbaines afin qu'ils puissent accepter le mobile money pour réduire la manipulation de l'espèce et le manque de liquidités
- Soutien aux sociétés/institutions pour faciliter la fourniture de produits digitaux
- Soutien à l'utilisation de données géo-spatiales pour la fourniture de transferts d'argent et de services financiers
- Soutien pour faciliter l'interopérabilité entre les opérateurs de téléphonie mobile



#### **Composante 4 : Gestion du Projet et renforcement des capacités des parties prenantes (5 millions de dollars EU)**

36. Cette composante soutiendra les fonctions essentielles de gestion du Projet. Il s'agira notamment de soutenir une Unité d'exécution de l'ensemble du Projet (UEP) comprenant : a) tous les aspects de la préparation, de la gestion et de l'audit du Projet, y compris la gestion fiduciaire et les passations de marchés, la logistique et les frais généraux opérationnels ; b) la communication, la production, la gestion des connaissances et la coordination entre les partenaires du Projet ; et c) le suivi et évaluation (S&E), y compris la géolocalisation des sites d'intervention du Projet et les systèmes de « suivi interactif des bénéficiaires » (SIB). Le projet s'appuiera également sur la Méthode de géo-habililitation pour le suivi et la supervision (GEMS) de la Banque mondiale en recrutant un spécialiste en matière de GEMS. La GEMS utilise des outils à source ouverte pour la collecte sur le terrain de données numériques structurées qui alimentent automatiquement un système centralisé de suivi et évaluation. L'utilisation systématique de la GEMS permet aux opérations d'améliorer la transparence et la précision du suivi et évaluation, ainsi que la responsabilité de la surveillance par des tiers.
37. L'UEP sera composée d'un coordinateur de projet, d'un spécialiste de la gestion financière, d'un spécialiste en passation de marchés, d'un spécialiste adjoint en passation des marchés et d'un spécialiste de la comptabilité, d'un spécialiste en GEMS/S&E et d'un spécialiste des sauvegardes environnementales et sociales, d'un spécialiste des technologies numériques, d'un spécialiste de l'inclusion financière et d'un spécialiste des paiements numériques. En outre, plusieurs postes seront pourvus par un recrutement de l'UEP pour renforcer l'ANSI en tant qu'agence d'exécution incluant deux spécialistes de l'économie numérique. Cette composante financera également le renforcement des capacités des acteurs du secteur, ainsi que la préparation des documents d'appel d'offres et des contrats. Le coordinateur du Projet et d'autres membres du personnel, dont un spécialiste en gestion financière, un spécialiste en passation des marchés, un spécialiste des sauvegardes et un comptable, ont déjà été recrutés à l'aide de l'avance pour la préparation du Projet (APP). Le nouveau personnel travaille actuellement en collaboration avec l'UEP d'un programme existant (PCDS), qui sert d'UEP transitoire. Ces fonctions seront toutefois transférées à l'ANSI une fois que la nouvelle UEP sera fonctionnelle. L'ANSI sera l'agence d'exécution, travaillant en étroite collaboration avec le ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Économie numérique (MPTEN).

#### **Composante 5 : Composante d'intervention d'urgence imprévue (CERC) (0 million de dollars EU)**

38. Une cinquième composante pour une « composante d'intervention d'urgence imprévue » (CERC) est ajoutée à la structure du Projet. Elle aura une valeur initiale nulle, mais pourra être financée en cours de projet pour permettre une réponse flexible aux événements pouvant survenir. L'ajout de cette composante dès le début, bien que son financement soit nul, permet une certaine souplesse pour faire face aux crises, lorsqu'elles surviennent. Il peut s'agir, par exemple, de crises humanitaires qui nécessitent la mise en place de services de communication d'urgence pour remplacer des installations endommagées ou pour faciliter les paiements humanitaires d'urgence à l'aide de services de transfert de fonds par téléphone mobile.

#### **C. Bénéficiaires du Projet**

39. **Les bénéficiaires du Projet sont – au minimum – un groupe cible d'environ 1 240 000 habitants dans les 2 111 villages candidats, ainsi que les services gouvernementaux existants dans ces villages (tels que les écoles, les centres de santé et les administrations publiques).** La grande majorité de ces habitants sont des petits exploitants agricoles, et ils représentent environ 5 % du total des 20 millions d'habitants du Niger. Ils vivent également dans les zones les plus vulnérables du pays. Le nombre de bénéficiaires finaux sera plus élevé, à la fois parce que les infrastructures



numériques déployées dans un village pourraient couvrir une zone plus large qui inclurait d'autres petits villages ne faisant pas partie des villages sélectionnés, et parce que les habitants d'autres villages pourront interagir avec les villages sélectionnés, et pourront bénéficier des infrastructures numériques ainsi que des services financiers numériques financés par le projet.

#### 40. Le projet est pleinement sensible aux questions de genre.

- Sur la base d'entretiens avec des parties prenantes au Niger et des meilleures pratiques établies par des sources faisant autorité (notamment la « *Boîte à outils TIC pour l'égalité des sexes*<sup>20</sup> » de 2018 de la Banque mondiale), le projet devrait réduire le fossé numérique entre les sexes grâce à des activités spécifiques basées sur les besoins des femmes, notamment : i) renforcer l'environnement favorable grâce à des programmes de suivi des données désagrégées et de renforcement des capacités pour les décideurs, axés sur la mesure et la réduction de la fracture numérique entre les sexes ; ii) soutenir la création de centres d'accès public adaptés aux femmes (couverture et accessibilité adéquates, heures d'ouverture appropriées, disponibilité d'intermédiaires de sexe féminin, etc.) ; iii) cibler une meilleure sensibilisation à l'utilisation des TIC dans les communautés locales ; iv) soutenir la formation à l'alphabétisation numérique et financière des femmes ; v) soutenir l'emploi des femmes dans les centres numériques ; et vi) soutenir l'accès aux services financiers par l'accès aux paiements mobiles et à des services financiers numériques innovants.
- Le Cadre de résultats de suivi et évaluation (S&E) permettra de suivre l'impact lié au genre du Projet à l'aide d'indicateurs désagrégés (voir les indicateurs de résultats du niveau de l'ODP). Le plan de suivi et évaluation du Projet comprend également une évaluation de l'impact sur le genre qui sera effectuée par le Laboratoire d'innovation de la Banque mondiale pour l'égalité des sexes en Afrique (GIL). L'évaluation portera sur l'impact d'une ou de plusieurs sous-interventions visant l'autonomisation numérique des femmes (voir l'Annexe 3 et le Cadre de résultats pour de plus amples détails).

41. **Changement climatique.** Le projet a été examiné sous l'angle du changement climatique et des risques de catastrophe, ainsi que des co-avantages liés au climat (voir Annexe 4). Le Niger est particulièrement exposé au changement climatique (par exemple, la température annuelle moyenne a augmenté de 0,6° à 0,8°C entre 1970 et 2010, hausse légèrement supérieure à la moyenne mondiale ; et une augmentation de la fréquence et de la gravité des phénomènes de précipitations extrêmes ainsi que des inondations a été observée<sup>21</sup>). Des chocs climatiques récurrents, tels que des sécheresses ou des inondations, pourraient gravement compromettre les perspectives de croissance future du Niger. Une évaluation des co-avantages climatiques a été réalisée et a permis de constater que le projet ne remplit pas actuellement les conditions requises pour bénéficier des co-avantages liés à l'adaptation au changement climatique. Néanmoins, l'accent mis par le projet sur l'utilisation des énergies renouvelables (énergie solaire) pour les stations de base cellulaires et la production d'énergie supplémentaire pour charger les téléphones portables et d'autres services dans les villages intelligents, implique qu'il pourrait potentiellement bénéficier des co-avantages de l'atténuation (voir Annexe 4).

#### D. Chaîne de résultats

42. Le programme « *Villages intelligents* » vise à aider le Niger à exploiter son potentiel numérique pour le développement, en veillant à ce que tous les citoyens aient accès à une connectivité internet de haute qualité et à faible coût, à ce que les services publics soient facilement accessibles en ligne et à ce que l'économie numérique soit le moteur de la croissance, de l'innovation et de la création d'emplois. Cette vision nécessitera un engagement à long

<sup>20</sup>

<sup>21</sup> Portail de connaissances sur le changement climatique de la Banque mondiale – Fiche pays pour le Niger.



terme pour réaliser les investissements et les réformes politiques nécessaires pour accroître la connectivité, stimuler les investissements du secteur privé dans les télécommunications et les TIC, le développement de produits financiers et l'innovation, et pour développer une nouvelle génération de leaders et de champions du numérique qui peuvent utiliser la technologie de manière créative pour améliorer l'efficacité et l'impact des services publics.

43. La chaîne de résultats du Projet est décrite au **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**. En outre, la **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** décrit la chaîne de valeur par laquelle le projet contribue à accroître les possibilités, en particulier en matière d'innovation, d'accessibilité financière accrue, de multiplicité de choix et de meilleure qualité de service. Plus précisément, les actions en dessous de la ligne en pointillés sont directement attribuables au projet, car elles reflètent les interventions financées par le projet. Les actions au-dessus de la ligne en pointillés font partie de la vision plus large de la stratégie « Niger 2.0 ». Les bénéfices sont indirectement attribuables à la composante 1 du Projet, en termes d'amélioration de l'environnement favorable, mais reflètent également les efforts du secteur privé et de la communauté des donateurs au sens large.



Tableau 2 : Chaîne de résultats du Projet « Villages intelligents »

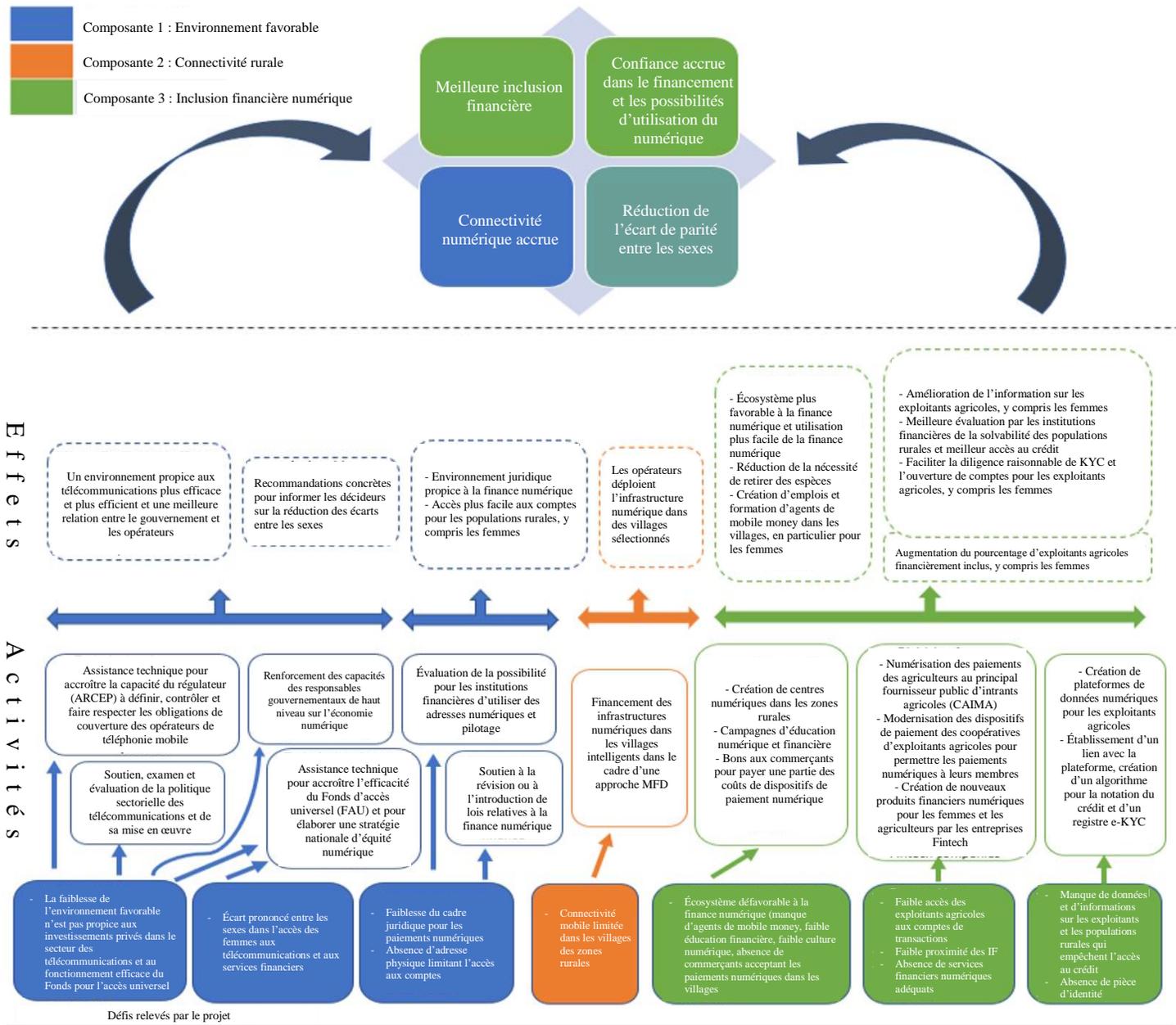
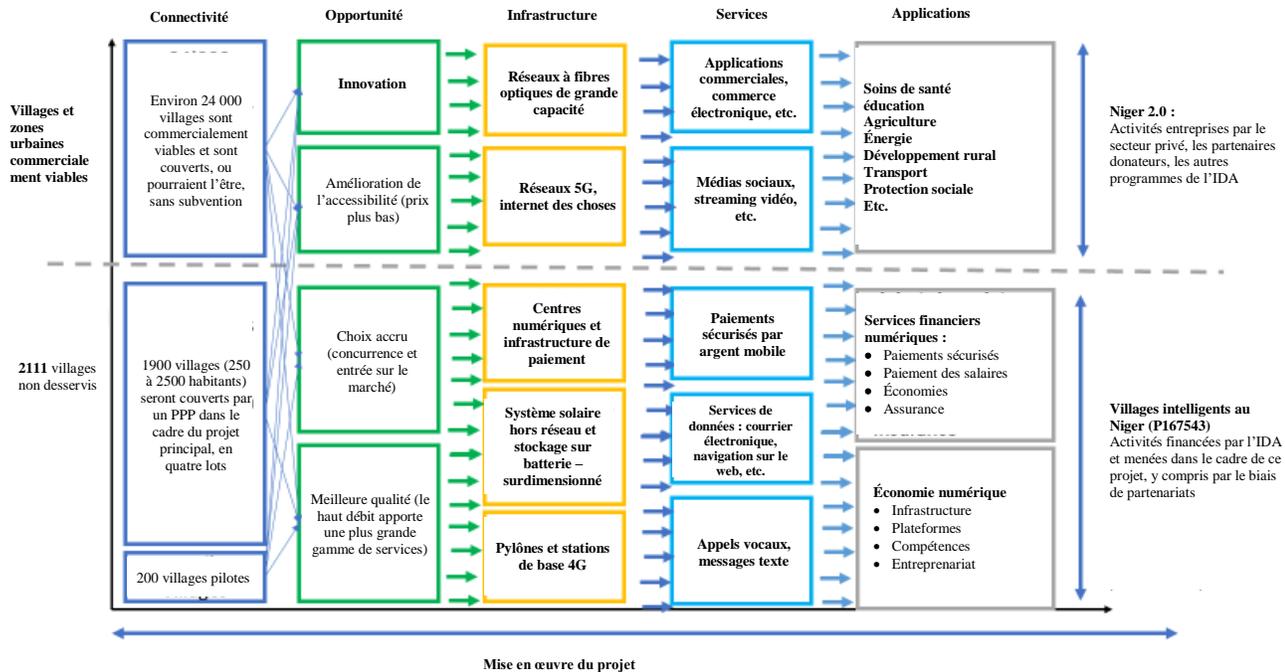




Figure 1 : Chaîne de valeur montrant les interventions du Projet dans le contexte de la vision élargie de la stratégie « Niger 2.0 »



S

Note : Le Erreur ! Source du renvoi introuvable. en Annexe illustre les liens avec d'autres projets de la Banque mondiale au Niger.

### E. Justification de la participation de la Banque et rôle des partenaires

44. La connectivité et les services numériques sont devenus de plus en plus une nécessité de base pour les ménages et demeurent pourtant hors de portée pour de nombreuses franges de la population pour des raisons d'accessibilité et coûts inabordables. Réduire cette « fracture numérique » en améliorant l'accès à ces services (en réduisant les prix, en accroissant la couverture et en améliorant la qualité des services), en particulier pour les villages et les franges de population non desservies ou sous-desservies, peut réduire considérablement le fossé des opportunités entre les nantis et les démunis. L'extension de la connectivité aux villages ruraux accroîtra le nombre d'individus et d'entreprises ayant accès à l'internet à haut débit, à la téléphonie et aux services financiers numériques, ce qui profitera à la plupart, sinon à la totalité, des secteurs sociaux et économiques de ces régions. Les autorités nigériennes bénéficieront également d'une connectivité accrue pour leurs propres besoins, c'est-à-dire pour s'acquitter de leurs tâches d'une manière plus efficace, plus effective et plus transparente. Enfin, les services numériques peuvent améliorer considérablement la résilience aux chocs (appels d'urgence, surveillance et suivi, partage d'informations, géolocalisation, etc.), un facteur qui devient de plus en plus important dans les régions du Niger touchées par divers types de crises graves (sécurité, pénuries alimentaires, sécheresse, etc.). Ces questions sont examinées plus en détail à l'Annexe 1.

### F. Enseignements tirés et reflétés dans la conception du Projet



45. **Composantes 1 et 2** – Le projet s'appuie sur les enseignements tirés de projets antérieurs similaires financés par la Banque mondiale, notamment Nicaragua Rural Telecom (P089989), Programme régional d'infrastructures de communication de Madagascar (P094103), Programme régional d'infrastructures de communication en Tanzanie (P111432), Projet « Énergie pour la transformation rurale » en Ouganda (P069996), Projet de modernisation du réseau 3G de la Papouasie-Nouvelle-Guinée (P107782). La préparation du Projet a également bénéficié de l'éclairage du récent projet d'e-Agriculture en Côte d'Ivoire (P160418). La Banque mondiale a également publié en 2010 un rapport sur les leçons apprises et les meilleures pratiques liées aux mécanismes « d'enchères inversées », dont un chapitre est consacré au secteur des TIC. En décembre 2018, la Banque a publié un rapport sur les « Modèles commerciaux innovants pour l'extension des réseaux de fibres optiques et la réduction des écarts en termes d'accès ».<sup>22</sup>
46. La couverture et l'accès aux télécommunications se sont considérablement accrus, du fait de la privatisation et de la concurrence (en particulier, dans le secteur des communications sans fil) dans les économies émergentes et en développement, y compris celles en situation de FCS. Malgré cela, dans la plupart des pays du monde – y compris les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ayant un vaste territoire – il reste une part importante de la population et du territoire des zones rurales qui n'ont pas accès aux services numériques en raison d'importants investissements et de contraintes opérationnelles. Suivant l'approche MFD et les enseignements tirés de l'expérience antérieure, le projet met l'accent sur la promotion de l'investissement privé par différentes approches, allant de l'identification des goulots d'étranglement juridiques et réglementaires à l'utilisation des fonds du Projet pour stimuler les investissements. Lors de l'utilisation des fonds du Projet, le projet veille à ce que quatre principes clés – conformes aux meilleures pratiques internationales et à l'approche en cascade – soient traduits dans les activités proposées, comme indiqué à l'Annexe 1.
47. **Composante 3** – Le projet s'appuie sur les enseignements tirés des études et initiatives sur la numérisation des paiements dans les chaînes de valeur agricoles menées par le Groupe de la Banque mondiale (programme d'inclusion financière FIRST, numérisation des chaînes de valeur de la SFI), et sur le programme UNCDF/MM4P dans d'autres pays africains, ainsi que sur l'accès aux services financiers numériques au-delà des paiements pour la population rurale. Il s'appuie également sur les efforts actuels de la Banque mondiale visant à aider les pays de la région de l'UEMOA à utiliser des données alternatives (données structurées et non structurées) pour étendre l'accès aux services financiers à ceux qui sont actuellement exclus du système financier formel. Les leçons tirées des engagements précédents de la Banque sont examinées plus en détail à l'Annexe 1.

### III. MODALITÉS D'EXECUTION

#### A. Dispositions institutionnelles et d'exécution

48. Étant donné que plusieurs institutions sont directement concernées par les activités à mener, le projet nécessiterait un mécanisme efficace de coordination et d'exécution interorganisations. Il sera mis en œuvre sous l'autorité de l'Agence Nationale de la Société de l'Information (ANSI), rattachée à la Présidence de la République du Niger. L'ANSI est également responsable de la gestion du Fonds pour l'accès universel (FUA). L'ANSI a la responsabilité générale du développement de l'économie numérique au Niger et est bien placée (et dans de nombreux cas, elle est déjà engagée à travers son rôle de supervision de la mise en œuvre du programme « Villages intelligents ») pour partager les informations et assurer la coordination avec toutes les parties prenantes de l'écosystème. L'ANSI présidera le Comité de pilotage qui aura pour mandat de superviser la gouvernance et la mise en œuvre du Projet. Il sera établi par arrêté

<sup>22</sup> <http://documents.worldbank.org/curated/en/674601544534500678/Innovative-Business-Models-for-Expanding-Fiber-Optic-Networks-and-Closing-the-Access-Gaps>.



du gouvernement, avec le MPTEN et le ministère des Finances comme Vice-présidents. Au nombre des autres membres du Comité de pilotage, figureront les ministères bénéficiaires tels que le ministère du Plan, le ministère de l'Agriculture, le ministère du Commerce, la BCEAO et l'CAIMA. En outre, un comité technique sera mis sur pied pour traiter les questions techniques plus détaillées transmises par le Comité de pilotage en rapport avec la mise en œuvre du Projet. Ce comité technique, qui sera présidé par le coordinateur du Projet au sein de l'UEP, comprend des représentants des opérateurs de téléphonie mobile, de l'autorité de régulation, des ministères sectoriels qui participent au Comité de pilotage, ainsi que du ministère de l'Énergie, des compagnies d'électricité et des institutions financières. L'ANSI mettrait en œuvre la composante 2 en collaboration avec le MPTEN, qui est le ministère responsable de la politique des télécommunications, et la composante 3 en étroite collaboration avec le ministère des Finances, qui est chargé de l'inclusion financière. Le comité technique sera chargé de fournir des orientations opérationnelles générales, de superviser la mise en œuvre du Projet, de contrôler les performances, et d'assurer la coordination intersectorielle... Une unité d'exécution des projets (UEP) dédiée au Projet « Villages Intelligents » (PVI) a été créée et est désormais fonctionnelle. Elle assumera officiellement la responsabilité de l'UEP transitoire (PCDS) au moment des négociations.

49. L'extension du Projet « *Villages Intelligents* » guidera les dispositions institutionnelles qui s'appuieront sur les modalités de mise en œuvre réussies du Projet de la phase pilote, en utilisant la même UEP et en impliquant les mêmes agences d'exécution. Le projet nécessitera l'adhésion de décideurs de haut niveau, en particulier pour les changements politiques sensibles. Ainsi, les modalités de mise en œuvre adopteront une approche à plusieurs niveaux pour garantir l'adhésion des ministères concernés au plus haut niveau, l'acceptation technique des experts des différents secteurs gouvernementaux et l'adhésion sur le terrain des chefs de village et des chefs d'administration.

## **B. Modalités de suivi et évaluation des résultats**

50. Les progrès vers la réalisation de l'ensemble des ODP seront mesurés sur la base des indicateurs du niveau de l'ODP et des indicateurs de résultats intermédiaires. Le système de suivi et évaluation sera utilisé pour collecter les données et les informations pertinentes relatives à la mesure des résultats, y compris les résultats des projets et la qualité de leur exécution. L'équipe de la Banque mondiale procédera à une évaluation annuelle pour examiner les progrès réalisés par rapport aux indicateurs de résultats, sur la base des données fournies par l'UEP. Cette dernière sera chargée d'élaborer un plan de suivi et évaluation détaillé, spécifiant des protocoles et des directives standard pour la collecte et l'utilisation des données pendant la durée du Projet, et organisera des formations pour les parties prenantes concernées par le plan de suivi et évaluation. Les rapports sur l'état d'avancement seront examinés de près par le Comité de pilotage mis en place au Niger et comprenant les principaux bénéficiaires et parties prenantes des secteurs public et privé. L'UEP fournira à la Banque mondiale des tableaux de suivi trimestriels, des rapports fiduciaires et des rapports sur l'état d'avancement sur tous les indicateurs de résultats du niveau de l'ODP et les indicateurs de résultats intermédiaires ainsi que sur tout indicateur supplémentaire au niveau du pays spécifié dans le plan de S&E lors des missions d'appui et de supervision.
51. Pour la collecte et l'analyse des données en temps réel, le projet mettra en œuvre la **méthode de géo-habilitation pour le suivi et la supervision (GEMS)**. La GEMS permet aux équipes de projet d'utiliser des outils open source pour la collecte sur le terrain de données numériques structurées qui alimentent automatiquement un système centralisé de suivi et évaluation. Les données intégrées peuvent inclure tout type d'indicateurs, sur la base de formulaires personnalisés ; des photos, du son, des vidéos ; des horodatages ; et des coordonnées GPS qui permettent une géocartographie automatisée de l'information. L'utilisation systématique de ces outils permet au projet d'améliorer la transparence et la précision du S&E et d'accroître la responsabilité du suivi par des tiers. En outre, elle fournit une plateforme pour la supervision à distance, le contrôle des sauvegardes en temps réel et la cartographie du portefeuille



pour la coordination entre les projets et les partenaires. L'UEP recrutera un membre du personnel formé à la GEMS pour bénéficier de la vaste expérience acquise par la GEMS, qui a été mise en œuvre dans 10 Unités de gestion pays (CMU), avec plus de 700 membres du personnel des clients et environ 180 projets financés par le Groupe de la Banque mondiale ayant reçu une formation personnalisée en matière de renforcement des capacités. Au Niger, l'équipe de la GEMS a déjà formé 24 projets et le système est utilisé pour la planification, le S&E et la cartographie du portefeuille des projets.

52. **Évaluation de l'impact lié au genre.** L'Annexe 3 du présent Document d'évaluation pays (PAD) examine la problématique du genre. Le projet mènera en outre une évaluation de l'impact lié au genre basée sur des données, soutenue par le Laboratoire d'innovation de la Banque mondiale pour l'égalité des sexes en Afrique (GIL), au début de 2020. L'évaluation portera sur l'impact d'une ou plusieurs sous-interventions visant à renforcer l'autonomie numérique des femmes. Le Projet devrait permettre de réduire le fossé numérique entre les sexes, grâce à des activités spécifiques basées sur les besoins des femmes, à savoir : i) renforcer l'environnement favorable grâce à des programmes de suivi des données désagrégées et de renforcement des capacités axés sur la réduction de la fracture numérique entre les sexes pour les décideurs ; ii) soutenir la création de centres numériques publics adaptés aux femmes (couverture et accessibilité adéquates, heures d'ouverture adéquates, disponibilité d'un intermédiaire féminin) ; iii) soutenir des systèmes de tarification innovants pour les femmes (encourager les opérateurs mobiles privés à poursuivre des modèles de tarification innovants pour les appareils et la connectivité) ; iv) cibler la sensibilisation des communautés locales à l'utilisation des TIC ; v) soutenir la formation des femmes à la culture numérique, vi) soutenir l'emploi des femmes dans les centres numériques, vii) soutenir le développement de produits financiers numériques pour les femmes par les institutions financières, les start-ups et les entreprises Fintech ; viii) soutenir l'accès aux services financiers par l'accès aux services de mobile money et, à un stade ultérieur, au crédit (sur la base de la traçabilité de leurs transactions mobiles et, éventuellement, de leur notation de crédit qui réduira les exigences de garantie des intermédiaires financiers pour les prêts) ; et ix) faciliter l'accès des femmes aux comptes grâce au registre e-KYC.

### **C. Durabilité**

53. L'approche MFD garantira la viabilité financière et économique des investissements dans les zones blanches. Le but de l'approche MFD proposée dans la composante 2 est d'optimiser l'utilisation des fonds publics pour rendre l'investissement viable au plan commercial à long terme. En augmentant la demande, la composante 3 renforcera la viabilité commerciale de l'infrastructure. En outre, la composante 2 mettra l'accent sur l'appropriation locale, grâce à la participation active des populations locales aux travaux et aux programmes d'entretien proposés, ce qui contribuera fortement à la durabilité de l'infrastructure.
54. Le développement des services numériques sera fonction de leur viabilité à long terme. Parmi tous les critères utilisés pour sélectionner les services et les plateformes proposés, la viabilité sera l'un des principaux aspects examinés par l'ANSI. Au cours de la dernière décennie, de nombreux services numériques pour les projets pilotes et initiatives de développement rural ont été lancés avec un impact limité et une très faible viabilité. Plusieurs facteurs expliquent ces résultats, à savoir : a) il y a souvent un manque d'appropriation, les solutions prêtes à l'emploi étant proposées aux utilisateurs ou reproduites à partir d'autres pays ou contextes ; b) le projet pilote fournit les solutions techniques gratuitement ou sans aucun plan de recouvrement des coûts, et les utilisateurs ne sont pas prêts par la suite à payer une fois le projet pilote achevé ; et c) l'adoption de la technologie et la culture numérique ont constitué un obstacle à l'extension, de sorte que les projets pilotes ont rarement atteint une masse critique d'utilisateurs assurant la viabilité financière du service. La composante 3 abordera ces trois questions en parallèle, en fournissant une formation



personnalisée aux utilisateurs, en renforçant la viabilité du service dans la conception initiale et en garantissant l'appropriation par l'implication de l'utilisateur final dans la conception du service.

## IV. RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION DU PROJET

### A. Analyse technique, économique et financière

#### Analyse technique

55. **Composante 1** – L'accent mis sur le renforcement de l'environnement favorable est un facteur commun à de nombreux programmes du groupe de la Banque mondiale, de sorte que peu d'innovations techniques sont nécessaires. Toutefois, il sera nécessaire d'assurer une coordination étroite avec l'Opération de développement des politiques (DPO) du Niger<sup>23</sup> où il y a un certain nombre de mesures préalables et de conditions libératoires liées aux politiques et à la réglementation des télécommunications.

56. **Composante 2** – La conception technique de la composante 2 s'appuie sur les enseignements tirés et les meilleures pratiques de projets similaires qui ont été mis en œuvre dans d'autres pays<sup>24</sup>, ainsi que sur le récent rapport de 2018 sur les « Modèles commerciaux innovants pour l'extension des réseaux à fibres optiques et la réduction des écarts en termes d'accès », parrainé par le Partenariat pour le développement numérique de la pratique mondiale du développement numérique. La composante « infrastructure » est conçue autour de quatre principes fondamentaux (preuve de la défaillance du marché, intérêt général tel que défini par l'ODP, fonds de capitaux publics limités au minimum nécessaire et PPP à accès ouvert). Les spécifications de l'appel d'offres seront neutres sur le plan technologique, afin de permettre au plus grand nombre possible d'opérateurs de participer à l'appel d'offres et n'auront pas de biais technologique qui pourrait favoriser un opérateur par rapport aux autres<sup>25</sup>. L'appel d'offres ne demandera que des spécifications minimales, telles que le débit internet minimum, le nombre de sites à couvrir, la taille de la population à couvrir et les services de télécommunications standard à fournir, tels que les services vocaux et de messagerie. Les opérateurs privés pourront choisir la conception de leur choix, qui pourrait inclure, entre autres, les éléments suivants : i) des pylônes de télécommunications passives pour faciliter le déploiement d'antennes mobiles actives par les opérateurs de réseaux mobiles ; ii) un réseau d'accès radio totalement actif déployé par un opérateur de réseau mobile, qui fournit un accès d'itinérance locale à d'autres opérateurs de réseaux mobiles ; iii) une alternative de « microsite » à faible coût déployée par des tiers pour les zones rurales ciblées par le Projet, qui vendront ensuite leurs services aux opérateurs de réseaux mobiles ; et iv) d'autres types d'accès sans fil, tels que l'accès par satellite. La conception technique est conforme aux meilleures pratiques internationales. Enfin, la conception du Projet est basée sur un modèle de prestation de services concurrentiels par le secteur privé dans la mesure du possible. Cela est tout à fait conforme à l'expérience internationale qui montre qu'il s'agit d'un moyen plus rentable de fournir des services numériques que le fait que le gouvernement s'implique lui-même directement dans la prestation des services.

<sup>23</sup> Deuxième série sur les DPO du Niger (P166124).

<sup>24</sup> Projet de télécommunications rurales au Nicaragua (P089989), Programme d'infrastructure de communication régionale à Madagascar (P094103), Programme d'infrastructure de communication régionale en Tanzanie (P111432), Projet d'énergie pour la transformation rurale en Ouganda (P069996), et Modernisation du réseau 3G en Papouasie-Nouvelle-Guinée (P107782).

<sup>25</sup> Le projet sera néanmoins principalement axé sur l'accès aux réseaux sans fil. Comme dans la plupart des autres pays d'Afrique subsaharienne, le réseau câblé est très en retard par rapport à l'infrastructure sans fil en ce qui concerne la fourniture d'infrastructures et de services numériques au Niger. Les réseaux sans fil, en particulier les réseaux de télécommunications mobiles, sont donc la technologie la plus pertinente pour assurer l'accès aux services numériques dans les zones rurales. Une autre technologie sans fil qui mérite d'être envisagée est le haut débit par satellite, même si elle n'offre peut-être pas la fiabilité et la largeur de bande d'un réseau mobile.



57. **Composante 3** – La composante 3 devra relever le défi consistant à rester au diapason des progrès rapides des outils et applications des technologies de l'information – dont les coûts diminuent et augmentent en termes de fonctionnalité et d'efficacité, notamment dans l'espace consommateur. Ces évolutions sont largement le fait du secteur privé et bénéficieront des investissements en matière de connectivité dans le cadre de la composante 2. Étant donné que le Projet s'appuiera sur des fournisseurs du secteur privé par le biais de partenariats ou de contrats, garantissant des solutions neutres au plan technologique et des spécifications techniques qui permettent la flexibilité, l'extensibilité et l'adaptation aux conditions locales, le risque d'obsolescence technologique est minimisé. Les normes matérielles et logicielles qui sont intégrées dans la conception et la communication des réseaux d'information se conformeront aux normes internationalement reconnues, telles que : l'environnement informatique distribué, les logiciels ouverts, l'utilisation efficace des installations de communication et de la bande passante disponibles. L'accent sera mis sur un suivi étroit de la mise en œuvre des contrats, afin de s'assurer de sa conformité avec les termes et conditions des documents d'appel d'offres et des contrats. L'acceptation et l'adoption des services financiers numériques par les bénéficiaires – en particulier, les analphabètes – constitueraient un risque pour le Projet pendant toute la période de mise en œuvre. Ce risque serait réduit au minimum par une sensibilisation continue du public aux effets positifs et négatifs des applications technologiques – en utilisant diverses formes de moyens de communication, en formant régulièrement les bénéficiaires, en procédant à des évaluations participatives des besoins et en développant des mécanismes d'appropriation locale du contenu et de nouveaux types de modèles d'entreprise communautaires pour le développement et la prestation de services financiers numériques par des fournisseurs de connaissances fiables.

#### **Analyse économique et financière**

58. En rendant les services numériques plus accessibles et plus abordables pour les citoyens et les entreprises du Niger, le Projet proposé a le potentiel de générer des impacts économiques et sociaux substantiels à court et moyen terme par des canaux directs et indirects. Un secteur numérique plus dynamique devrait avoir les effets suivants : l'amélioration de la régulation du marché, les possibilités de développement et d'exportation de services grâce au développement du contenu numérique, la numérisation de secteurs tels que la santé, l'éducation et l'agriculture pourrait se traduire par des retombées économiques rapides.

59. *Le Rapport sur le développement dans le monde 2016 : les dividendes du numérique* a exploré les mécanismes par lesquels les technologies numériques stimulent la croissance économique, et le Projet permettrait de les exploiter tous :

- a. l'inclusion, par laquelle les technologies numériques réduisent la marginalisation économique et sociale, est la cible en particulier de la composante 1 de la connectivité en zone rurale, qui vise à mettre tous les Nigériens à portée des communications mobiles et à réduire la « tyrannie de la distance » ainsi que l'asymétrie des flux d'informations. Un accent considérable est mis sur les femmes et la réduction du déficit de compétences en matière d'inclusion financière dans la composante 3 ;
- b. l'efficacité, grâce à une automatisation accrue et à une meilleure coordination, est au centre des efforts visant à améliorer la connectivité dans les zones rurales par des réformes réglementaires (composante 1), les TIC et les services d'inclusion financière (composantes 2 et 3) ;
- c. l'innovation, obtenue par la création de nouvelles plateformes numériques et l'extension des plateformes existantes, telles que celles pour les services de mobile money, l'administration mobile et la connectivité de l'enseignement supérieur, est omniprésente dans tous les sous-programmes.

Les avantages économiques et financiers probables du Projet sont examinés plus en détail à l'Annexe 2.

## **B. Aspects fiduciaires**



**(i) Gestion financière**

60. Les dispositions de gestion financière (GF) pour le Projet « Villages intelligents pour la croissance rurale et l'inclusion numérique » ont été conçues en tenant compte : a) de la performance globale du pays en matière de gestion des finances publiques (GFP) ; et b) des exigences minimales de la Banque mondiale en vertu de la politique et de la directive de la Banque mondiale – opérations de financement de projets d'investissement (FPI), qui décrit les politiques et procédures globales de la Banque mondiale en matière de gestion financière. Le cadre législatif et institutionnel pour la gestion des finances publiques est en place au Niger. L'Agence nationale pour la société de l'information (ANSI) gèrera les aspects globaux de la gestion financière du Projet. Une évaluation de la gestion financière (EGF) de l'ANSI a été réalisée en novembre 2018, pendant la préparation du Projet, afin de déterminer si l'ANSI a mis en place des dispositions de gestion financière acceptables pour assumer la responsabilité fiduciaire du Projet. Les modalités de l'EGF sont examinées plus en détail à l'Annexe 5.

**(ii) Passation de marché**

61. Le bénéficiaire effectuera la passation des marchés pour le Projet conformément aux « Réglementations de la Banque mondiale en matière de passation des marchés pour les emprunteurs de financement de projets d'investissement » (Réglementations de la Banque mondiale en matière de passation des marchés), datées de juillet 2016 et révisées en novembre 2017 et en août 2018 dans le cadre du Nouveau cadre de passation des marchés (NPF), et aux « Directives pour la prévention et la lutte contre la fraude et la corruption dans les projets financés par les prêts de la BIRD et les crédits et les dons de l'IDA », datées du 15 octobre 2006 et révisées en janvier 2011 et au 1<sup>er</sup> juillet 2016. De plus amples détails sont fournis à l'Annexe 5.

**C. Sauvegardes**

**(i) Environnement (y compris les sauvegardes)**

62. Le Projet est classé dans la catégorie environnementale B (partielle), car il est prévu que les risques et les impacts environnementaux et sociaux soient modérés et que, dans la plupart des cas, les risques et les impacts soient spécifiques au site et gérables. Le Projet déclenche trois politiques environnementales et sociales : Évaluation environnementale (OP 4.01), Ressources culturelles physiques (OP 4.11) et Réinstallation involontaire (OP 4.12). Il adopte une approche cadre en matière de sauvegardes, car les lieux spécifiques de ses activités n'ont pas encore été identifiés. Les sites spécifiques pour les investissements d'infrastructure et leur portée seront déterminés pendant la mise en œuvre du Projet à l'aune des évaluations détaillées des besoins prioritaires du gouvernement dans les régions cibles, en consultation avec la population et les autorités locales, et des études techniques détaillées à entreprendre.

63. Le principal projet proposé est la construction de pylônes radio ainsi que de pylônes de télécommunications passives dans les zones rurales. Cette activité devrait générer des risques et des impacts sociaux et environnementaux potentiels. Ils seront limités en termes d'échelle, la plupart des impacts seront spécifiques au site. En termes d'impacts environnementaux négatifs, certains groupes de personnes ont une sensibilité modérée à élevée aux radiofréquences, ce qui entraîne des maladies telles que les maux de tête et les migraines. Il existe également des études établissant un lien entre les champs électromagnétiques et certains cancers chez les rats. C'est pourquoi les tours de téléphonie cellulaire doivent généralement être placées loin des écoles, des marchés et des autres lieux où les populations, en particulier les enfants en bas âge, se rassemblent et passent de nombreuses heures. Les installateurs de tours de téléphonie cellulaire devront également suivre des directives spécifiques au travail dans les zones à forte intensité de champs électromagnétiques. D'autres impacts négatifs peuvent être liés à la construction (gestion des déchets, etc.) et à la conservation des arbres - par exemple, les arbres ne doivent pas être coupés inutilement juste pour faire de la place pour la tour. Dans la plupart des cas, les mesures d'atténuation peuvent être conçues assez facilement. Les



emplacements des villages candidats ont été soumis (et sont résumés dans le **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** ci-dessus, et à la Figure 5 en Annexe 1). Un CGES a été préparé par le client et approuvé par la Banque le 12 novembre 2019. Au 9 décembre 2019, le client n'a émis aucune objection à la divulgation publique. La divulgation dans le pays a été faite le 10 décembre et sur le site web de la Banque mondiale le 11 décembre. Elle vise à orienter la manière dont les impacts environnementaux et sociaux négatifs potentiels des futurs sous-projets seront identifiés et atténués au cours de la mise en œuvre du Projet. Le CGES reflète également toutes les mesures relatives à la violence fondée sur le sexe (par exemple, le code de conduite, le mécanisme de recours en cas de plainte, etc.). Lors de l'élaboration du CGES, les ressources culturelles physiques ont été prises en considération et des bases de référence ont été définies. Bien que les travaux de construction soient très limités (les tours de téléphonie cellulaire ne couvrent généralement pas plus de 30 mètres carrés), le CGES intègre des procédures claires qui seront nécessaires pour l'identification, la protection des biens culturels contre le vol et le traitement des artefacts découverts, et qui seront inclus dans les documents d'appel d'offres standard ainsi que dans les contrats des entreprises. Le CGES prévoit également des procédures pour le traitement des « découvertes fortuites » au cours de la mise en œuvre.

64. Si cela est jugé nécessaire et conforme au CGES, le contractant (principalement des opérateurs privés pour l'extension de la connectivité numérique dans des zones ciblées) préparera le PGES du contractant (PGES-C) qui sera intégré dans le contrat entre l'emprunteur et le contractant, ainsi que les dispositions appropriées de suivi et d'application. L'UEP veillera à ce que tous les contractants engagés dans le Projet opèrent d'une manière conforme aux exigences du CGES. De plus amples informations sur les sauvegardes environnementales figurent à l'Annexe 6.

**(ii) Aspects sociaux (y compris les sauvegardes)**

65. Le Projet se propose de mettre en œuvre une série d'interventions infrastructurelles et non infrastructurelles pour : a) étendre la couverture des infrastructures et de la connectivité numériques (construction de tours de téléphonie cellulaire, téléphonie, internet, paiements mobiles, etc.) ; b) promouvoir l'inclusion financière dans les zones rurales en soutenant le développement des services financiers numériques ; c) réformer le cadre réglementaire des TIC et des secteurs financiers et renforcer les capacités. Au nombre des activités physiques, figurera la construction de tours de téléphonie cellulaire. De ce fait, le Projet déclenche l'OP/BP 4.12 sur la réinstallation involontaire, car il peut induire un déplacement économique des populations affectées par le Projet (PAP). Aucun déplacement physique n'est prévu dans le cadre du Projet. En revanche, le déplacement économique peut entraîner des demandes d'accès ou d'acquisition de terres, de réinstallation et de compensation pour la perte de biens ou de moyens de subsistance. Dans ce contexte, un Cadre de politique de réinstallation (CPR) a été préparé par le client et a été approuvé par la Banque le 4 décembre 2019. Au 9 décembre 2019, le client n'a émis aucune objection à la divulgation au public. La divulgation dans le pays a été faite le 10 décembre et sur le site web de la Banque mondiale le 11 décembre. À l'Annexe 6, figurent de plus amples détails sur les mesures de sauvegarde sociale.
66. **Évaluation sociale.** Les activités du Projet devraient certes avoir des effets essentiellement positifs, mais il n'en demeure pas moins cependant qu'il subsiste certains risques sociaux. Il s'agit notamment de la possibilité que des groupes vulnérables, tels que les éleveurs, les personnes handicapées, etc., soient exclus, eu égard à divers obstacles. Cette situation aggraverait davantage les inégalités existantes, en accentuant la fracture numérique. En outre, les plateformes de données proposées pourraient faire l'objet de violations de la vie privée et d'autres utilisations abusives des informations recueillies. Pour évaluer et atténuer ces deux aspects et d'autres aspects connexes, le Projet procédera à des évaluations sociales régulières, qui mettront en évidence les risques et possibilités pour les différents groupes vulnérables et détermineront les mesures d'atténuation appropriées. Ces évaluations seront entreprises dans le cadre de l'Évaluation d'impact environnemental et social (EIES) stipulée dans l'OP. 4.01.



67. **Genre et violence basée sur le genre (VBG)** – L'exigence de la Banque en matière de genre encourage les projets à évaluer et à contribuer à réduire les disparités hommes-femmes en termes d'accès aux opportunités, aux ressources et aux actifs, à l'emploi, aux capacités, à la vulnérabilité à la violence et à l'exploitation sexuelle, etc. Le présent projet assurera une formation sensible au genre au cours de laquelle la participation des femmes et des hommes sera équilibrée. De même, grâce à un ensemble varié de mesures de soutien, un mentorat sera assuré aux femmes et elles bénéficieront d'une formation à l'initiative personnelle nécessaires pour combler le fossé en matière de TIC. Chaque plan de destination et projet spécifique à un site s'attaquera aux questions différentielles entre les hommes et les femmes pour faire en sorte que les femmes aient une chance égale de recevoir de l'aide. Le présent projet comprend une analyse de la dimension genre (voir Annexe 3) et l'on a eu recours à des groupes de discussion lors des consultations des parties prenantes sur les documents de sauvegarde, afin d'examiner plus en profondeur les contraintes liées au genre ainsi que l'approche spécifique du Projet pour garantir l'intégration du genre dans le processus de planification et de mise en œuvre. L'Annexe 3 propose des indicateurs clés pour le suivi. Pendant la phase de mise en œuvre, le Projet devrait identifier et consulter les ONG, les organisations communautaires et les femmes et hommes au niveau local concernés par la problématique du genre dans le cadre des discussions et des initiatives relevant du Projet. En outre, une attention particulière sera accordée aux questions d'exploitation des enfants. Pour de plus amples informations, veuillez consulter l'Annexe 3.
68. **Engagement des citoyens.** Le Projet encouragera la participation des bénéficiaires par le biais d'une communication stratégique en lien avec les mécanismes d'engagement des citoyens. Cette approche permettra de promouvoir la transparence, de renforcer la voix des citoyens et leur participation. L'imbrication des mécanismes d'engagement des citoyens avec les activités de communication facilitera l'adhésion des bénéficiaires et, par conséquent, générera une large appropriation des activités du Projet par les parties prenantes. Le Projet intégrera trois mécanismes de collaboration avec les citoyens, tels que des consultations directes avec les bénéficiaires, des dispositions à plusieurs niveaux pour l'enregistrement et le traitement des griefs et des plaintes, et un processus de suivi communautaire qui sera intégré au niveau local. Dans le cadre de chaque activité du Projet, les consultations seront organisées de manière à atteindre les groupes de parties prenantes concernés, tels que les acteurs du secteur privé, en plus des communautés ciblées.

#### **Mécanismes de réparation des griefs**

69. Les communautés et les individus qui estiment être lésés par un projet soutenu par la Banque mondiale (BM) peuvent déposer des plaintes auprès des mécanismes de recours existants au niveau des projets ou du Service de règlement des plaintes (GRS) de la BM. Le GRS veille à ce que les plaintes reçues soient rapidement instruites, afin de répondre aux préoccupations liées au projet. Les communautés et les personnes affectées par les projets peuvent soumettre leur plainte au Panel d'inspection indépendant de la BM qui détermine si un préjudice a été causé ou pourrait l'être du fait du non-respect des politiques et des procédures de la BM. Les plaintes peuvent être déposées à tout moment après que les préoccupations ont été portées directement à l'attention de la Banque mondiale et que la Direction de la Banque a eu la possibilité d'y répondre. Pour savoir comment soumettre des plaintes au Service de règlement des plaintes (GRS) de la Banque mondiale, veuillez consulter le site <http://www.worldbank.org/en/projects-operations/products-and-services/grievance-redress-service>. Pour savoir comment déposer une plainte auprès du Panel d'inspection de la Banque mondiale, veuillez consulter le site [www.inspectionpanel.org](http://www.inspectionpanel.org).

## **V. RISQUES CLÉS**



70. **Le risque global est jugé élevé**, en partie en raison de l'approche intersectorielle innovante adoptée.
71. Les **risques politiques et de gouvernance sont jugés élevés**. L'ANSI, l'agence d'exécution proposée, est une nouvelle agence qui n'a aucune expérience des projets de la Banque mondiale et qui est directement rattachée au cabinet du président. Certes, le mandat actuel de l'ANSI est clair, mais tout changement politique peut affecter son rôle et sa position. Pour atténuer ce risque, une solide Unité d'exécution des projets (UEP) sera mise en place avec un Comité de pilotage composé de représentants de tous les ministères impliqués dans le Projet.
72. **Le risque macroéconomique est jugé substantiel**. Le pays et le contexte macroéconomique présentent des risques substantiels. Malgré un climat politique stable en 2017, la situation sécuritaire dans la région de Diffa est volatile depuis l'avènement de Boko Haram. Le Niger a également été en proie à des attaques djihadistes et au trafic de drogue dans les régions de Tillabéri et de Tahoua Nord, et la situation sécuritaire s'est détériorée ces derniers mois. La crise sécuritaire et la faiblesse des cours des matières premières fragilisent les finances publiques du Niger. Selon les premières estimations, l'accroissement des dépenses consacrées à la sécurité et à l'accueil des réfugiés dans le cadre de l'opération militaire contre Boko Haram à la frontière sud-est du Niger pourrait coûter 1 % du PIB chaque année. En outre, la dépendance accrue à l'égard des recettes du secteur des industries extractives pourrait en effet rendre le budget plus vulnérable aux variations des cours et de la production des produits de base. De plus, la récente épidémie de maladie à coronavirus (COVID-19) causée par le nouveau coronavirus de 2019 (SRAS-CoV-2) aura probablement de graves conséquences économiques et sociales sur le Niger, mais les effets d'un ralentissement économique mondial dû à une pandémie et son impact sur l'économie du Niger sont difficiles à prévoir à ce stade.
73. **Les risques liés aux stratégies et politiques sectorielles sont jugés élevés**. Les relations entre le gouvernement et les opérateurs se sont nettement détériorées ces dernières années, avec pour point culminant la décision d'Orange Niger de se retirer du marché, en 2019, et de vendre ses actifs à une société d'investissement locale. Les points d'achoppement particuliers dans la dégradation des relations entre le gouvernement et les opérateurs comprennent le régime fiscal, et ce que les opérateurs considèrent comme une sur-imposition du secteur, la réintroduction d'une taxe sur les appels internationaux entrants (SITTI) et l'impression que le gouvernement n'a pas utilisé le Fonds de service universel aux fins prévues. Pour atténuer les risques associés aux stratégies sectorielles, l'équipe a travaillé à la conception du financement de la politique de développement (DPF) afin de suggérer des mesures préalables qui contribueront à façonner les politiques sectorielles. Une mesure récente a été l'exigence de transparence en matière de publication des comptes du Fonds d'accès universel. La conception du Projet accorde également la priorité au leadership du secteur privé, par exemple au travers de l'utilisation du mécanisme d'enchères inversées.
74. **Les risques pour la conception technique du Projet sont jugés substantiels**. La conception de cette opération présente également plusieurs risques substantiels : risque pour le PPP et risque dû à l'aspect intersectoriel de ce projet. Le risque pour le PPP est principalement dû aux incertitudes de la demande dans les zones rurales visées par le Projet : faible densité de population et revenu disponible. Cette situation peut saper l'appétit des investisseurs privés. Afin d'atténuer ces risques, le Projet a mené un dialogue approfondi avec les investisseurs privés potentiels et les opérateurs privés pendant la phase de préparation. Ce projet est également pleinement conforme aux priorités du gouvernement définies dans la stratégie « Niger 2.0 » et dans le programme des villages intelligents, ce qui devrait atténuer les risques de rotation politique et d'appropriation. Il est proposé d'inclure une étude de cas sur le Niger dans la nouvelle ASA sur les technologies numériques dans un contexte de FCS (P172286), et les enseignements tirés de cette étude contribueront à éclairer la conception du Projet. D'autres mesures sont prévues pour améliorer l'utilité de la conception de projets dans un environnement de FCS, notamment l'utilisation de la GEMS pour le suivi, une collaboration étroite avec les programmes pertinents du Groupe de la Banque mondiale mis en œuvre au Niger (tels que PARCA et LIRE) et l'inclusion de la composante CERC. Les risques liés aux plateformes numériques sont



importants, compte tenu de leur nature innovante. Pour atténuer ces risques, l'équipe du Projet convient que l'UEP du Niger travaillera en étroite collaboration avec la BCEAO et l'agence de protection des données.

75. **Les risques liés à la capacité institutionnelle de mise en œuvre et les risques pour la durabilité sont jugés substantiels.** Le Projet est confronté à des risques substantiels liés à la capacité institutionnelle et à la durabilité. L'ANSI a peu d'expérience dans la gestion de projets financés par des donateurs, et n'a aucune expérience en matière de gestion d'opérations financées par la Banque mondiale. Elle devrait également assurer une gestion globale appropriée du financement du programme « Villages intelligents », car les ressources du Fonds d'accès universel financent d'autres domaines du programme « Villages intelligents » que les composantes fondamentales sélectionnées financées par ce projet. En outre, du fait de ses caractéristiques et de sa conception innovante, le présent projet est également confronté à des risques pour les résultats de développement (durabilité). Afin d'atténuer ces risques, le Projet sera mis en œuvre par l'ANSI en étroite collaboration avec d'autres ministères et l'UEP qui ont une vaste expérience des opérations financées par la Banque mondiale. En outre, pendant la phase de préparation, l'ANSI a reçu une formation sur les aspects fiduciaires et la gestion de projet.
76. **Les risques fiduciaires sont jugés substantiels.** Une évaluation de la gestion financière (EGF) de l'ANSI a été réalisée en novembre 2018, lors de la préparation du Projet. L'Unité de coordination du Projet (UCP) existante du Niger – Projet de capacité et performance du secteur public pour la prestation de services (P145261) fournit un soutien fiduciaire dans la gestion de l'avance de préparation de projet (APP). L'évaluation a conclu qu'avec la mise en œuvre des mesures convenues, les dispositions de gestion financière proposées satisferont aux exigences minimales de la Banque mondiale dans le cadre de la politique et de la directive de la Banque mondiale – Opérations de financement de projets d'investissement (FPI). Ces mesures sont décrites plus en détail à l'Annexe 5. Compte tenu des mesures d'atténuation des risques proposées, le risque global de gestion financière pour cette subvention est évalué comme étant « élevé », avec un risque résiduel après les mesures d'atténuation évalué comme « substantiel ».
77. **Les risques sociaux et environnementaux sont jugés modérés.** La plupart des risques liés à l'environnement sont dus à la construction d'infrastructures (composante 2). Certains risques sociaux sont liés aux aspects fortement liés à la dimension genre du présent projet. Le niveau de risque lié à la violence basée sur le genre/ exploitation, abus et harcèlement sexuels (VBG/EAHS) pour ce projet est jugé « modéré ». Nonobstant le fait qu'il y aura des travaux de construction liés à l'installation de pylônes de téléphonie cellulaire dans les zones rurales, chaque chantier peut généralement être achevé en moins d'une semaine, la plupart des structures étant préconstruites. D'autres activités sont principalement menées par la communauté, telles que les centres numériques. Au nombre des facteurs de risque, figurent les risques spécifiques au contexte, tels que les taux élevés de mariages d'enfants, l'acceptabilité sociale générale de la VBG, les conflits, l'absence de législation sur la violence domestique et la limitation de la législation sur le harcèlement sexuel (voir Annexe 3). En réponse à ces réalités et conformément aux exigences énoncées dans la Note sur les bonnes pratiques en matière de VBG, aux exigences du cadre environnemental et social (CES) et à une approche axée sur le survivant, le Projet évaluera plus en profondeur les risques de VBG/EAHS dans le cadre de l'évaluation sociale et les reflétera dans les principaux instruments de sauvegarde, les obligations contractuelles et d'autres documents clés régissant la mise en œuvre du Projet.
78. **Les risques pour les parties prenantes sont jugés modérés.** L'agence d'exécution est étroitement liée au gouvernement, ce qui devrait permettre une certaine stabilité. D'autres parties prenantes, telles que le CAIMA et les opérateurs de télécommunications, opèrent dans le pays depuis de nombreuses années et sont bien établis.
79. **Les autres risques sont jugés élevés,** car le Projet est mené dans un environnement fragile et peu sûr. Les villages « zones idéales » sélectionnés pour le Projet seront répartis dans tout le pays, y compris dans des zones touchées par des conflits et abritant d'importantes populations de réfugiés et de PDI, notamment à Tillabéri et à Diffa. L'équipe



suivra de près la situation sécuritaire avec l'aide du spécialiste de la sécurité couvrant le Niger et suivra les conseils pertinents sur l'opportunité de retarder ou d'annuler les activités dans les zones touchées par l'insécurité, soit au stade de la sélection des villages, soit pendant la mise en œuvre, selon les besoins. Tous les membres de l'équipe de projet sont formés aux Approches sûres et sécurisées dans les environnements de terrain (SSAFE) pour travailler dans des environnements de FCS et le chef d'équipe de projet (TTL) jouit d'une expérience de travail en particulier en Somalie et au Soudan du Sud. Les opérateurs de télécommunications existants dans les zones du G5 Sahel ont également développé des approches pour adapter leurs opérations à la situation sécuritaire qui prévaut, et le Projet en tiendra compte lors de la conception des offres dans le cadre de la composante 2. Le programme « Villages intelligents » (qui est soutenu par ce projet « Villages intelligents ») peut contribuer à remédier à certains facteurs sous-jacents de la FCS dans le pays, tels que les disparités spatiales et le sentiment d'inclusion-exclusion, par exemple par le développement de services d'administration en ligne au fil du temps. Cela peut soutenir le renforcement de la présence positive de l'État dans les zones sous desservies ou, dans celles où la méfiance est forte, ce qui a été identifié comme une recommandation clé dans l'évaluation régionale des risques et de la résilience dans le Sahel.



## VI. CADRE DE RÉSULTATS ET SUIVI

### Cadre de résultats

PAYS : Niger

Niger : Des villages intelligents pour la croissance rurale et l'inclusion numérique

#### Objectifs de développement du projet

Le projet vise à accroître l'accès aux services de téléphonie mobile et à large bande dans les zones rurales et à apporter des services financiers numériques dans certaines zones mal desservies.

#### Indicateurs des objectifs de développement des projets

| Nom de l'indicateur   | DLI   | Base de référence | Objectifs intermédiaires |       |       | Objectif final |
|---|-------|-------------------|--------------------------|-------|-------|----------------|
|   |       |                   | 1                        | 2     | 3     |                |
| <b>1. Environnement favorable</b>   |       |                   |                          |       |       |                |
| Taux de pénétration du haut débit mobile (3G et plus) (pour 100 habitants) (Pourcentage)                        | 9.18  |                   | 12.00                    | 15.00 | 20.00 | 25.00          |
| Taux de pénétration estimé du haut débit mobile (3G et plus) chez les femmes (pour 100 habitants) (Pourcentage) | 4.59  |                   | 8.00                     | 13.00 | 18.00 | 25.00          |
| <b>2. Connectivité rurale</b>   |       |                   |                          |       |       |                |
| Pourcentage de la population couverte par un signal mobile à large bande (3G et plus) (Pourcentage)             | 65.29 |                   | 70.00                    | 78.00 | 85.00 | 90.00          |



| Nom de l'indicateur  | DLI | Base de référence | Objectifs intermédiaires |   |   | Objectif final |
|--|-----|-------------------|--------------------------|---|---|----------------|
|  |     |                   | 1                        | 2 | 3 |                |
| Nombre de villages, auparavant sans couverture en haut débit mobile, desservis par le haut débit mobile dans le cadre du projet (Nombre)   |     | 0.00              |                          |   |   | 2,000.00       |
| <b>3. Inclusion financière numérique</b>   |     |                   |                          |   |   |                |
| Nombre d'adultes (15 ans et plus) disposant d'un compte d'argent mobile (dont des femmes) ; (Nombre)   |     | 1,870,000.00      |                          |   |   | 8,600,000.00   |
| Nombre de femmes adultes (15 ans et plus) disposant d'un compte de téléphonie mobile (Nombre)  |     | 1,074,000.00      |                          |   |   | 7,520,000.00   |
| Nombre de personnes qui ont pu, dans le cadre du projet, effectuer et recevoir pour la première fois des paiements financiers par téléphone portable (dont des femmes, et des personnes vivant dans des zones mal desservies) (Nombre) |     | 0.00              |                          |   |   | 240,000.00     |
| Nombre de femmes qui ont pu, dans le cadre du projet, effectuer et recevoir pour la première fois des paiements financiers par téléphone portable (Nombre)   |     | 0.00              |                          |   |   | 120,000.00     |
| Nombre de personnes vivant dans des zones mal desservies   |     | 0.00              |                          |   |   | 150,000.00     |



| Nom de l'indicateur   | DLI | Base de référence | Objectifs intermédiaires |   |   | Objectif final |
|---|-----|-------------------|--------------------------|---|---|----------------|
|   |     |                   | 1                        | 2 | 3 |                |
| qui ont pu, dans le cadre du projet, effectuer et recevoir pour la première fois des paiements financiers par téléphone portable (Nombre) |     |                   |                          |   |   |                |

**Indicateurs de résultats intermédiaires par composante**

| Nom de l'indicateur  | DLI | Base de référence | Objectifs intermédiaires |               |               | Objectif final |
|--|-----|-------------------|--------------------------|---------------|---------------|----------------|
|  |     |                   | 1                        | 2             | 3             |                |
| <b>1. Environnement favorable</b>  |     |                   |                          |               |               |                |
| Nombre de fonctionnaires ou d'employés du gouvernement formés dans le cadre du projet (Nombre)               |     | 0.00              | 20.00                    | 30.00         | 40.00         | 50.00          |
| Prix de détail de 0,5 GB par mois de données mobiles prépayées, en USD (Montant(USD))                        |     | 3.44              | 3.00                     | 2.40          | 1.80          | 1.20           |
| Prix de détail de 0,5 Go par mois pour les données mobiles prépayées, en % du RNB par habitant (Pourcentage) |     | 11.45             | 10.00                    | 8.00          | 6.00          | 5.00           |
| <b>2. Connectivité rurale</b>  |     |                   |                          |               |               |                |
| Investissement du secteur privé obtenu grâce au projet (Montant (USD))                                       |     | 0.00              | 2,000,000.00             | 10,000,000.00 | 18,000,000.00 | 25,000,000.00  |
| Nombre de villages connectés aux télécommunications et aux réseaux   |     | 0.00              | 100.00                   | 500.00        | 1,000.00      | 2,111.00       |



| Nom de l'indicateur   | DLI  | Base de référence | Objectifs intermédiaires |           |           | Objectif final |
|---|------|-------------------|--------------------------|-----------|-----------|----------------|
|   |      |                   | 1                        | 2         | 3         |                |
| à large bande (Nombre)  |      |                   |                          |           |           |                |
| Nombre de villages équipés d'un petit système de production d'électricité (Nombre)  | 0.00 |                   | 30.00                    | 140.00    | 300.00    | 580.00         |
| <b>3. Inclusion financière numérique</b>  |      |                   |                          |           |           |                |
| Nombre de centres numériques créés dans le cadre du projet (Nombre)   | 0.00 |                   | 10.00                    | 50.00     | 100.00    | 150.00         |
| Nombre de personnes formées aux compétences ou connaissances numériques dans le cadre du projet (Nombre)  | 0.00 |                   | 1,000.00                 | 5,000.00  | 30,000.00 | 50,000.00      |
| Nombre de femmes formées pour acquérir des compétences ou des connaissances numériques dans le cadre du projet (Nombre)   | 0.00 |                   | 500.00                   | 2,500.00  | 15,000.00 | 25,000.00      |
| Nombre de commerçants disposant de bons pour les terminaux de paiement (Nombre)   | 0.00 |                   | 50.00                    | 100.00    | 200.00    | 500.00         |
| Nombre de producteurs agricoles et de femmes utilisant des paiements numériques pour leur activité (Nombre)   | 0.00 |                   | 2,500.00                 | 10,000.00 | 25,000.00 | 50,000.00      |
| Nombre de producteurs agricoles pour lesquels des données ont été collectées dans la plate-forme numérique (à des fins d'e-KYC et de notation de crédit) (Nombre) | 0.00 |                   | 2,500.00                 | 10,000.00 | 25,000.00 | 50,000.00      |

**Plan de suivi et d'évaluation : Indicateurs de l'AOP**

| Nom de l'indicateur  | Définition/Description  | Fréquence | Source des données  | Méthodologie pour la collecte des données  | Responsabilité de la collecte des données |
|--|---|-----------|---|--|---|
| Taux de pénétration du haut débit mobile (3G et plus) (pour 100 habitants)   | Taux de pénétration du haut débit mobile (3G et plus) (pour 100 habitants), en utilisant les taux de pénétration des cartes SIM   | Annuel    | GSMA Intelligence   | Données consolidées par l'UIP  | PIU                                       |
| Taux de pénétration estimé du haut débit mobile (3G et plus) chez les femmes (pour 100 habitants)  | Taux de pénétration du haut débit mobile (3G et plus) chez les femmes (pour 100 habitants), en utilisant GSMA Intelligence pour la pénétration des cartes SIM 3G et plus et Gallup Surveys pour l'accès des femmes à l'internet | Annuel    | GSMA Intelligence et Gallup Surveys (enquêtes auprès de la population adulte) | Données consolidées par l'UIP  | PIU                                       |
| Pourcentage de la population couverte par un signal mobile à large bande (3G et plus)  | Couverture du réseau mobile à large bande (3G et plus) (pourcentage de la population couverte) (pour tous les opérateurs)   | Annuel    | GSMA Intelligence   | Données consolidées par l'UIP  | PIU                                       |
| Nombre de villages, qui n'étaient pas couverts par le haut débit mobile auparavant, desservis par le haut débit mobile dans le cadre du projet | Nombre de villages candidats identifiés comme n'ayant aucune forme de couverture mobile à large bande (3G et plus) qui sont fournis avec un service   | Annuel    | PIU, Opérateurs   | Compter les villages inclus dans les appels d'offres à enchères inversées qui sont ensuite desservis par une couverture mobile | PIU                                       |



|  |   |        |  |   |       |
|--|---|--------|--|---|-------|
|  | mobile à large bande, dans le cadre du projet   |        |  | à large bande   |       |
| Nombre d'adultes (à partir de 15 ans) disposant d'un compte d'argent mobile (dont des femmes) ;  | Nombre d'utilisateurs disposant d'un compte d'argent mobile, qui ont effectué ou reçu un paiement au cours des trois derniers mois (c'est-à-dire comptes actifs   | Annuel | Opérateurs de téléphonie mobile, ARCEP | Rapports des opérateurs   | ARCEP |
| Nombre de femmes adultes (15 ans et plus) disposant d'un compte de téléphonie mobile   | Estimation du nombre de comptes actifs en argent mobile détenus par des femmes  | Annuel | Opérateurs, ARCEP                      | Analyse des données sur les abonnés, communiquées par les opérateurs  | ARCEP |
| Nombre de personnes qui ont pu, dans le cadre du projet, effectuer et recevoir pour la première fois des paiements financiers mobiles (dont des femmes, et dont dans des zones mal desservies) | Nombre de personnes qui ont pu, dans le cadre du projet, effectuer et recevoir pour la première fois des paiements financiers mobiles (dont des femmes et des personnes vivant dans des zones mal desservies) . En d'autres termes, les bénéficiaires directs du projet qui utilisent désormais des services financiers numériques. | Annuel | PIU                                    | Analyse de la distribution des bons et autres mécanismes visant à encourager et à faciliter l'utilisation des services financiers numériques. | PIU   |
| Nombre de femmes qui ont pu, dans le cadre du projet, effectuer et recevoir pour la première fois des  | Nombre de femmes qui ont pu, dans le cadre du projet, effectuer et recevoir pour la   | Annuel | PIU                                    | Analyse de l'utilisation des mécanismes de projet, tels que les bons  | PIU   |



|   |   |        |                                |  |     |
|---|---|--------|--------------------------------|--|-----|
| paiements financiers par téléphone portable   | première fois des paiements financiers par téléphone portable. En d'autres termes, cet indicateur mesure les bénéficiaires directs du volet 3 qui ont été autorisés à utiliser l'argent mobile, à savoir les femmes.  |        |                                |  |     |
| Nombre de personnes vivant dans des zones mal desservies qui ont pu, dans le cadre du projet, effectuer et recevoir pour la première fois des paiements financiers par téléphone mobile | Nombre de personnes vivant dans des zones mal desservies qui ont pu, dans le cadre du projet, effectuer et recevoir pour la première fois des paiements financiers par téléphone portable. Les zones mal desservies sont définies ici comme des villages qui étaient auparavant non desservis par une forme quelconque de couverture mobile, et qui sont censés être équipés d'un réseau mobile à large bande, dans le cadre de la composante 2 du projet | Annuel | Comme pour l'indicateur parent | Analyse de la localisation des nouveaux utilisateurs de services financiers, afin d'identifier ceux qui n'avaient auparavant pas accès aux services financiers numériques. | PIU |



| Plan de suivi et d'évaluation : Indicateurs de résultats intermédiaires                        |   |           |  |   |   |
|--|---|-----------|--|---|---|
| Nom de l'indicateur  | Définition/Description  | Fréquence | Source des données                                     | Méthodologie pour la collecte des données   | Responsabilité de la collecte des données |
| Nombre de fonctionnaires ou d'employés du gouvernement formés dans le cadre du projet          | Nombre de fonctionnaires ou d'employés du gouvernement formés dans le cadre du projet, pour aider à lever certaines contraintes réglementaires et juridiques au développement de l'infrastructure numérique et des services financiers numériques | Annuel    | Suivi et documents de projet                           | Rapports de l'UIP sur les activités réalisées dans le cadre du projet (par exemple, nombre de formations et nombre de participants) | PIU                                       |
| Prix de détail de 0,5 Go par mois pour les données mobiles prépayées, en USD                   | Prix de détail du sous-panier pour le haut débit mobile, basé sur un appareil prépayé, 0,5 Go, en USD   | Annuel    | UIT  | Données consolidées par l'UIP   | PIU                                       |
| Prix de détail de 0,5 Go par mois pour les données mobiles prépayées, en % du RNB par habitant | Prix de détail du sous-panier pour le haut débit mobile, basé sur un appareil prépayé, 0,5 Go, en pourcentage du RNB par habitant   | Annuel    | UIT  | Données consolidées par l'UIP   | PIU                                       |
| Investissements du secteur privé obtenus grâce au projet                                       | Investissements du secteur privé obtenus grâce au projet visant à promouvoir le développement des infrastructures TIC et l'inclusion financière dans  | Annuel    | Suivi, documents de projet et données du Fonds d'accès | Rapports de l'UIP sur les activités réalisées dans le cadre du projet, et consolidation d'autres sources de données disponibles     | PIU                                       |



|  |  |        |   |   |     |
|--|--|--------|---|---|-----|
|  | les zones rurales  |        | universel   | (par exemple, le Fonds d'accès universel)                             |     |
| Nombre de villages connectés aux télécommunications et aux réseaux à large bande | Nombre de villages disposant d'une couverture en télécommunications et en haut débit   | Annuel | Suivi sur le terrain, documents de projet et données des opérateurs | Rapports de l'UIP sur les activités réalisées dans le cadre du projet | PIU |
| Nombre de villages équipés d'un petit système de production d'électricité        | Nombre de villages où l'alimentation électrique installée pour faire fonctionner l'infrastructure locale de connectivité numérique est surdimensionnée afin que l'énergie électrique de réserve puisse être utilisée par les habitants pour les besoins essentiels. Le nombre de petits générateurs d'électricité dépend du nombre de sites qui seront déployés. Lors de la préparation du projet, l'analyse technique et financière actuelle était basée sur le déploiement de 580 sites. | Annuel | Suivi, documents de projet et données des opérateurs                | Rapports de l'UIP sur les activités réalisées dans le cadre du projet | PIU |



|  |   |        |   |   |     |
|--|---|--------|---|---|-----|
| Nombre de centres numériques créés dans le cadre du projet   | Nombre de centres numériques (points physiques permettant aux personnes et aux entreprises d'effectuer des transactions d'encaissement et de retrait, et d'obtenir de l'aide pour effectuer des transactions mobiles et financières), créés dans le cadre du projet | Annuel | Suivi sur le terrain et documents de projet | Rapports de l'UIP sur les activités réalisées dans le cadre du projet | PIU |
| Nombre de personnes formées aux compétences ou connaissances numériques dans le cadre du projet                | Nombre de personnes inscrites à des programmes d'éducation numérique et financière, dans le cadre du projet   | Annuel | Suivi sur le terrain et documents de projet | Rapports de l'UIP sur les activités réalisées dans le cadre du projet | PIU |
| Nombre de femmes formées pour acquérir des compétences ou des connaissances numériques dans le cadre du projet | Nombre de femmes inscrites dans des programmes d'alphabétisation numérique et financière, dans le cadre du projet, en pourcentage de l'ensemble des stagiaires  | Annuel | Suivi sur le terrain et documents de projet | Rapports de l'UIP sur les activités réalisées dans le cadre du projet | PIU |
| Nombre de commerçants ayant reçu des bons pour les terminaux de point de vente                                 | Nombre de commerçants ayant reçu des bons pour couvrir les frais d'acquisition de moyens de paiement  | Annuel | Suivi sur le terrain et documents de projet | Rapports de l'UIP sur les activités réalisées dans le cadre du projet | PIU |
| Nombre de producteurs agricoles et de femmes utilisant des paiements   | Nombre de producteurs/agriculteurs et   | Annuel | Données de la CAIMA,                        | Informations sur les paiements numériques                             | PIU |



|  |   |        |  |  |     |
|--|---|--------|--|--|-----|
| numériques pour leur activité  | de femmes effectuant et recevant des paiements liés à leur activité agricole de manière numérique   |        | des grossistes et des détaillants, et données de la plate-forme de commerce électronique | effectués vers/depuis la CAIMA et les principaux grossistes et détaillants obtenues par l'UPI (par exemple, en envoyant une demande d'information et/ou en diffusant une brève enquête en ligne). Informations extraites de la base de données de la plate-forme de commerce électronique par l'UIP. Données consolidées par l'UIP |     |
| Nombre de producteurs agricoles pour lesquels des données ont été collectées dans la plate-forme numérique (à des fins d'e-KYC et de notation de crédit) | Nombre de producteurs/agriculteurs et de femmes pour lesquels des informations personnelles et agricoles ont été collectées et incluses dans la plate-forme de données numériques | Annuel | Base de données de la plate-forme  | Rapports de l'unité de renseignements passagers basés sur les informations de la base de données de la plate-forme   | PIU |



## ANNEXE 1 : Description détaillée du Projet

### PAYS : Niger

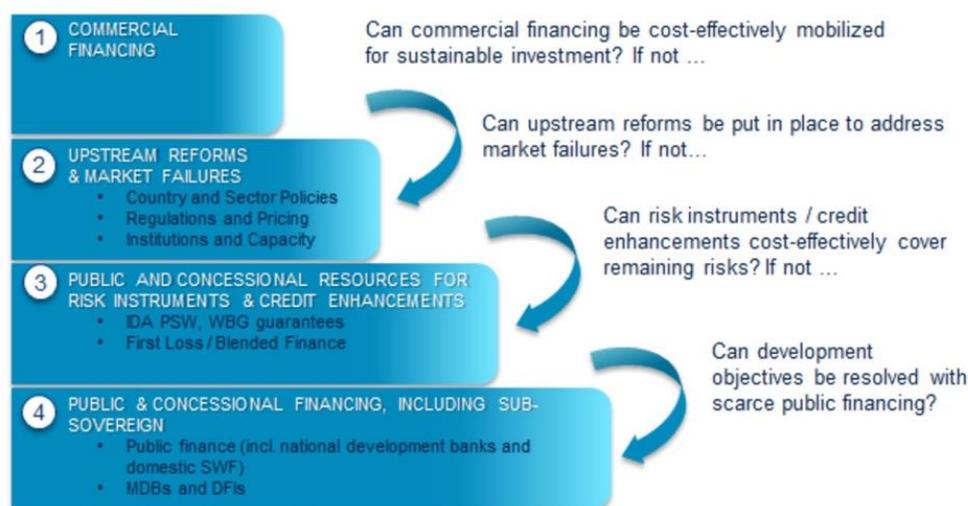
#### Niger : Villages intelligents pour la croissance rurale et l'inclusion numérique

80. **Structure du Projet** - Le programme « Villages intelligents » du Niger s'articule autour des composantes suivantes :
- Composante 1 : Environnement favorable** - Création d'un environnement juridique, réglementaire et fiscal approprié pour promouvoir la croissance du secteur des TIC en faveur du développement et de l'extension de la couverture de l'infrastructure numérique en milieu rural ;
  - Composante 2 : Connectivité en zone rurale** - Extension du nombre de villages au Niger ayant accès à la connectivité numérique (couvrant les services de téléphonie, d'internet, de mobile money, etc. ;)
  - Composante 3 : Inclusion financière numérique** – Promotion de l'inclusion financière dans les zones rurales en soutenant le développement de services financiers numériques et leur adoption ;
  - Composante 4 : Gestion du Projet et renforcement des capacités des parties prenantes** - Gestion efficace et efficiente du Projet, par une Unité d'exécution du Projet (UEP) spécialisée, en mettant également l'accent sur la formation pertinente des parties prenantes.
  - Composante 5 : Composante d'intervention d'urgence imprévue (CERC)** - Une structure de projet souple qui permet d'obtenir un financement additionnel, le cas échéant, en vue de faire face à des cas d'urgences imprévues.
81. La Composante 1 s'attèlera en particulier à créer un environnement favorable à l'infrastructure numérique et à la finance numérique, tandis que la Composante 2 envisagera d'étendre l'infrastructure numérique dans les villages ciblés. Ces deux composantes sont conçues autour du cadre de la Mobilisation de financement pour le développement (MFD) afin d'attirer des investissements privés et d'optimiser l'utilisation des fonds publics. Le cadre de la MFD est soutenu par l'Approche en cascade, qui constitue le « système d'exploitation » pour la MFD. Le GBM accorde la priorité aux solutions du secteur privé, dans la mesure du possible, afin de promouvoir une utilisation judicieuse des ressources publiques limitées. Cette décision implique également de travailler en étroite collaboration avec l'IFC lorsque des opportunités se présentent.
82. Lorsque les marchés ne sont pas propices à l'investissement privé, le GBM met l'accent sur les réformes visant à s'attaquer aux faiblesses du marché et aux obstacles relatives aux solutions du secteur privé au niveau des pays et des secteurs. Cette étape est liée à la Composante 1 du Projet.
83. Lorsque les risques demeurent élevés, l'Approche en cascade exige que l'on accorde la priorité aux instruments de réduction des risques tels que les garanties et les instruments de partage des risques. Toutefois, sur la base de discussions approfondies avec le secteur privé au Niger - et également dans d'autres pays de la sous-région - cette étape est moins pertinente dans le contexte des zones rurales du Niger, dans la mesure où ces zones sont très peu rentables pour les opérateurs de télécommunications et nécessitent une mesure plus ciblée pour soutenir le déploiement d'infrastructures à forte intensité de capital. Ainsi, la Composante 2 propose d'utiliser les subventions d'investissement pour la construction de nouvelles antennes de communication dans les zones rurales comme un moyen d'accroître le nombre d'utilisateurs en ligne.
84. Lorsque des solutions de marché ne sont pas possibles par une réforme du secteur et l'atténuation des risques, l'on aura recours aux ressources publiques. Le Projet cherchera à mettre en place un cadre de Partenariat public-privé (PPP) assorti d'attribution de subventions d'investissement ouverte à la concurrence par le biais d'un processus



d'appel d'offres par une mise aux « enchères des subventions à moindre coût » au profit des opérateurs privés. Cette étape s'inscrit dans le cadre de la Composante 2 du Projet.

**Figure 1 : Approche de prise de décision en cascade utilisée par l'équipe pour structurer les Composantes 1 et 2**



Source : Groupe d'évaluation indépendant (GEI), Document d'approche « Créer des marchés pour une croissance et un développement durables ».

Évaluation du soutien du Groupe de la Banque mondiale aux pays clients pour l'exercice 07-17, 20 février 2018.

85. La stratégie globale et le développement du secteur des TIC relèvent de la responsabilité de l'Agence nationale pour la société de l'information (ANSI) et du ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Économie numérique (MPTEN). Les principales institutions chargées de superviser le secteur sont :

- a. **Agence nationale pour la société de l'information (ANSI)** - Le Décret présidentiel n°2017-621/PRN (20 juillet 2017) a entériné la création de l'ANSI. Sa mission intègre la mise en œuvre opérationnelle des stratégies, programmes et projets de promotion et de développement des technologies de l'information et de la communication (TIC), conformément aux directives définies par le gouvernement, en liaison avec le ministère en charge du secteur et les autres structures pertinentes. L'ANSI est également chargée de la gestion du Fonds de d'accès universel. Elle est placée sous la supervision technique du Ministre Directeur de Cabinet du Président de la République du Niger, et sous la supervision financière du ministre chargé des Finances.
- b. **Ministère des Postes, des Télécommunications, et de l'Économie numérique (MPTEN)** - Le 12 juillet 2018, la Loi n° 2018-45 portant réglementation des communications électroniques au Niger a été adoptée. La nouvelle loi confie notamment au MPTEN la définition et la mise en œuvre de la politique de développement du secteur des communications électroniques (notamment en étant chargé du processus d'attribution des licences). La MPTEN est placée sous l'autorité du Cabinet du Premier ministre.
- c. **Autorité de régulation des communications électroniques et de la poste (ARCEP)** - La Loi n° 2018-47 (12 juillet 2018) a entériné la création de l'ARCEP. L'ARCEP est chargée de définir et de faire respecter le cadre réglementaire du secteur des communications électroniques.
- d. **Haute autorité de protection des données (HAPD)** - Le 3 mai 2017, le gouvernement a adopté la Loi n° 2017-28 relative à la protection des données personnelles. Cette loi a entériné la création de la HAPD, une agence



administrative indépendante, chargée de faire respecter la protection des données. La HAPD a été officiellement lancée en novembre 2019.

### **Composante 1 - Environnement favorable (coût estimé à 4 millions de dollars EU)**

86. Cette composante soutiendra la préparation d'études et de réformes en deux groupes, à savoir : l'infrastructure numérique et l'inclusion financière numérique. L'objectif de ces études serait d'évaluer les goulots d'étranglement sectoriels qui pourraient entraver la réalisation du service universel et contribuer aux prix de détail relativement élevés et à la piètre qualité des services numériques. Cette composante permettra en outre de s'attaquer à certaines contraintes réglementaires et juridiques qui entravent le développement des services financiers numériques. Étant donné que les questions juridiques et politiques liées aux services financiers au Niger doivent accorder une attention particulière aux règles établies par la communauté régionale d'Afrique de l'Ouest dont le Niger est membre, le Projet travaillera également en collaboration avec la Banque centrale régionale (BCEAO), le ministère des Finances (MfF) et l'ANSI.
87. Le premier groupe d'activités consistera en la fourniture d'une assistance technique visant à renforcer les capacités des parties prenantes clés (c'est-à-dire l'ANSI, le ministère en charge des TIC – le MPTEN, l'Autorité de régulation ARCEP) en ce qui concerne la définition, l'amélioration et le respect d'un environnement favorable à la couverture des TIC dans les zones rurales.
- a. **Activité 1.1. Assistance technique pour réaliser un diagnostic des goulots d'étranglement juridiques et établir une stratégie visant à accroître les investissements privés dans le domaine des TIC, en collaboration avec toutes les parties prenantes clés** - Cette assistance technique permettra d'effectuer une diligence raisonnable juridique et réglementaire afin d'identifier et d'atténuer les goulots d'étranglement juridiques et réglementaires liés à l'extension des services numériques dans les zones rurales. Elle mettra l'accent notamment sur : i) l'extension et la promotion du régime d'autorisation générale pour le secteur des communications électroniques ; ii) la neutralité technologique des licences de télécommunications ; iii) l'ouverture et le fonctionnement de marchés de gros de télécommunications, en particulier le marché national de gros de la capacité de dorsale et de liaison terrestre et le marché de gros des sociétés de relais téléphoniques ; iv) la possibilité pour les tierces parties de déployer des Réseaux d'accès radio (RAN) comme solution de rechange à moindre coût aux plateformes de téléphonie mobile cellulaire et de source publique pour les zones rurales, et de vendre leur technologie et leurs services aux opérateurs historiques de réseaux mobiles (dont les chaînes d'approvisionnement pourraient être étroitement liées aux grands fournisseurs d'équipements et être confrontées à des contraintes réglementaires en matière d'utilisation du spectre) ; v) les mesures incitatives réglementaires pour le partage passif des réseaux (exemple, l'ouverture d'une tour de télécommunications (passive) pour accueillir plusieurs équipements de transmission (active) provenant de différents opérateurs de téléphonie mobile) et le partage actif de réseaux (par exemple avec la fourniture d'itinérance nationale au niveau du marché de gros) ; vi) l'accroissement de la concurrence dans la fourniture de services avec la possibilité pour tous les acteurs des télécommunications - y compris les fournisseurs de services internet - de fournir des services vocaux (par exemple la voix sur IP (VoIP)) ; et vii) la possibilité d'adopter des réglementations pour soutenir l'installation d'infrastructures de télécommunications dans des zones rurales ciblées.
- b. **Activité 1.2. Assistance technique pour accroître la capacité du régulateur (ARCEP) à définir, assurer le suivi et respecter les obligations en termes de couverture des opérateurs mobiles** - La définition, le suivi et le respect des obligations de couverture des opérateurs mobiles constitue l'un des objectifs clés de l'Agence de régulation sectorielle, l'ARCEP. Les obligations de couverture visent à créer des mesures incitatives pour les opérateurs, afin qu'ils démarrent des activités viables du point de vue commerciale sur des marchés moins attractifs. L'assistance



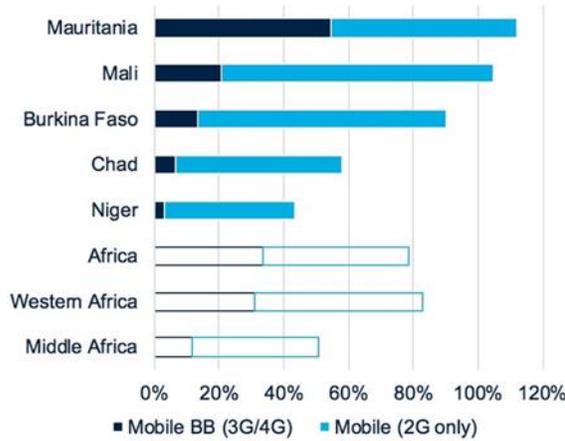
technique fournira un diagnostic des obligations de couverture existantes et des capacités de l'ARCEP à assurer leur suivi et à les faire respecter, et fournira des recommandations sur la manière dont la définition, le suivi et le respect des obligations de couverture pourraient être améliorés pour accroître davantage la couverture des réseaux mobiles dans les zones rurales.

- c. **Activité 1.3. Assistance technique visant à accroître l'efficacité du Fonds d'accès universel (FAU) et à élaborer une stratégie nationale pour l'égalité numérique** - cette assistance technique fournira un diagnostic de l'efficacité du FAU et examinera l'opportunité d'accroître l'allocation de fonds aux projets de connectivité en zone rurale, notamment à travers la mise en œuvre d'un mécanisme du type « payer ou participer » pour le FAU, tel que défini dans la nouvelle Loi de 2018. Le mécanisme du type « payer ou participer » confie la prise de décision aux opérateurs : soit ils peuvent apporter des contributions financières au FAU (« payer »), soit ils investissent directement dans des projets dans les zones rurales qui ne sont pas viables du point de vue commercial (« participer »). En mettant en œuvre le mécanisme du type « payer ou participer », le Niger s'assurera que les opérateurs investissent de manière effective, afin de fournir une connectivité numérique dans les zones rurales et reculées. Conjointement au travail visant le service universel, l'on a l'assistance technique en vue d'élaborer une Stratégie nationale d'équité numérique - cette assistance technique fournira un diagnostic des écarts entre les sexes dans le domaine numérique et des écarts en matière d'accessibilité pour d'autres populations vulnérables (telles que les personnes âgées et celles vivant avec un handicap), assorti de recommandations concrètes qui éclaireront les responsables de l'élaboration des politiques et soutiendront la mise en œuvre ultérieure des composantes du Projet. Le diagnostic et les recommandations concernant les écarts entre les sexes dans le domaine numérique s'appuieront sur la Boîte à outils sur les TIC de la Banque mondiale relatif au genre<sup>26</sup>.
- d. **Activité 1.4. Renforcement des capacités des hauts responsables gouvernementaux en matière d'économie numérique.** Cette activité soutiendra le renforcement des capacités des hauts responsables gouvernementaux concernant la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et réglementations ayant trait à l'élaboration de l'économie numérique ; des stratégies visant à améliorer l'accessibilité des dispositifs, comme condition préalable pour atteindre la population rurale, et à soutenir l'expansion et l'interconnexion numériques dans la zone commerciale de l'UEMOA/CEDEAO.
88. Le deuxième groupe d'activités, qui sera mis en œuvre par l'ANSI en étroite collaboration avec le ministère des Finances et la Banque centrale, a trait à l'inclusion financière numérique et comprend les activités ci-après :
- a. **Activité 1.5. Soutien à la création d'un cadre juridique favorable**, y compris pour la finance numérique. Cette activité intégrera une étude de diagnostic et un soutien à la révision ou à l'introduction de lois relatives à la signature électronique, à la protection des données, à la cybersécurité et au commerce électronique, conformément aux réglementations régionales de la Banque centrale en vigueur visant à soutenir le développement de la finance numérique. À partir de mars 2020, des lois sur le commerce électronique, la protection des données, la cybersécurité et les transactions électroniques ont été adoptées et cette activité permettra d'identifier les domaines susceptibles d'être améliorés.
- b. **Activité 1.6.** Réalisation d'une étude en vue d'évaluer la possibilité d'utiliser des systèmes d'adressage numérique -- tels que les GEMS, Google plus codes ou autres solutions -- pour les populations des zones rurales (qui ne disposent pas d'adresse officielle) et expérimenter ce nouveau système avec des institutions financières sélectionnées.

<sup>26</sup> Banque mondiale, 2018. "Engendering ICT: Toolkit for World Bank Task Team Leaders". [http://www.actionableictd.com/uploads/1/5/9/0/15903134/toolkit\\_final\\_30\\_mar\\_2018.pdf](http://www.actionableictd.com/uploads/1/5/9/0/15903134/toolkit_final_30_mar_2018.pdf).



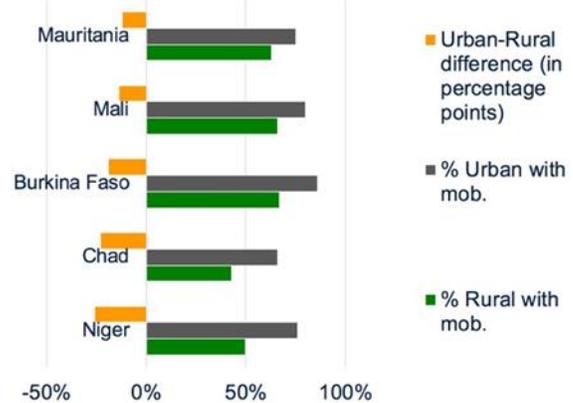
Figure 2 : Taux de pénétration de la téléphonie mobile pour le service vocal - (2G) et le haut débit (3G, 4G), en % de la population, 2018



Source : GSMA Intelligence.

Note : Pénétration basée sur le nombre de cartes SIM.

Figure 3 : Taux de pénétration de la téléphonie mobile pour la population urbaine et rurale, en % de la population, 2018



Source : Enquêtes de Gallup World.

Note : Pénétration basée sur une enquête menée auprès de la population adulte.

**Composante 2 - Connectivité en zone rurale (coût estimé à 63 millions de dollars EU)**

89. **Principes directeurs pour la conception des activités dans le cadre de la Composante 2** – La composante proposée implique l’utilisation de fonds du Projet pour soutenir l’extension de l’infrastructure numérique à travers l’attribution de subventions de capital « à moindre coût » à travers un processus d’appel d’offres ouvert à la concurrence par une mise aux « enchères inversées » au profit des opérateurs privés, afin d’étendre la connectivité numérique dans des zones ciblées qui ne sont pas viables sur le plan commercial. Étant donné que cette composante repose sur l’utilisation de fonds de projet pour stimuler l’investissement du secteur privé, sa conception a été guidée par quatre principes clés - conformes aux meilleures pratiques internationales et à l’approche en cascade - qui ont été traduits en des activités proposées :

- a. **Principe de défaillance du marché** - Le Projet proposé garantira que les zones rurales ciblées souffrent d’une défaillance du marché, c’est-à-dire que les opérateurs ne couvrent pas la zone ciblée et n’ont pas l’intention de le faire à moyen terme (même avec le renforcement du cadre juridique et réglementaire ou avec une nouvelle série d’investissements privés pour accroître la couverture) ;
- b. **Principe de l’intérêt général tel que défini par l’ODP** - Le Projet proposé ciblera les villages qui soutiennent le mieux la réalisation de l’ODP, en trouvant un équilibre entre le ciblage des villages ayant le plus grand impact social et économique (par exemple, la présence d’écoles ou de centres de santé), et les zones ayant la population la plus démunie et la plus vulnérable.
- c. **Principe de la limitation du financement public au minimum requis** - Les villages ciblés devraient disposer, dans la mesure du possible, « d’infrastructures de base » pour réduire les coûts de déploiement (c’est-à-dire l’accès au réseau électrique, un axe de transport pour acheminer les équipements et une dorsale en fibre optique pour connecter l’infrastructure de TIC déployée au réseau central), tout en tenant compte du fait que relativement peu de villages au Niger bénéficient actuellement de ces « infrastructures de base », et que certains n’en disposent pas. La conception du Projet garantira la meilleure utilisation des fonds du Projet en termes de « rapport qualité-



prix » grâce à la mise en œuvre d'un PPP par le biais d'un processus d'appel d'offres qui sélectionnera « l'offre la plus avantageuse sur le plan économique ». Il devrait être clairement établi dès le départ que « l'offre la plus avantageuse sur le plan économique » ne sera pas uniquement basée sur le prix final de l'offre pour sélectionner le soumissionnaire proposant le montant le plus bas de fonds pour le Projet ; au contraire, le prix et les indicateurs mesurant les différents aspects qualitatifs de l'offre seront pris en compte (c'est-à-dire pas une enchère au sens pur du terme, mais un processus hybride se situant entre un concours de beauté et une vente aux enchères).

- d. **Principe de l'accès ouvert** - L'entité privée qui déploie et gère l'infrastructure avec le soutien de subventions publiques devrait respecter le principe de « l'accès ouvert », selon lequel l'infrastructure subventionnée se caractérise par : i) un accès fourni au niveau du marché de gros pour tous les acteurs du marché autorisés à opérer sur le marché ; ii) la transparence liée aux modalités des accords d'accès ouvert ; iii) des modalités non discriminatoires entre les acteurs du marché désireux d'accéder à l'infrastructure d'accès au réseau sans fil sur le marché de gros ; iv) des obligations liées aux tarifs de gros, assorties de tarifs de gros équitables et raisonnables compte tenu des coûts supportés par l'initiative ; et v) l'application d'un accès effectif (pour s'attaquer à une éventuelle qualité de service déficiente ou des retards accusés dans la fourniture de produits de gros ou à une discrimination à l'encontre d'un fournisseur au détail non affilié).
90. En raccordant quelque 2 111 de ces villages non desservis aux réseaux de télécommunications, le Niger se rapprochera de la couverture numérique universelle, de l'objectif fixé pour 2030 dans la Stratégie de transformation numérique de l'Union africaine<sup>27</sup>, et réduira ainsi l'un des facteurs clés qui sous-tendent la fracture entre les villes et les campagnes, et qui favorisent la migration vers les villes et l'étranger. Le Projet envisagera de promouvoir les options de connectivité les plus rentables dans différentes régions (par exemple, fibre optique, communications cellulaires, couverture micro-ondes et satellitaire), le secteur privé jouant le rôle de chef de file (conformément à l'approche en « cascade » découlant du cadre de la MFD).
91. Afin de soutenir l'extension des infrastructures numériques, le Projet mettra en œuvre un cadre de Partenariat public-privé (PPP), assorti d'attribution de subventions de capital ouverte à la concurrence à travers un processus d'appel d'offres par une mise aux « enchères des subventions à moindre coût » au profit des opérateurs privés (voir Encadré en Annexe 1). Les subventions d'investissement (CAPEX) ponctuelles soutiendront l'infrastructure à large bande dans des villages ciblés où les forces du marché ne suffisent pas à elles seules à fournir une couverture à large bande appropriée (c'est-à-dire qu'il existe une défaillance évidente du marché). Étant donné que les infrastructures numériques seront en partie financées par des subventions publiques, la meilleure pratique consiste à mettre en œuvre des réseaux de PPP « à accès ouvert », dans lesquels l'accès à l'infrastructure est caractérisé par cinq principes clés, à savoir : un accès au marché de gros, transparent, non discriminatoire, équitable et efficace pour tous les acteurs du marché. Les fonds de l'IDA seront gérés conformément à un Manuel des PPP à accès ouvert élaboré dans le but d'étendre la couverture. Lors de la conception du PPP, le principe directeur tient au fait que l'intervention publique devrait servir à mobiliser des fonds pour le développement et limiter autant que possible le risque d'éviction ou de substitution des investissements privés, de modification des mesures incitatives commerciales à l'investissement et, en définitive, de fausser la concurrence (c'est-à-dire, le principe en cascade).
92. En ce qui concerne certains des villages ciblés, et ceux ayant moins de 250 habitants, il est probable qu'une subvention d'investissement ne suffira pas, et des subventions de fonctionnement (OPEX) pourraient également être nécessaires pour qu'ils soient viables. Dans ce cas, il est suggéré que les opérateurs de réseaux mobiles (ORM) prennent en charge les subventions pour les OPEX en lieu et place de leurs contributions financières au Fonds d'accès universel (FAU). Un tel système est conforme au mécanisme de type « payer ou participer » qui est considéré comme

<sup>27</sup> <https://au.int/en/pressreleases/20191026/african-digital-transformation-strategy-and-african-union-communication-and>.



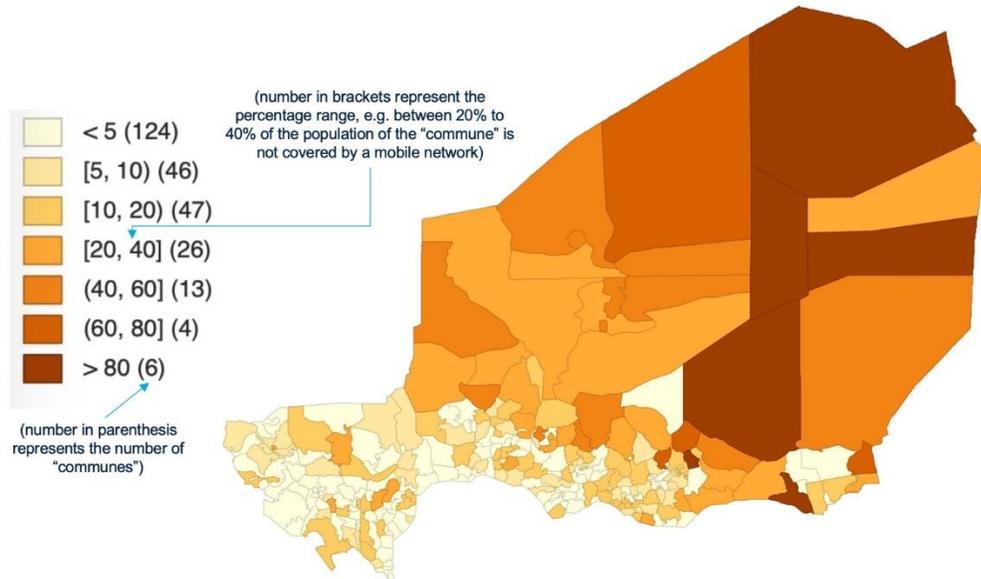
la meilleure pratique pour la gestion des fonds d'accès universel dans le monde entier. Si les opérateurs choisissent de « participer » plutôt que de « payer », leurs contributions devront alors être comptabilisées de manière indépendante, et le choix des villages qui recevront une subvention de fonctionnement devra être convenu au préalable avec le Conseil de gestion du FAU.

93. Concernant les quelque 2 111 villages sélectionnés, un investissement moyen d'environ 60 000 dollars par village est prévu (sur la base d'un budget de 63 millions de dollars octroyé par l'IDA pour cette composante). Un financement additionnel pourrait provenir du Fonds d'accès universel (FAU), d'autres donateurs et principalement des opérateurs eux-mêmes grâce à un financement parallèle, sur la base de leurs offres compétitives lors de l'enchère inversée (voir Encadré 2). La plus grande partie de ce financement prendrait la forme d'une subvention d'investissement destinée à attirer les investissements des opérateurs mobiles privés et des sociétés de relais téléphoniques, et devrait être suffisante pour fournir la solution technique « légère » permettant de couvrir un village. Les villages pourraient être regroupés en lots en fonction de leurs caractéristiques et/ou de leur degré de priorité et/ou de leur zone géographique. Les lots feraient l'objet d'un appel d'offres par séquence, afin de tirer parti des enseignements préliminaires issus des études pilotes en cours, ainsi que des limites et des difficultés de mise en œuvre. Il sera important d'examiner la viabilité économique des différents modèles d'intervention, aussi bien pour les opérateurs de téléphonie mobile que pour les entrepreneurs opérant dans le secteur du numérique. Pour cette raison, on propose que, dans la phase initiale, différentes solutions puissent être fournies dans quatre zones échantillons - chacune composée d'une cinquantaine de villages – afin de couvrir un ensemble initial de 200 villages. Dans cette phase pilote, les offres commerciales faites par des opérateurs seraient évaluées principalement par le biais d'une approche sous forme de « concours de beauté », basée sur le caractère innovant du modèle d'entreprise et de la technologie proposés. Ensuite, sur la base d'une évaluation des progrès réalisés, la solution qui s'avérerait la plus durable serait utilisée dans les quelque 1 900 villages restants, répartis en quatre lots composés d'environ 475 chacun.
94. Outre la connectivité de base, le Projet envisagera également de surdimensionner modérément la fourniture d'électricité installée pour alimenter l'infrastructure locale de connectivité numérique, de sorte que l'énergie électrique de réserve puisse être utilisée pour certains besoins essentiels (par exemple, les lumières ou les ventilateurs dans les écoles, les réfrigérateurs des centres de santé pour la conservation des médicaments et des aliments, les stations de recharge des équipements mobiles et électroniques, etc.) ). En effet, étant donné que l'infrastructure de connectivité sera très probablement le seul équipement alimenté dans de nombreux villages ciblés, le Projet garantira que les avantages du partage de l'électricité fournie pour l'infrastructure de connectivité s'étendront aux communautés rurales où ils sont déployés. Une option pourrait consister à installer une capacité en énergie solaire et de batterie supplémentaire modérément surdimensionnée, ce qui permettrait aux citoyens et aux entreprises locales d'acheter l'énergie supplémentaire disponible. Une autre option pourrait consister à encourager les concepteurs de sous-projets et les investisseurs des « Villages intelligents » à soumettre des propositions spontanées à l'Agence nationale de promotion de l'électrification rurale (ANPER) pour l'électrification. Cette option s'appuiera sur la Composante 2 du Projet d'accès aux services électriques solaires au Niger (NESAP, P160170), qui a été conçu pour créer l'environnement et promouvoir les investissements du secteur privé dans l'électrification rurale. La solution technologique sera résolue au cas par cas, mais il est probable qu'elle intègrera des systèmes solaires photovoltaïques (PV) isolés, assortis de mini-réseaux alimentés au diesel comme solution de secours.
95. La gestion du changement et le soutien au développement rural joueront un rôle essentiel dans la réussite du Projet. Le Projet pourrait utiliser des « relais communautaires » ou des « champions » et créer des Groupements d'intérêt économique (GIE) qui pourraient servir de points de contact. Par exemple, pour la composante opérationnelle et de formation, il serait idéal de réunir une équipe pluridisciplinaire de terrain qui pourrait travailler avec les bénéficiaires



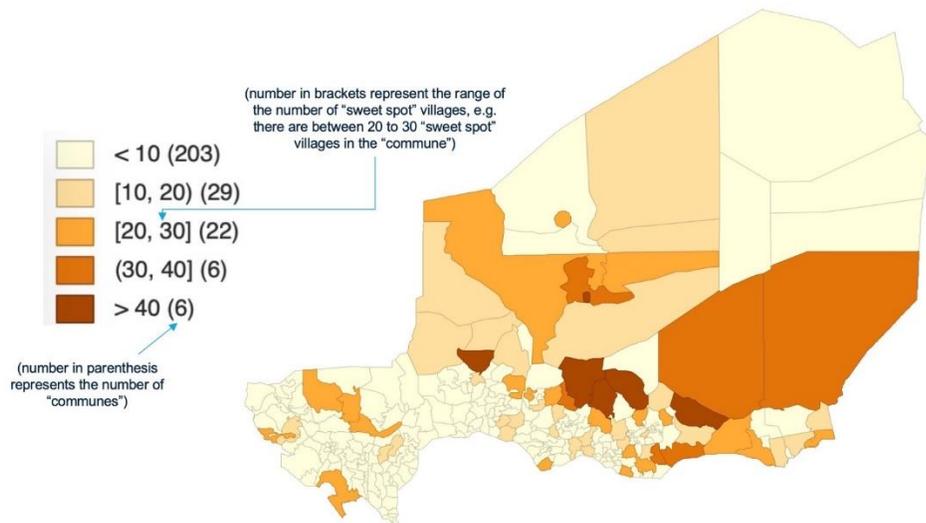
sur l'utilisation des équipements installés, gérer le rechargement et la revente de l'électricité, ou superviser les agents mobiles et toute autre fonction connexe. Ils pourraient également aider à la maintenance sur place.

Figure 4 : Pourcentage de la population hors connexion par « communes »



Source : Données provenant de l'ARCEP (2016), analyse et cartographie de l'équipe de travail.

Figure 5 : Répartition géographique des 2 111 villages candidats (ayant une population comprise entre 250 et 2 500 habitants) représentant une population hors connexion de 1,24 million de personnes



Source : Données provenant de l'ARCEP (2016), analyse et cartographie de l'équipe de travail.

96. La Composante 2 consistera en une série d'activités d'assistance technique et de soutien financier visant à accroître l'extension de la couverture des TIC dans les zones rurales ciblées par le Projet.



**97. Activité 2.1. Assistance technique pour cartographier la disponibilité des TIC dans le pays, et plus particulièrement dans les zones rurales ciblées** - L'assistance technique pour la cartographie des TIC mettra l'accent sur la collecte de données relatives au déploiement des services numériques au Niger et sur leur présentation de manière conviviale aux responsables de l'élaboration des politiques. La cartographie permettra également de localiser avec précision les villages du Niger, et plus particulièrement les 2 100 villages ciblés par le Projet. L'assistance technique sera axée sur :

- a. la cartographie des infrastructures et des services, en déterminant l'état actuel de l'infrastructure numérique elle-même (c'est-à-dire les sites mobiles, la disponibilité de l'électricité, la disponibilité de liaisons terrestres) et la disponibilité des services (c'est-à-dire la disponibilité des services 2G, 3G et 4G, la bande passante, les prix de détail) ;
- b. la cartographie de la demande, en déterminant la typologie et la quantification de la demande de services numériques (voix, SMS, données) afin de répondre aux besoins des utilisateurs finaux (par exemple, les petits exploitants ruraux et les administrations publiques locales) ;
- c. la cartographie des investissements, en déterminant les investissements existants et potentiellement prévus dans les infrastructures numériques par le secteur privé et le secteur public (par exemple, extension de la dorsale en fibre optique, déploiement de nouveaux sites mobiles).

**98. Activité 2.2. Assistance technique pour l'élaboration d'un « Manuel des PPP à accès ouvert » pour utiliser les fonds du Projet afin de soutenir le déploiement de l'infrastructure d'accès numérique dans les zones rurales** - Le gouvernement permettra le déploiement d'un réseau sans fil à accès ouvert dans les villages ruraux ciblés par le Projet qui présentent des preuves solides de défaillance du marché en accordant aux opérateurs privés des subventions d'investissement « à moindre coût » par le biais d'un processus d'appel d'offres ouvert à la concurrence par une mise aux « enchères inversées ». L'assistance technique guidera l'action du gouvernement en définissant la liste restreinte des caractéristiques clés des projets de PPP qui bénéficieront de soutien des fonds de projet pour les zones ciblées.

- a. Les caractéristiques clés du processus d'appel d'offres ouvert à la concurrence par une mise aux « enchères inversées » visent à attribuer des subventions d'investissement « à moindre coût » à un opérateur privé. Dans ce mode de financement du déficit d'investissement, l'autorité publique conclut un contrat avec un partenaire du secteur privé qui finance, conçoit, construit, détient et exploite l'infrastructure d'accès au réseau sans fil sur une base d'accès ouvert. Une subvention d'investissement est fournie à l'opérateur du secteur privé par le biais de subventions qui sont versées pendant le déploiement et/ou la durée opérationnelle du contrat.
- b. Le type d'infrastructure d'accès au réseau sans fil, qui bénéficiera du soutien des fonds du Projet, sera sélectionné par le secteur privé, sur la base de sa propre évaluation de la meilleure technologie disponible et la plus rentable en termes d'utilisation. Il pourrait s'agir par exemple : i) de pylônes de télécommunication passives pour faciliter le déploiement d'antennes mobiles actives par les opérateurs de réseaux mobiles ; ii) d'un réseau d'accès radio totalement actif déployé par un opérateur de réseau mobile, qui fournit un accès d'itinérance nationale à d'autres opérateurs de réseaux mobiles (peut-être après une brève période d'exclusivité d'un an, par exemple) ; iii) d'une alternative de « microsite » à faible coût déployée par des tierces parties pour les zones rurales ciblées par le Projet, qui vendent ensuite leurs services aux opérateurs de réseaux mobiles ; iv) d'autres types d'accès par fibre, sans fil ou par satellite.<sup>28</sup>

<sup>28</sup> Voir, par exemple, Banque mondiale, 2018. "Innovative Business Models for Expanding Fiber-Optic Networks the Access Gaps", à l'adresse : <http://documents.worldbank.org/curated/en/674601544534500678/pdf/Main-Report.pdf>, qui examine, en annexe, quelque 70 modèles d'études de cas différents pour différentes technologies et modèles d'entreprise visant à étendre la couverture rurale.



- c. Éligibilité des soumissionnaires à participer aux enchères inversées. Il s'agit principalement des opérateurs de réseaux mobiles qui devraient soumissionner, en particulier les quatre opérateurs titulaires d'une licence. Toutefois, les opérateurs de pylônes spécialistes (towercos) pourraient également faire une offre pour la fourniture de l'infrastructure passive, et il pourrait y avoir des possibilités de modèles technologiques innovants, tels que les services de plateforme à haute altitude (HAPS), dans lesquels le mât cellulaire est effectivement remplacé par un drone ou un ballon, qui est en mesure de couvrir une zone géographique beaucoup plus vaste. Tout opérateur qui réussirait à remporter une enchère inversée serait tenu de demander une licence d'exploitation au Niger, s'il n'en possède pas déjà une.
- d. Le modèle de gouvernance, pour s'assurer que le Niger met en place et applique un mécanisme de gouvernance pérenne et rentable pour tout(s) contrat(s) attribué(s) relatif(s) à l'infrastructure numérique afin de garantir que le principe de libre accès est pleinement appliqué. Le modèle de gouvernance précisera quelle entité publique assurera le suivi étroit du/des contrat(s) assorti(s) de ses obligations en matière d'accès ouvert, et couvrira des aspects complémentaires en ce qui concerne : i) les considérations juridiques ; ii) la manière dont tout processus de prise de décision pourrait fonctionner pendant la durée du contrat, en tenant compte d'éventuelles modifications du/des contrat(s) ; iii) les dispositions de suivi, d'enquête et de sanction mises en place pour l'autorité de suivi pendant la durée du/des contrat(s), avec des mécanismes potentiels de recouvrement des fonds du Projet en cas de non-exécution ; et iv) la manière dont le contrat attribué peut être vérifié à l'avenir pour réduire au minimum le risque de litiges et le(s) mécanisme(s) de recours possible(s) en cas de litiges (par exemple révisions et modifications du contrat demandées par la partie privée ou publique, litiges entre les opérateurs de télécommunications privés liés au marché de gros de l'itinérance nationale, etc.).
99. **Activité 2.3. Assistance technique pour l'élaboration d'un « Manuel des PPP » pour l'utilisation des fonds de projet soutenant les projets de PPP à accès ouvert dans les zones rurales** - Une fois le Manuel des PPP à accès ouvert finalisé, le décaissement pour les projets de PPP à accès ouvert peut commencer (c'est-à-dire l'attribution de subventions d'investissement « à moindre coût » à travers un processus d'appel d'offres ouvert à la concurrence par une mise aux « enchères inversées » à des opérateurs privés afin d'étendre la connectivité numérique dans des zones ciblées qui ne sont pas viables sur le plan commercial). Le Manuel des PPP, qui sera intégré au Manuel d'exécution du Projet (MEP), décrira les principaux cycles de transaction et les processus de flux de fonds dans la Composante 2. Ceux-ci couvriraient les procédures d'autorisation des transactions, les politiques financières et comptables, les procédures de budgétisation, les procédures de prévision financière, les procédures de suivi des marchés publics et de l'administration des contrats, ainsi que les dispositions en matière d'audit. Le Manuel des PPP devrait couvrir davantage :
- a. l'établissement de priorités, la cartographie et le regroupement des villages ruraux ciblés ;
- b. les services d'accès à offrir (en particulier la voix, les SMS, les services de mobile money et l'internet) ;
- c. les infrastructures qui seront financées pour fournir les services attendus dans les zones rurales concernées, avec les architectures et les spécifications techniques, tant pour les télécommunications que pour les éléments d'alimentation et de stockage de l'énergie de l'infrastructure ;
- d. les modalités du contrat de PPP à accès ouvert, y compris les contributions provenant des parties publiques et privées ainsi que les mécanismes de gouvernance visant à garantir le respect du contrat (par exemple, mécanisme de recouvrement en cas de non-exécution) ;
- e. le mécanisme d'adjudication, y compris la structuration des contrats, les règles d'éligibilité des soumissionnaires et les règles d'éligibilité et d'évaluation des projets soumis (non seulement le montant des fonds demandés pour le Projet mais également les exigences en matière de population et de couverture géographique, les services fournis et les débits minimums, les garanties de qualité de service, le respect des principes de libre accès, les



engagements pris par d'autres acteurs privés d'accéder à l'infrastructure déployée via le marché de gros, par l'itinérance nationale, etc.) ;

f. la communication publique des résultats ; et

g. la mise en œuvre et le suivi effectifs des contrats assortis du financement de l'entité privée.

100. **Activité 2.4. Réponse numérique urgente à la pandémie de COVID-19.** La nouvelle pandémie du Coronavirus (COVID-19), qui a atteint le Niger en mars 2020, a un effet négatif important sur la vie économique et sociale du pays et exige une réponse urgente de la part du gouvernement. Bien que d'autres programmes de la Banque mondiale soient en cours d'élaboration afin de répondre spécifiquement aux besoins sanitaires du pays, le programme « Villages intelligents » est lui aussi en mesure de fournir une stimulation fort nécessaire pour assurer la continuité des activités et de l'administration en ce moment (voir Encadré 1 dans le texte principal). Bien que seuls des fonds limités soient disponibles dans le cadre du PPA, une approbation rapide du programme de financement permettrait d'apporter une réponse par voie numérique aux besoins à moyen terme. En mars 2020, le gouvernement (par l'intermédiaire de l'ANSI et du PCDS, a demandé le soutien de la Banque mondiale au projet de télétravail. Le programme « Villages intelligents » peut soutenir un certain nombre d'actions, parmi lesquelles :

- Soutien au téléapprentissage dans les écoles et les universités, par la mise à disposition d'une bande passante Internet additionnelle ;
- Prépaiement des frais d'accès à l'internet pour les centres de santé et les hôpitaux, pour une période de 3 à 6 mois ;
- Achat de paquets de données Internet pour les hauts responsables travaillant à domicile pendant la crise ;
- Développement accéléré des initiatives d'inclusion financière prévues dans le cadre de la composante 3, afin que les familles vulnérables puissent bénéficier des prestations du filet de sécurité sociale.

L'équipe de la Banque mondiale collaborera étroitement dans les semaines à venir avec l'ANSI, qui est mandatée par le gouvernement pour coordonner la réponse numérique, et avec l'UEP, pour élaborer une réponse rapide dans le cadre du Projet.

101. **Activité 2.5. Financement des infrastructures numériques dans les villages intelligents** - Une fois que toute l'assistance technique de cette sous-composante aura été fournie (cartographie, stratégie et Manuel des PPP), cette activité accélérera la mise en place d'infrastructures numériques dans les régions éloignées. Le soutien de la Banque mondiale à cette activité permettra d'établir et d'instituer un processus ouvert à la concurrence et transparent, afin d'impliquer le secteur privé dans la fourniture d'infrastructures d'accès au réseau sans fil dans des villages ruraux ciblés du Niger, et ce, conformément au Manuel des PPP. Il sera axé sur des interventions du côté de l'offre par l'attribution de fonds de projet ouverte à la concurrence par une mise aux « enchères de subvention à moindre coût », en sélectionnant l'offre la plus avantageuse sur le plan économique (c'est-à-dire une combinaison d'un processus d'appel d'offres inversé favorisant le soumissionnaire le moins disant et d'un processus d'appel d'offres standard favorisant le soumissionnaire ayant obtenu le meilleur résultat) aux acteurs privés qui seront chargés d'installer, d'exploiter et de maintenir l'infrastructure d'accès au réseau sans fil sur une base d'accès libre. L'infrastructure à financer sera principalement constituée de pylônes cellulaires (antennes sans fil) et de stations de transmission de base (BTS). Mais, elle s'étendra également à d'autres équipements non numériques nécessaires, tels que les panneaux solaires et les batteries pour l'alimentation électrique (voir ci-dessous). Une autre question à



examiner est celle des mécanismes de financement qui pourraient être utilisés pour améliorer l'accessibilité des téléphones, en particulier des téléphones intelligents. L'équipe du Projet est en contact avec le consortium dirigé par Facebook, dans le cadre du groupe de travail de la Commission des Nations unies sur le haut débit sur l'initiative « Économie numérique pour l'Afrique ». Le consortium propose un mécanisme de financement innovant permettant d'étaler sur plusieurs années le coût d'achat d'un téléphone, les paiements des utilisateurs étant effectués au moyen de services de mobile money. Ce mécanisme a été largement utilisé en Afrique pour les panneaux solaires (« payer à la carte ») et il est évident qu'il devrait être étendu aux téléphones intelligents. Le Projet du Niger est proposé comme une étude pilote pour cette initiative qui pourrait bénéficier d'une garantie d'investissement du GBM.

**102. Activité 2.6. Financement de la production d'énergie solaire et stockage des batteries dans les villages intelligents.** En ce qui concerne les villages sélectionnés, une alimentation en énergie solaire modérément surdimensionnée sera également installée pour assurer la connectivité, afin que l'énergie électrique de réserve puisse être utilisée pour certains besoins essentiels (par exemple, les lumières ou les ventilateurs dans les écoles, les réfrigérateurs des centres de santé pour la conservation des médicaments et des aliments, les stations de recharge des équipements mobiles et électroniques, etc.). En effet, étant donné que l'infrastructure de connectivité sera très probablement le seul équipement alimenté dans de nombreux villages ciblés, le Projet garantira que les avantages du partage de l'électricité fournie pour l'infrastructure de connectivité se répandront dans les communautés rurales où ils sont déployés. Une option pourrait consister à l'installation d'une capacité solaire supplémentaire, permettant aux citoyens et aux entreprises locales d'acheter l'énergie disponible supplémentaire. (voir Figure 6 : en guise d'illustration d'un projet d'accès combiné à l'énergie numérique qui a été envisagé au Nigéria). Les collaborations et complémentarités possibles avec les projets du secteur de l'énergie de la Banque mondiale et l'Agence nationale de promotion de l'électrification rurale (ANPER) seront évaluées. La solution technologique serait résolue au cas par cas, mais il est probable qu'elle intègrera des systèmes solaires photovoltaïques (PV) isolés, assortis de mini-réseaux alimentés au diesel comme solution de secours.

La Composante 1 du projet NESAP contribue par ailleurs à développer un marché commercial pour les systèmes photovoltaïques autonomes de haute qualité, afin de fournir un niveau de service de base pour une durée d'au moins quatre heures d'éclairage et de recharge de téléphone portable par jour<sup>29</sup>. Les distributeurs et les sociétés opérant dans le domaine de l'énergie solaire bénéficiant de soutien dans le cadre de la Composante 1 du NESAP recevront la liste des villages intelligents afin de s'assurer qu'ils distribueront des systèmes solaires (pico-photovoltaïque et systèmes solaires des ménages) dans ces régions. Le projet régional d'électrification hors réseau (P160708) offrira aux communautés de nouvelles possibilités de tirer pleinement parti de la connectivité apportée par les villages intelligents.

<sup>29</sup> Selon le cadre multi-niveaux pour l'accès à l'énergie (MTF), le niveau 1 (minimum 12 W par jour) et le niveau 2 (minimum 200 W par jour) sont définis comme fournissant un accès jusqu'à quatre heures par jour et au moins une heure la nuit et peuvent être utilisés pour des applications de base telles que l'éclairage des tâches, la radio et la recharge des téléphones (<http://trackingenergy4all.worldbank.org>). Le niveau 3 a un minimum d'un kW par jour et jusqu'à huit heures par jour et au moins trois heures la nuit. Le niveau 4 a un minimum de 3,4 kW par jour et jusqu'à 16 heures par jour et au moins quatre heures la nuit. Le niveau 5 consiste en un service sûr, fiable et illimité 24 heures sur 24 à partir d'un système de réseau. Voir *Au-delà des connexions : Energy Access Redefined*, Programme d'aide à la gestion du secteur de l'énergie, 2015.

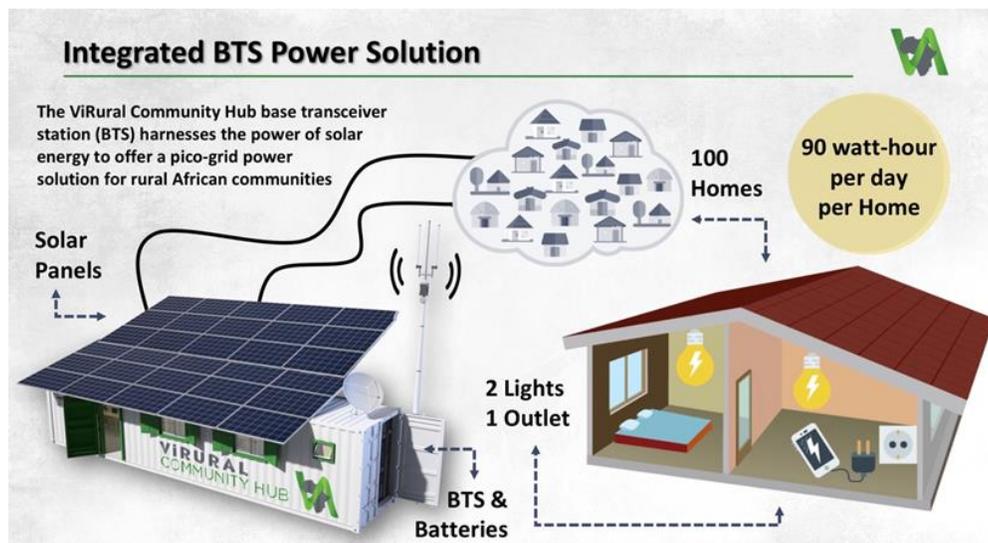


Tableau 1 : Caractéristiques des modèles technologiques et commerciaux des innovations en matière d'accès numérique en milieu rural

|  |  | Technologies  |                          |  |   | Business model  |                                    | Examples  |
|--|--|---|--------------------------|--|---|---|------------------------------------|---|
|  |  | Access Devices  | Access Network           | Backhaul Technology  | Spectrum Licensing  | User Pricing  | Sales & Distribution               |   |
| <b>Extending Infrastructure:</b><br>Network expansion to rural communities without existing network coverage, but with backhaul options (satellite, microwave or TVWS to fiber)                              | <b>Rural Internet Service Provider</b>                 | Wi-Fi enabled devices (feature phones, smart phones, tablets)                       | Wi-Fi / TVWS             | Various options depending on availability, cost and regulatory constraints (fiber, satellite, TVWS, microwave) | Licensed-exempt Wi-Fi   | Varies (metered/sachet pricing; monthly subscription, anchor tenant supported)                            | Community network agent model      | Mawingu, AirJaldi, Conero Connect                   |
|  | <b>MNO-partnership (revenue sharing or wholesaler)</b> | GSM-enabled phones (basic, feature, smart)  | Licensed mobile networks | Various options depending on availability, cost and regulatory constraints (fiber, satellite, TVWS, microwave) | Licensed  | Full-fare, metered usage, predominantly pre-pay for calls, SMS, or MB of data                             | Agent network                      | Africa Mobile Networks, Vanu, ViRural               |
|  | <b>Microtelco/Community GSM</b>                        | GSM-enabled Phones (basic, feature, smartphone)                                     | GSM                      | Microwave or satellite   | Use of GSM outside of traditional license (e.g., "social purpose spectrum") | Varies (metered/sachet pricing; monthly subscription, pre-pay for each call/SMS; anchor tenant supported) | Community network agent model      | Rhizomatica, Endaga/ FB OpenCellular, Village Telco |
| <b>Complementary technologies:</b><br>Alternative internet service delivery to marginalized communities already within coverage, but dominant models are not fully serving the base of the pyramid customers | <b>Paid Commercial Wi-Fi</b>                           | Wi-Fi enabled devices (feature phones, smartphones, tablets)                        | Wi-Fi                    | Predominantly fiber  | Licensed-exempt Wi-Fi   | Full-fare, metered usage for MB of data   | Staff at hotspot and agent network | poal Internet, Roke Telecom, Surf/ Everylayer       |
|  | <b>Subsidized, Free Public Wi-Fi</b>                   | Wi-Fi enabled devices (feature phones, smartphones, tablets)                        | Wi-Fi                    | Predominantly fiber  | Licensed-exempt Wi-Fi   | Free via gov't or corporate subsidy; limited usage  | None                               | Project Isizwe                                      |
|  | <b>Shared Access Centers</b>                           | Desktop computers, laptops, tablets, internet-enabled phones (feature, smartphones) | Ethernet/ Wi-Fi          | Various options depending on availability, cost and regulatory constraints (fiber, satellite, TVWS, microwave) | None  | Free or partially subsidized via government and donors/ NGOs, limited usage                               | None                               | Community knowledge centers                         |

Source : USAID, Caribou Digital and the Digital Impact Alliance, Closing the Access Gap: Innovation to Accelerate Universal Internet Adoption, février 2017 (pp.18-19).

Figure 6 : Illustration d'un projet combiné d'accès des zones rurales à l'énergie numérique au Nigéria (Projet de centre communautaire ViRural)





### **Encadré 3 : Les enchères inversées de subventions comme mécanisme d'élargissement de l'accès rural**

Dans le cadre du Programme régional d'infrastructure des communications (RCIP) en Tanzanie, qui a été achevé en 2017, quelque 2,5 millions de personnes ont été connectées pour la première fois en zone rurale<sup>a</sup>. Les opérateurs commerciaux de téléphonie mobile ont participé à une enchère inversée de subventions (c'est-à-dire que la subvention pour les dépenses d'investissement a été accordée aux opérateurs qui proposaient le niveau de subvention le plus bas). Au total, quelque 30 millions de dollars EU de financement de l'IDA ont permis de mobiliser environ 70 millions de dollars EU d'investissements du secteur privé, avec la participation de quatre entreprises (la subvention d'investissement moyenne octroyée par l'IDA était de 30 %). Il est proposé d'élaborer un programme similaire dans les zones rurales du Niger, en coopération avec les opérateurs mobiles locaux, mais en mettant l'accent sur l'extension de la couverture 3G/4G plutôt que sur la seule couverture 2G qui était l'objectif en Tanzanie.

Cette méthodologie de promotion de la couverture rurale présente un certain nombre d'avantages :

- Il est dirigé par le secteur privé et mobilise des fonds pour le développement ;
- Il s'agit d'un processus transparent dans lequel les subventions sont accordées à l'opérateur qui demande le niveau de subvention le plus bas, qui est probablement le plus efficace parce qu'il a la structure de coûts la plus faible dans une zone donnée ;
- Les risques sont partagés entre les secteurs public et privé, et les fonds de l'IDA peuvent être utilisés en même temps que les fonds nationaux du FAU ;
- La méthodologie est suffisamment flexible pour permettre, par exemple, aux opérateurs de téléphonie mobile d'être en concurrence avec les sociétés spécialisées dans les tours pour obtenir des subventions, ou même pour permettre aux communautés locales de prendre en charge la couverture.

Outre les enseignements tirés du projet RCIP financé par l'IDA dans les zones rurales de la Tanzanie, l'Association du système mondial de communications mobiles (GSMA), une association industrielle et membre du Partenariat pour le développement numérique (DDP) dirigé par la Banque mondiale, a mené un projet pilote dans six autres villages en zone rurale de la Tanzanie en utilisant un système dénommé « itinérance nationale » qui a donné des résultats très prometteurs. Dans le cadre de l'itinérance nationale, l'opérateur qui installe la tour bénéficie d'une année d'exclusivité, mais s'engage ensuite à fournir la connectivité à tous les autres opérateurs, et ce, sans frais d'itinérance, ce qui leur permet de se faire la concurrence pour attirer les clients. Les résultats laissent penser que les avantages qui en découlent, par exemple pour la hausse de l'utilisation des services de mobile money, signifient que le niveau requis de subvention pour les dépenses d'investissement est réduit.<sup>b</sup>

Notes : a. Voir RCIP-3 ICR, at: <http://documents.worldbank.org/curated/en/414221531333372143/pdf/ICR00004013-07062018.pdf>  
b. Voir [https://www.gsma.com/mobilefordevelopment/wp-content/uploads/2018/02/GSMA\\_Tanzania\\_Jan.pdf](https://www.gsma.com/mobilefordevelopment/wp-content/uploads/2018/02/GSMA_Tanzania_Jan.pdf).

### **Composante 3 : Inclusion financière numérique (28 millions de dollars EU)**

103. L'objectif de cette composante est de stimuler l'utilisation des services financiers numériques dans les zones rurales, principalement grâce aux services de mobile money, afin de promouvoir l'inclusion financière en mettant particulièrement l'accent sur les femmes et les jeunes, et de contribuer ainsi à améliorer le bien-être de la population rurale et le développement économique. Le Projet mettra l'accent sur des initiatives sélectionnées jugées hautement



prioritaires, à fort impact et durables qui : a) favoriseront le développement et l'adoption de services financiers numériques ; b) viendront en complément aux activités en cours visant à soutenir l'inclusion financière, notamment l'initiative FIRST pour l'inclusion financière au Niger et le projet PIMELAN récemment approuvé et visant à accroître l'accès aux services financiers, tels que le crédit, l'assurance et l'épargne ; c) permettront l'inclusion des populations vulnérables et des réfugiés bénéficiant de filets sociaux dans le cadre des programmes existants de la Banque mondiale et qui sont réalisables en respectant les délais et le budget ; et d) aideront à mobiliser l'écosystème numérique du Niger et chercheront à développer l'inclusion financière ainsi que les services clés dans des secteurs importants pour les zones rurales, en particulier l'agriculture. Une attention particulière sera accordée au développement de synergies avec les projets de la Banque au Niger, qui bénéficieront à la fois à la Composante 3 et aux projets. Les projets identifiés et les domaines potentiels de synergie sont décrits au **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**

104. Selon les récentes études<sup>30</sup> menées par la Banque mondiale, les principales raisons de l'adoption limitée de la finance mobile au Niger intègrent notamment celles ci-après :

- a. Faible couverture du réseau et manque d'interopérabilité. 10 % au moins de la population du Niger ne bénéficient pas d'une couverture, ne serait-ce que par un réseau mobile 2G. Même si la 2G permet d'assurer des services financiers mobile grâce aux données de services supplémentaires non structurées (USSD), la vitesse est inadéquate pour garantir une finance mobile à grande échelle et ne permet pas la couverture des données, nécessaire pour fournir aux utilisateurs l'accès à de meilleures solutions de finance numérique, qui utilisent, à titre d'exemple, des téléphones intelligents ou nécessitent l'échange de données. En outre, l'on note un manque d'interconnexion entre les opérateurs, ce qui oblige les utilisateurs à effectuer des dépôts ou des retraits uniquement chez des opérateurs auprès desquels ils sont enregistrés. Il s'agit là d'un véritable problème, en particulier dans les zones rurales, étant donné la présence limitée des agents de mobile money.
- b. Inadéquation des offres et des solutions de services financiers numériques adaptées aux besoins de la population. Les solutions financières numériques existantes sont hors de portée d'une grande partie de la population. La raison principale est que le contenu est principalement en français, alors que seulement un cinquième de la population nigérienne sait lire et écrire en français (contre plus de la moitié parlant haoussa et un cinquième parlant songhaï<sup>31</sup>). La plupart des utilisateurs non-francophones doivent compter sur leurs amis et leur famille pour effectuer des transactions numériques, même les plus basiques. Cette situation soulève des problèmes de confiance, de sécurité et de commodité. En outre, comme mentionné plus haut, la rareté des informations sur les modes d'utilisation de la population en zone rurale fait qu'il est difficile pour les intermédiaires financiers de concevoir des produits appropriés pour eux.
- c. Un écosystème peu propice à la finance numérique caractérisé par une faible densité d'agents de mobile money, des possibilités limitées d'utilisation des services de mobile money et une rude concurrence des fournisseurs de services de paiement informels. On note 17 points de services de mobile money par 1 000 km<sup>2</sup> au Niger, dont seuls 38 % sont actifs, ce qui représente à la fois le taux et le nombre absolus les plus bas parmi les pays de l'UEMOA, à l'exception de la Guinée-Bissau. De nombreux agents de mobile money actifs ont des problèmes de liquidité, ce qui se reflète dans leurs capacités limitées à effectuer des transactions de retrait. L'incapacité des populations à retirer de l'argent à partir de leur compte de mobile money, par exemple en raison de la pénurie de liquidité dans

<sup>30</sup> Numérisation des paiements effectués par le gouvernement

<sup>31</sup> Eberhard *et al.*, *Ethnologue: Languages of the World*, Niger, 2019 ([lien en ligne](#)). Bien que le français soit la langue officielle du Niger, il existe dix langues nationales reconnues : Arabe, Buduma, Fulfulde, Gourmanchéma, Haoussa, Kanuri, Zarma et Songhaï, Tamasheq, Tassawaq, Tebu (Loi n° 2001-037 du 31 décembre 2001 *fixant les modalités de promotion et de développement des langues nationales*).



les zones rurales, influe fortement sur le manque de confiance dans les services de mobile money et encourage les utilisateurs potentiels à s'en remettre davantage, , aux fournisseurs de services de transferts de fonds - canaux de gré à gré (OTC) et aux services de transfert de fonds informels.

- d. Possibilité limitée d'utiliser les services de mobile money. Il est avéré que les entreprises de services publics offrent désormais des possibilités de paiement par mobile money, mais seuls 44 entreprises et magasins enregistrés acceptent les paiements par le mobile money, et la plupart d'entre eux sont inactifs. À ces contraintes s'ajoute l'imposition des services relatifs aux agents de mobile money, récemment introduite, qui augmentera, en fin de compte, le coût de ces services pour les consommateurs.
- e. Faiblesse du niveau de sensibilisation, de la culture numérique, de la culture financière et confiance limitée. Certes, l'accès à un compte financier est de plus en plus jugé essentiel, mais les comptes de mobile money et les utilisations possibles de ces comptes sont très peu connus, en raison du manque de culture financière numérique en général. Le manque de culture numérique et le manque de connectivité créent des problèmes de confiance supplémentaires.
- f. Confiance limitée entre les opérateurs de téléphonie mobile et certains acteurs du secteur financier. De nombreux intermédiaires financiers préfèrent développer leurs propres solutions numériques, plutôt que de s'associer avec des opérateurs de téléphonie mobile. La Poste, ECOBANK, BOA par exemple mettent en place leurs propres plateformes numériques pour les services financiers numériques avec des fournisseurs de technologie. Les expériences infructueuses de certains intermédiaires financiers avec certains opérateurs de téléphonie mobile ont contribué à éroder le niveau de confiance. En outre, la décision de l'un des opérateurs de se muer en une banque, a réduit le désir des intermédiaires financiers de nouer des partenariats avec les opérateurs de téléphonie mobile.

**Tableau 2 : Nombre de points de services et de comptes par type d'institutions en 2017**

| Institutions                   | # prestataires | # points de service actifs <sup>32</sup> | # total de comptes |
|--------------------------------|----------------|--|--------------------|
| Banques                        | 13             | 163                                      | 630 000            |
| IMF                            | 37             | 166                                      | 312 000            |
| ORM                            | 3              | 9 300                                    | 2 800 000          |
| Sociétés de transfert de fonds | 3              | 830                                      | na                 |
| Poste du Niger                 | 1              | 72                                       | na                 |

105. Heureusement, il existe de nombreuses initiatives en cours, qui non seulement contribuent à relever certains de ces défis, mais créent également une forte dynamique autour de la finance numérique :

- a. Le Niger a révisé sa stratégie d'inclusion financière pour mettre davantage l'accent sur la finance numérique avec le soutien des partenaires au développement dont la Banque mondiale.
- b. Le gouvernement prépare le terrain pour la numérisation de ses paiements. Il a déjà mis en interface son système d'information avec l'infrastructure régionale de paiement, SICA et STAR UEMOA, systèmes de règlement et de paiement interbancaires, ce qui réduit le délai d'exécution de plusieurs semaines à un jour au maximum. Un comité interministériel a été créé, avec le soutien de la Banque mondiale dans le cadre de l'Initiative pour le renforcement

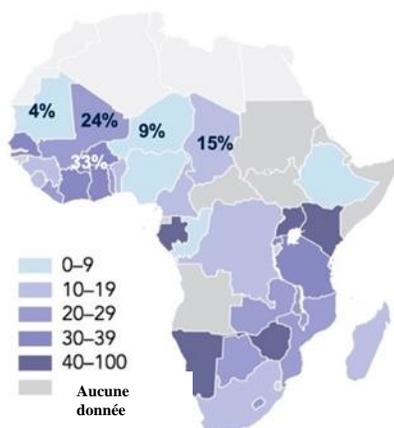
<sup>32</sup> On suppose que les banques et agences des IMF sont toutes actives ainsi que les points de service de la Poste et des sociétés de transfert de fonds. Ces chiffres, ainsi que le nombre total de comptes, peuvent donc inclure un double comptage.



et la réforme du secteur financier (FIRST) pour l'inclusion financière, afin d'élaborer une stratégie et une feuille de route pour la numérisation des paiements du gouvernement (paiements G2P et P2G).

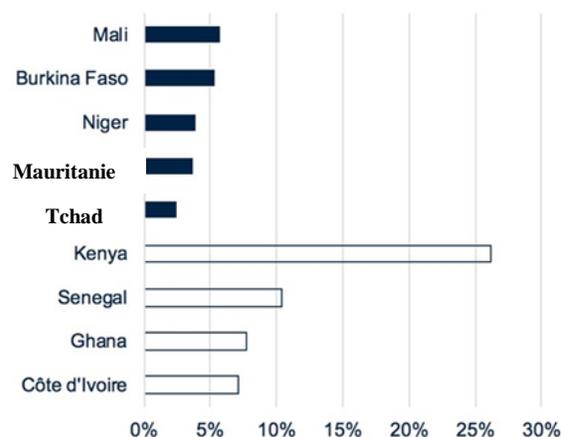
- c. La formation à la culture numérique a été lancée par l'ANSI depuis 2017 afin de sensibiliser les femmes à la transformation numérique, bien qu'à très petite échelle.
- d. Un concours de plans d'affaires (i-TAKARA) a été lancé pour soutenir l'entrepreneuriat et l'innovation numériques, démontrant l'intérêt croissant des jeunes et des femmes pour la transformation numérique et pour jouer un rôle clé dans ce processus.
- e. Certaines associations féminines utilisent WhatsApp pour collecter des fonds dans le cadre de groupes d'épargne informels (tontines) et l'ONG CARE numérise les AVEC du pays, qui ont regroupé plus de 600 000 femmes dans le but de les mettre en relation avec des institutions financières formelles.

**Figure 7 : Pénétration des comptes de mobile money en % de la population âgée de 15 ans et plus, en 2017**



Source : Findex, Banque mondiale (2017)

**Figure 8 : % de la population âgée de 15 ans et plus utilisant Internet pour payer ses factures et faire des achats en ligne, en 2017**



Source : Source : Findex, Banque mondiale (2017)

106. Les activités proposées dans le cadre de cette composante sont axées sur la création d'un écosystème numérique dans les zones rurales, en particulier dans les Villages intelligents, en numérisant certains paiements clés reçus ou effectués par la population rurale et en facilitant l'utilisation des comptes de mobile money grâce à des mesures d'accompagnement ciblées, notamment l'éducation financière et la culture numérique. En outre, cette numérisation viendra en complément à la création d'une plateforme de données sur les producteurs agricoles, y compris un registre électronique visant à connaître ses clients (e-KYC), en vue de faciliter leur accès futur au crédit des institutions financières. Ainsi, en facilitant l'utilisation de comptes de mobile money parmi la population rurale, le Projet posera les jalons d'une plus grande inclusion financière par l'entremise des institutions financières traditionnelles (banques et IMF), en favorisant l'accès à des services financiers plus diversifiés au-delà des paiements tels que l'épargne, le crédit et l'assurance.

107. **Sous-composante 3.1. Création de centres numériques et amélioration de l'écosystème numérique (13,5 millions de dollars EU)** – Cette composante s'attaquera à la question du déficit de connaissances financières, du manque d'agents et améliorera l'acceptation des paiements numériques par les commerçants. Actuellement, dans les zones rurales du Niger, la majorité des populations, en particulier les femmes, n'a pas accès aux services financiers formels et a une mauvaise compréhension des services financiers numériques. L'écosystème numérique est sous-



développé et les cas d'utilisation de la monnaie électronique sont rares, voire inexistants. Par ailleurs, les agents de mobile money se comptent au bout des doigts ou ont des difficultés à satisfaire les opérations de retrait, en raison d'un fonds de roulement insuffisant et d'une incitation limitée en raison du volume restreint des activités de mobile money dans la situation actuelle. Pour résoudre ces obstacles, le Projet soutiendra trois activités principales :

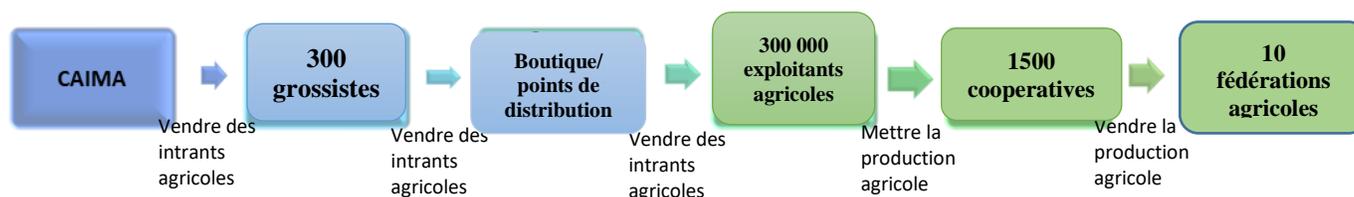
108. **Activité 3.1.1. Création d'un réseau de centres numériques dans les zones rurales** – Il est prévu que le Projet soutienne la création de 150 centres numériques multiservices en fournissant des sous-subsidations pour l'amélioration des locaux existants devant abriter les centres, en fournissant un fonds de roulement (sous forme de subventions), en formant les gestionnaires des centres et en aidant à élaborer un modèle d'entreprise qui pourrait permettre au centre de s'inscrire dans la durabilité, même après la clôture du Projet. Ces centres viendront en complément des agents de mobile money existants dans les zones ciblées et contribueront à combler les lacunes, tout en apportant une valeur ajoutée grâce à un soutien plus intensif aux clients. Un processus ouvert à la concurrence, par le biais d'un appel à propositions, qui sera lancé par l'UEP, permettra de sélectionner trois entreprises qui auront la responsabilité de choisir et de gérer les centres ainsi que les sous-subsidations qu'ils recevront. Le profil des entreprises devra répondre à des exigences spécifiques, notamment l'expérience dans la gestion d'un réseau de points de service, une activité existante dans les zones rurales, une connaissance des activités de transfert de fonds. Ces entreprises recevront des sous-subsidations dans le cadre du Projet : i) pour acquérir, moderniser et entretenir les centres numériques dans les villages ; ii) pour couvrir leurs frais de fonctionnement ; et iii) pour élaborer des modèles d'entreprise qui pourraient permettre au centre numérique de s'inscrire dans la durabilité, même après la clôture de ce projet. Les entreprises seront sélectionnées à travers un appel d'offres concurrentiel. La préférence sera accordée aux entreprises publiques ou privées disposant de locaux dans les zones rurales. La plupart des services fournis dans les centres le seront à titre gracieux pour les populations rurales, à l'exception de l'électricité pour la recharge des téléphones portables et des frais de transaction pour les retraits. Afin de garantir que ces frais sont abordables, le Projet travaillera avec les fournisseurs de services de mobile money, afin de développer une structure de coûts plus attrayante pour les transactions liées aux retraits.
109. **Programmes de campagnes de finance et d'alphabétisation numériques.** Le Projet financera des campagnes de finance et d'alphabétisation numériques et des programmes de protection des consommateurs, notamment avec des applications. Pour y parvenir, le Projet travaillera avec des ONG, des associations féminines et des leaders religieux et traditionnels, afin d'éliminer les obstacles à la confiance ainsi que les barrières sociales et culturelles. Ces campagnes d'alphabétisation seront déployées dans les langues locales, en utilisant une variété de supports multimédias (images, bandes dessinées, stations de radio locales, etc.), des canaux de médias sociaux (messages WhatsApp, etc.) ; et elles seront combinées avec des échanges en présentiel dans les centres numériques. Une attention particulière sera accordée au développement de contenus pertinents pour les femmes.
110. **Activité 3.1.3. Amélioration du niveau d'acceptation des paiements numériques par les commerçants** – L'acceptation par les commerçants des paiements numériques nécessite essentiellement, en partenariat avec les ORM ou avec les agrégateurs, des campagnes d'information, de sensibilisation et de formation, ainsi qu'une option de coût attrayante par rapport aux transactions en espèces (voir activité 3.2.3). Une analyse de la chaîne de valeur des commerçants vivant en zone rurale sera également nécessaire pour comprendre quelles incitations pourraient motiver ces commerçants à accepter volontairement les paiements numériques. Les dispositifs de paiement intégrant des solutions de paiement sans contact seront privilégiés, afin de faciliter leur utilisation par les populations rurales. La préférence sera accordée aux commerçants issus des régions et communes situées aux alentours des Villages intelligents. Les critères d'éligibilité pour bénéficier des dispositifs de paiement seront définis plus en détail dans le manuel d'utilisation, sur la base des résultats de l'analyse des commerçants vivant en zone rurale.



### Sous-composante 3.2 : Numérisation des paiements et développement de nouveaux produits de technologie financière (7,6 millions de dollars EU) NBED

111. Cette sous-composante couvrira deux groupes d'activités, à savoir : i) la numérisation des paiements effectués et reçus par les exploitants agricoles ; ii) le développement de nouveaux produits financiers numériques destinés aux femmes et aux exploitants agricoles.
112. Le CAIMA est l'organisme public pour l'agriculture au Niger, chargé de la vente des semences, des engrais et d'autres intrants agricoles à des grossistes dans le pays. Les grossistes vendent à leur tour les intrants à des points de vente et des magasins où environ 300 000 exploitants agricoles procèdent à l'achat d'intrants agricoles. Les exploitants agricoles sont organisés en 1 500 petites coopératives, réparties entre 10 fédérations. Les coopératives achètent une partie de la production agricole finale aux exploitants agricoles.

Figure 9 : Rôle de la CAIMA et chaîne de valeur des intrants agricoles au Niger



113. **Activité 3.2.1. Numérisation des paiements reçus par le fournisseur public d'intrants agricoles, la CAIMA ou les grands fournisseurs d'intrants** - La numérisation de la chaîne de valeur agricole impliquera la numérisation des processus en aval de la CAIMA, à l'aide d'une solution de planification des ressources de l'entreprise (PRE) en vente libre. Cette solution de planification des ressources de l'entreprise enregistrera toutes les ventes que la CAIMA a effectuées aux grossistes et gèrera tous les processus de facturation ainsi que de paiement liés aux ventes d'intrants agricoles de la CAIMA aux grossistes. Les grossistes eux-mêmes et les détaillants (magasins et points de distribution) seront équipés de solutions de paiement numérique pour recevoir les paiements numériques effectués par les exploitants agricoles. De l'autre côté de la chaîne de valeur, les fédérations disposeraient d'une autre solution de planification des ressources de l'entreprise hébergée pour leur permettre de gérer leur groupe de coopératives, et pour que les coopératives puissent à leur tour gérer les exploitants agricoles qui en dépendent. Toutes les interactions entre les exploitants agricoles et les coopératives, d'une part, ainsi qu'entre les coopératives et les fédérations, d'autre part, pourraient être rendues possibles grâce à des applications mobiles dédiées et à d'autres solutions. Il s'agira en outre d'inclure les processus de facturation et de paiement pour la vente de produits agricoles par les exploitants agricoles aux coopératives. Les points de vente pourraient être équipés séparément de solutions de paiement par les institutions financières et les ORM, afin d'accepter les paiements électroniques.
- La première solution de planification des ressources de l'entreprise serait gérée par la CAIMA et favoriserait une circulation plus aisée des informations et paiements entre la CAIMA, les grossistes et les exploitants agricoles. Plus précisément :
  - Le système permettrait la création, par la CAIMA, d'une base de données électronique centralisée des informations sur les grossistes.
  - Le système permettrait la transmission électronique, à la CAIMA, d'informations et d'instructions de paiement de manière diligente et sécurisée des grossistes.



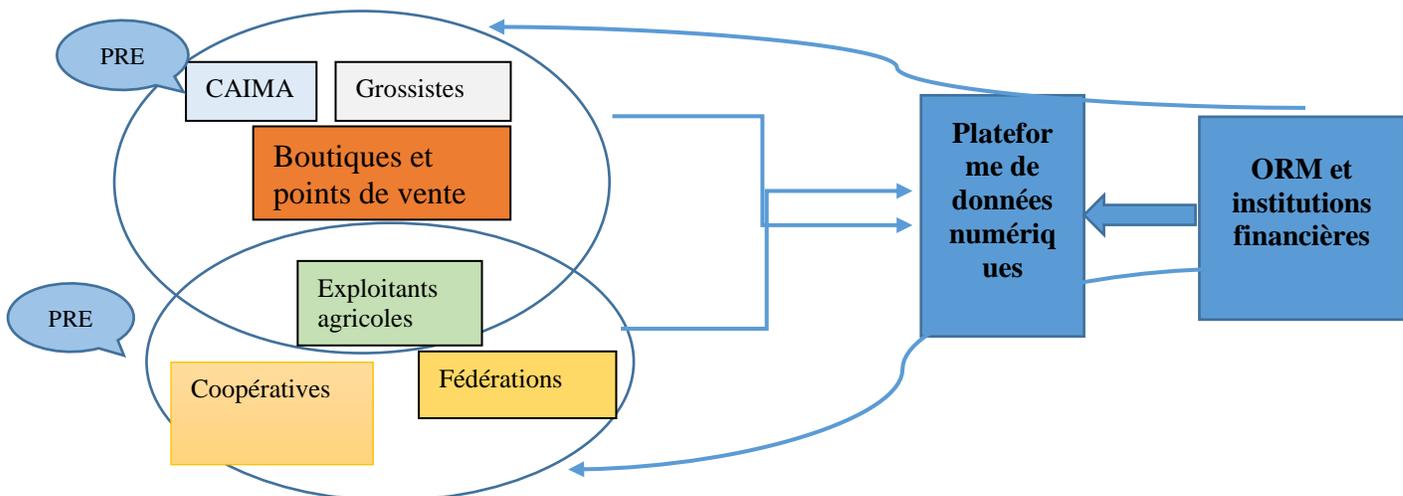
- d. Le système permettrait d'équiper les points de vente et les magasins de la technologie nécessaire pour accepter les paiements électroniques effectués par les exploitants agricoles en échange des intrants agricoles qu'ils leur vendent. Cette technologie consisterait en une infrastructure légère d'acceptation des paiements, telle qu'une application mobile ou un code QR. L'infrastructure des points de vente sera reliée à celle des grossistes.
- e. Le système serait également relié à une plateforme de données numériques qui entrerait les informations concernant les grossistes à des fins de notation de crédit. Les institutions financières seraient alors en mesure d'obtenir ces informations pour déterminer leur solvabilité aux fins d'octroi de prêts.

114. **Activité 3.2.2. Numérisation des paiements effectués au profit des exploitants agricoles** - Le Projet financera une deuxième solution de planification des ressources de l'entreprise au niveau de la fédération. Ce système facilitera la circulation de l'information entre les fédérations, les coopératives et les exploitants agricoles individuels. Plus précisément. Cette solution de planification des ressources de l'entreprise favoriserait une circulation plus aisée de l'information entre les fédérations, les coopératives et les exploitants agricoles individuels. Plus précisément :

- a. Le système permettrait l'échange électronique d'informations entre chaque fédération et les coopératives qui leur sont rattachées.
- b. Le système permettrait l'échange électronique d'informations (y compris les instructions de paiement et les informations sur les comptes bancaires, de microfinance et les services de mobile money) entre les fédérations, leurs coopératives affiliées et leurs exploitants agricoles membres.
- c. Le système permettrait la création d'une application mobile que les exploitants agricoles pourraient utiliser pour accéder aux informations qui leur sont transmises par leurs coopératives.
- d. Le système pourrait se connecter à un centre de données numériques qui recueillerait des informations relatives aux exploitants agricoles, et qui pourraient être utilisées par les institutions financières pour déterminer leur solvabilité aux fins d'octroi de prêts.

115. En fin de compte, les deux solutions de planification des ressources de l'entreprise pourraient être liées séparément aux ORM et devraient, en outre, avoir la capacité technique d'être éventuellement liés à d'autres fournisseurs de services de paiement.

**Figure 10 : Processus de numérisation des chaînes de valeur agricoles**



116. La mise en œuvre de la vision décrite ci-dessus se ferait en trois phases :



- a. **Mise en œuvre des solutions de Planification des ressources de l'entreprise (PRE) :** Cette phase constitue le fondement du Projet et comprend la technologie (matériel et logiciel) et l'infrastructure nécessaires au fonctionnement des systèmes.
  - b. **Intégration :** Une fois que les systèmes ont été mis en place, il sera important d'assurer l'intégration, la formation et le renforcement des capacités de tous les acteurs impliqués dans la chaîne de valeur. C'est-à-dire que la CAIMA, les grossistes, les détaillants, les exploitations, les coopératives et les fédérations devront être impliqués dans le processus et connaître, par conséquent, les caractéristiques des systèmes, les avantages et les aspects qui les concernent.
  - c. **Intégration avec la plateforme de données et les systèmes de paiement :** Même si une partie de la mise en œuvre de la PRE comprendra la facilitation des paiements (comme c'est le cas avec la technologie d'acceptation pour les grossistes et les points de vente décrits dans la cadre de la Vision), le traitement réel des paiements se fera dans le cadre des systèmes de paiement distincts, gérés par les ORM ou la BCEAO (selon l'instrument de paiement sous-jacent utilisé). Toutefois, un ou plusieurs fournisseur(s) de services de paiement bancaires et non bancaires interfacera/interfaceront la CAIMA et les coopératives au système de paiement, et permettront les dépôts et la réception des paiements. En outre, l'interfaçage des PRE avec une plateforme de données numériques, à des fins de notation de crédit, constituera une partie importante de cette sous-composante.
117. **Activité 3.2.3.** Dans le cadre du deuxième groupe d'activités, qui vise à **promouvoir de nouveaux produits financiers numériques en faveur des exploitants agricoles et les femmes**, le Projet octroiera des subventions d'un montant maximum de 250 000 dollars EU<sup>33</sup>, à travers un plan de concurrence entre entreprises. Afin de promouvoir de nouveaux produits financiers numériques en faveur des exploitants agricoles et des femmes, le Projet offrira des sous-subventions d'un montant maximal de 250 000 dollars EU<sup>34</sup> aux entreprises Fintech et aux start-ups, à travers un plan de concurrence entre entreprises. Ces subventions couvriront le financement de démarrage, les coûts de fonctionnement, les coûts de pilotage des nouvelles solutions numériques financières et non financières en faveur des femmes et des exploitants agricoles pendant deux ans. La priorité sera accordée aux entreprises Fintech ou aux start-ups qui élaboreront des modèles d'entreprise autour de groupes d'épargne. Les entreprises Fintech et les start-ups (locales, régionales ou internationales), qui souhaitent s'implanter ou étendre leurs activités au Niger, pourront bénéficier des sous-subventions. En outre, pour pouvoir bénéficier des sous-subventions pour l'expérimentation de nouvelles solutions, les entreprises Fintech et les start-ups devront démontrer qu'elles ne disposent pas encore d'analyse de rentabilité claire (par exemple, desservir lcs populations, chose qui a peu de chance d'être rentable au cours des deux premières années). Le Bénéficiaire de la subvention sera encouragé à s'associer à des institutions financières ou à des institutions similaires au Niger pour fournir des services financiers.
118. **Sous-composante 3.3. Création d'une plateforme de données numériques pour permettre aux populations rurales d'accéder à des comptes formels et d'accroître l'accès à des services financiers mieux adaptés (6,9 millions de dollars EU).** Cette sous-composante vise à créer une plateforme de données sur les producteurs agricoles (exploitants agricoles et éleveurs) comprenant un registre e-KYC pour faciliter leur accès futur à des services financiers supplémentaires au-delà des services de paiement classiques, en particulier l'accès au crédit. La grande majorité des producteurs agricoles ne disposent pas de compte actuellement dans une institution financière (banque ou IMF) et n'ont donc pas accès aux services formels d'épargne, de crédit ou d'assurance. Les institutions financières ont jusqu'à présent montré un intérêt limité pour cette frange de la population, notamment en raison du manque

<sup>33</sup> Basé sur l'expérience de la BM en matière de lancement de nouveaux produits de technologie financière dans les pays subsahariens

<sup>34</sup> Basé sur l'expérience de la BM en matière de lancement de nouveaux produits de technologie financière dans les pays subsahariens



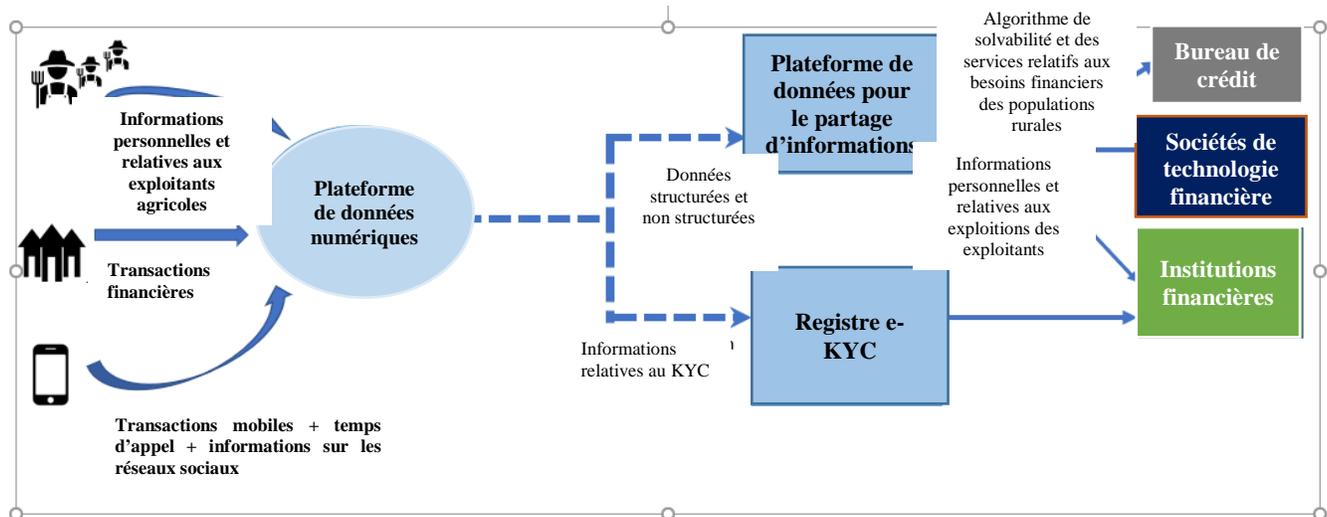
d'informations disponibles et exploitables que la création de cette plateforme de données est censée combler. Les activités du Projet permettront et faciliteront l'accès au compte de mobile money pour les services de paiement et de transfert de fonds, première étape vers l'inclusion financière, mais les besoins des producteurs vont au-delà. La création d'une plateforme de données sur les producteurs préparera cette deuxième étape vers l'accès à l'épargne et surtout au crédit des institutions financières.

119. Traditionnellement, les antécédents de crédit sont basés sur les données fournies par les prêteurs. Bien que cette méthode ait été utilisée de manière fiable, elle est tout simplement inadéquate à l'heure actuelle pour le Niger, en ce sens qu'elle ne permet de recueillir que des informations sur une petite partie de la population ayant déjà accès au crédit.
120. Le Projet vise à recueillir différents types de données, notamment des informations sur les aspects suivants : la situation personnelle, les activités agricoles et non agricoles, y compris leur géolocalisation (un outil comme Google plus qui permet l'utilisation des adresses), les transactions financières effectuées sur le système de planification des ressources de l'entreprise (PRE). La plateforme numérique fonctionnera en combinaison avec un réseau de partenaires dotés de moyens numériques, notamment des opérateurs de téléphonie mobile, des organisations de producteurs, en particulier des organisations féminines formelles et informelles (y compris les AVEC soutenues par l'ONG CARE), des prestataires de services de paiement (banques, institutions de microfinance, prestataires de transferts de fonds), afin de collecter des informations qui pourraient être utilisées pour la notation de crédit.
121. La collecte de données auprès des producteurs sera coordonnée avec l'activité « Système d'identification biométrique de base » du projet WURI soutenu par la Banque mondiale afin de garantir que les producteurs disposeront déjà d'un numéro d'identification unique qui sera associé à leurs données.
122. La conception de la plateforme de données sera conforme aux dispositions légales et réglementaires nationales et de l'UEMOA en matière de protection des données à caractère personnel. En accord avec l'ANSI, la plateforme de données sera hébergée à la Banque centrale (BCEAO). Le gestionnaire de la plateforme de données, une entité distincte, devra être totalement indépendant, ne devrait avoir aucun conflit d'intérêts et devrait se conformer aux règlements en vigueur en matière de protection des données et aux exigences de la BCEAO afin de garantir la confiance des prestataires de services financiers et d'autres entités.
123. **Activité 3.3.1. La collecte de données** se fera pendant toute la durée de la mise en œuvre du Projet, mais la collecte initiale de données sera effectuée par des cabinets-conseil qui seront recrutés dans le cadre du Projet, en étroite collaboration avec les détaillants de la CAIMA, les *Maisons du paysan*, les coopératives agricoles, l'ONG CARE ainsi que les projets de la Banque mondiale sur les filets sociaux et l'agriculture. Sur la base d'un appel à propositions, un cabinet (ou plusieurs selon les capacités) sera recruté en vue de recueillir des données dans les villages et former les autorités locales à poursuivre ce travail à la clôture du Projet pour en assurer la durabilité. Le cabinet assurera la gestion du personnel de terrain qui sera formé. La collecte de données impliquera les autorités administratives et traditionnelles locales, qui aideront à informer et à sensibiliser les producteurs afin qu'ils adhèrent au projet et partagent leurs données.
124. **Activité 3.3.2. Création d'une plateforme de données numérique**, qui comprendra un système de notation de crédit et un registre e-KYC. Le Projet fera appel à des entreprises pour concevoir la plateforme de données numérique. Au préalable, une étude devra être réalisée pour identifier et évaluer les plateformes et les applications existantes ainsi que de voir comment l'on peut s'appuyer sur ces plateformes. Le système de notation du crédit permettra de collecter des données alternatives (informations personnelles et agricoles, comportement sur les réseaux sociaux, transactions financières effectuées par le biais de comptes de mobile money et d'autres plateformes) qui seront utilisées à des fins de notation du crédit et pour aider à créer des produits financiers mieux adaptés aux besoins des populations rurales. Le registre e-KYC (détaillé dans l'Encadré 3) permettra d'avoir des



informations centralisées sur leurs clients et aidera les institutions financières à se conformer à la réglementation sur l'obligation de vigilance envers le client (CDD), qui constitue un élément clé pour le respect des exigences en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT).

Figure 11 : Plateforme de données numériques



- 125. **Activité 3.3.3. Le Projet permettra en outre de créer des applications simples pour que les utilisateurs puissent, eux-mêmes, actualiser leur profil sur leur téléphone portable.**
- 126. **Activité 3.3.4. Interface de la plateforme de données avec les institutions financières participantes, ainsi que les plateformes existantes et à créer.** Les plateformes actuelles à connecter, doivent inclure les systèmes des institutions financières participantes, les appareils mobiles, les plateformes de paiements agricoles (à mettre en place dans le cadre de la Sous-composante 2), afin que toutes les données relatives à l'achat de temps d'appel, aux transferts de mobile money, à l'achat d'intrants et à la vente des produits agricoles via des services de mobile money puissent être prises en compte.
- 127. **Activité 3.3.5. Appui technique à la mise en œuvre de la plateforme de données numériques.** Cette activité intégrera : i) la conception d'algorithmes de notation de crédit qui pourraient être utilisés par les institutions financières participantes ; ii) la formation et l'intégration des institutions financières participantes, de la BCEAO, du gestionnaire de la plateforme et d'autres parties prenantes ; iii) la conception du modèle d'entreprise pour assurer la viabilité financière de la plateforme, et des cadres de supervision pour la création d'une plateforme de données couvrant la notation de crédit et un registre e-KYC.

**Encadré 4 : Vers un registre électronique visant à connaître ses clients (e-KYC)**

Afin de faciliter l'ouverture de comptes dans les institutions financières en faveur des populations financièrement exclues, cette plateforme de données numériques hébergera un registre électronique visant à connaître ses clients (e-KYC). Ce registre aidera les institutions financières à identifier leurs clients et à se conformer à la réglementation sur l'obligation de vigilance envers le client (CDD), qui constitue un élément clé pour le respect des exigences en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT). En effet, les coûts élevés engendrés par les contrôles et les vérifications à la fois complexes et fastidieuses des CDD sont souvent considérés comme les principaux obstacles à l'inclusion financière. Ces coûts sont susceptibles d'empêcher les institutions financières de fournir des services financiers à la population



défavorisée, étant donné qu'ils peuvent ne pas être jugés suffisamment rentables. Prenant la mesure de cette question critique, les Principes de haut niveau du G20 sur l'Inclusion financière numérique, publiés par le Partenariat mondial pour l'inclusion financière (GPFI) en 2016, ont pris en compte la nécessité de faciliter l'identification des clients dans le cadre des services financiers numériques, comme un pilier clé de l'inclusion financière en vertu de son Principe 7.

La plateforme e-KYC vise à aider les autorités du Niger à se conformer à ce principe, en concevant et en fournissant un registre e-KYC qui facilitera le processus d'identification des clients (qu'ils soient permanents ou occasionnels, qu'ils soient des personnes physiques ou morales), la vérification de l'identité des clients et la mise en œuvre d'un suivi continu des clients.

Par ailleurs, les superviseurs tireront parti des informations tenues dans le registre e-KYC, capables de faciliter leurs contrôles (sur les fraudes documentaires ou les déclarations d'activités suspectes par exemple). Ce registre pourrait inciter les superviseurs à ajuster leurs procédures internes en termes de contrôles et à proposer des modifications juridiques en ce qui concerne la loi sur la LBC/FT si nécessaire, contribuant ainsi à la mise en œuvre d'une approche de supervision efficace basée sur le risque lié au LBC/FT.

D'un point de vue technique, ce registre e-KYC peut prendre différentes formes et devra être adapté au contexte nigérien, après avoir pris en compte les principales conclusions émises par la note de politique du GBM sur les registres e-KYC qui est en cours de finalisation. Il devra en outre prendre en compte les connaissances sur tous les outils potentiels existant sur le marché. Cependant, comme caractéristiques potentielles (fournies ci-dessous uniquement à titre d'exemple et proches du modèle indien), le registre e-KYC pourrait permettre aux nouveaux clients de soumettre directement sur la plateforme numérique un formulaire visant à connaître son client dûment rempli et signé (avec des pièces justificatives pour vérifier la preuve d'identité et la preuve d'adresse et potentiellement lié à l'identification numérique), avant de se voir attribuer par SMS ou par courriel un numéro d'identification visant à connaître son client à un chiffre (KIN), qui devrait être utilisé par le client lors de toute transaction financière. En ce qui concerne les clients existants, les institutions financières pourraient être en mesure de soumettre directement sur la plateforme, les documents requis en utilisant des mécanismes de téléchargement en masse ou de transfert de fichiers. Les modalités techniques d'accès au registre e-KYC par les institutions financières devront être déterminées par le fournisseur de solutions technologiques.

Le registre e-KYC ne sera applicable, dans un premier temps, qu'aux individus (population des Villages intelligents), mais pourrait être étendu, à moyen terme, à l'ensemble de la population du Niger. Les autorités devront définir le modèle d'entreprise du registre e-KYC, à savoir s'il doit être financièrement viable (en imposant des frais aux institutions financières et/ou aux autorités administratives ou judiciaires pour l'accès aux données), ou encourager l'inclusion financière en utilisant le budget national pour couvrir les coûts de maintenance.

Dans le cadre d'un nouveau règlement qui devra être adopté par le ministre des Finances avant la création du registre e-KYC, la plateforme de données numériques détenue par l'ANSI recevra, stockera, sauvegardera et récupérera les enregistrements concernant la connaissance des clients sous forme numérique pour chaque client des institutions financières. Les soumissionnaires proposeront les meilleures solutions technologiques relatives aux problèmes et objectifs définis, permettant : 1) un accès facile à la plateforme par les institutions financières ; 2) un haut degré de flexibilité aux changements de fonctions, de structure, d'intégration avec d'autres systèmes ; 2) une utilisation de protocoles et de technologies standardisés ; 3) une capacité étendue



de mise à l'échelle ; 4) un haut niveau de performance en termes de traitement et d'analyse des données ; 5) un haut niveau de protection des données.

### **Justification de l'intervention de la Banque**

128. En ciblant les villages non desservis, le Projet proposé apporterait des avantages économiques et sociaux précieux à une partie de la population du Niger, qui resterait autrement exclue sans intervention publique. Cette population se définit par de faibles revenus par habitant, un faible revenu moyen par utilisateur (ARPU) et une offre limitée d'infrastructures et de services privés dans les zones rurales à faible densité et éloignées. Les opérateurs privés, qui sont les principaux fournisseurs de services numériques, sont peu enclins à étendre leurs services aux zones et communautés rurales, où les perspectives de rentabilité financière sont limitées, voire négatives. L'approche de la mobilisation de financement pour le développement (MFD) (voir Annexe 1) serait appliquée à la fois aux programmes de communications universelles et d'inclusion financière.
129. La Banque est bien placée pour soutenir les aspirations du gouvernement à fournir une couverture universelle de services numériques à ses citoyens, ainsi qu'à moderniser la fourniture des services publics et l'inclusion financière grâce à l'adoption de solutions numériques. La Banque soutient ces programmes dans les six régions du monde depuis plusieurs décennies. Le soutien de la Banque aux projets en cours intégrait l'accès universel aux communications et les éléments clés d'un gouvernement numérique. Il est envisagé que le Projet fasse passer ces deux programmes à un niveau supérieur, en augmentant considérablement l'impact en termes de nombre de bénéficiaires et de valeur ajoutée des interventions, ainsi qu'en faisant la promotion de l'économie numérique au Niger. La valeur ajoutée de la Banque mondiale provient, dans un premier abord, de son expertise technique et de ses connaissances globales en matière de traitement des problèmes identifiés dans le secteur des TIC au Niger, que l'on retrouve dans de nombreux pays du monde. La Banque est intervenue dans le secteur numérique du Niger au cours des deux dernières années, grâce à l'assistance technique (sur l'opérationnalisation du fonds d'accès universel et le développement de l'écosystème numérique) et aux réformes spécifiques entrepris dans le cadre d'une Opération développement de politiques (ODP).
130. Pour atteindre les objectifs fixés lors de la mise en œuvre, l'implication de la Banque paraît cruciale, étant donné que les réformes politiques envisagées dans le cadre de ce projet sont ambitieuses, complexes et sensibles du point de vue politique. En jouant son rôle de « courtier honnête », la Banque est dans une position unique pour fournir l'expertise nécessaire et des conseils neutres, pour rester impliquée à long terme, ainsi que pour obtenir l'adhésion et le soutien des responsables gouvernementaux au plus haut niveau. La Banque sera en mesure de collaborer et de coordonner de manière appropriée avec d'autres partenaires de développement, afin d'assurer la complémentarité avec d'autres initiatives impliquées dans le développement du secteur des TIC. Par exemple, la *Banque africaine de développement (BAD)* met actuellement en œuvre un projet dans le secteur d'environ 36 millions de dollars EU, impliquant le déploiement d'environ 1 070 km de réseau de fibre optique (reliant le Tchad, le Niger, l'Algérie et le Nigeria). Ce projet sera certainement bénéfique pour la mise en œuvre du Projet « *Villages intelligents* », en réduisant les coûts de la bande passante internationale.
131. Le Projet « *Villages intelligents* » a une portée relativement limitée, les fonds étant principalement consacrés à l'extension de la connectivité dans les zones rurales et à l'amélioration de la fourniture de services financiers numériques. Toutefois, il s'inscrit dans une vision plus large du Niger 2.0, qui regroupe les actions de nombreux autres bailleurs et acteurs du secteur privé dans le pays. Le Projet garantira en outre une collaboration et des synergies efficaces avec d'autres projets du portefeuille du groupe de la Banque mondiale au Niger, comme l'illustre le **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**

**Tableau 3 : Liens et synergies entre le Projet de Villages intelligents et certains autres programmes du portefeuille du GBM au Niger**

| Portefeuille de projet et code | Titre   | Synergies et liens potentiels  |
|--------------------------------|---|--|
| LIRE<br>P168779                | Projet d'amélioration de l'apprentissage pour des résultats dans l'éducation  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation des écoles et des universités dans le cadre d'une campagne visant à améliorer la culture numérique et financière</li> <li>Utilisation des technologies numériques dans les écoles, par exemple pour l'accès à des ressources éducatives ouvertes, la navigation sur le web, etc.</li> </ul>   |
| PIMELAN<br>P164509             | Projet de transformation de l'agriculture et de l'élevage   | <ul style="list-style-type: none"> <li>La connectivité dans les zones rurales auparavant non desservies devrait contribuer à promouvoir le travail de vulgarisation agricole et l'accès en ligne aux ressources de formation</li> <li>Pour les exploitants agricoles, l'accès à des services de paiement numérique améliorés et une meilleure traçabilité des coûts des transactions financières numériques contribueront à la réalisation d'une meilleure évaluation du crédit et à l'amélioration de leur accès au crédit</li> </ul> |
| NESAP<br>P160170               | <a href="#">Projet d'accès aux services d'énergie solaire au Niger</a>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>La fourniture de stations de base solaires surdimensionnées peut permettre l'accès à l'énergie communautaire dans certains villages ;</li> <li>La disponibilité de produits financiers numériques permettra d'utiliser des systèmes de financement « prépayé » pour l'achat de panneaux solaires, y compris par le biais de centres numériques.</li> </ul>  |
| SWEDD<br>P163656               | <a href="#">Projet d'autonomisation des femmes et de promotion du dividende démographique au Sahel</a>              | <ul style="list-style-type: none"> <li>La mise en œuvre du programme « Villages Intelligents » bénéficiera des « espaces sûrs » mis en place dans le cadre du programme SWEDD, en particulier dans les zones rurales.</li> <li>Une connectivité accrue et un meilleur accès aux services financiers numériques dans les zones rurales stimuleront l'entrepreneuriat féminin.</li> </ul>  |
| PACRC<br>P125669               | <a href="#">Projet d'action communautaire pour la résilience au changement climatique</a>                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les « Maisons du Paysan » établies dans le cadre du PACRC serviront de repères physiques pour les programmes financiers et éducatifs</li> <li>L'amélioration de la connectivité dans les zones rurales permettra un meilleur accès aux données météorologiques, y compris l'alerte avancée en cas de phénomènes météorologiques extrêmes.</li> </ul>  |
| WURI<br>P161328                | <a href="#">Projet d'identification unique en l'Afrique de l'Ouest pour l'intégration et l'inclusion régionales</a> | <ul style="list-style-type: none"> <li>La fourniture d'une connectivité internet dans les zones rurales facilitera l'inscription et le partage des données sur les cartes d'identité numériques.</li> </ul>  |



|                          |   |   |
|--------------------------|---|---|
|                          |   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'identification numérique sera à son tour utilisée pour l'ouverture plus sûre de comptes financiers dans les banques et les institutions de microfinance</li> </ul>   |
| PASEC<br>P153420         | <a href="#">Projet d'appui à une agriculture intelligente face au climat</a>                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'interconnexion entre la plateforme de données (registre e-KYC et notation de crédit) envisagée dans le cadre des Villages intelligents et les 20 000 exploitants agricoles déjà enregistrés dans le cadre du PASEC permettra d'améliorer les systèmes d'infrastructure financière.</li> <li>• L'amélioration de la connectivité dans les zones rurales permettra un meilleur accès aux données météorologiques, y compris l'alerte précoce en cas de phénomènes météorologiques extrêmes.</li> </ul> |
| PRODEC<br>P163467        | <a href="#">Projet de développement des compétences pour la croissance : Financement complémentaire</a> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les jeunes des zones rurales ciblées par le programme PRODEC bénéficieraient également d'un engagement prioritaire dans les programmes d'éducation financière liée aux services de mobile money ;</li> <li>• L'amélioration de la couverture numérique dans les zones rurales aidera les jeunes entrepreneurs à développer et à commercialiser des produits, notamment par le biais d'applications de commerce électronique.</li> </ul>  |
| PCDS<br>P145261          | Projet de renforcement des capacités et performances du secteur public pour la prestation de services   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'UEP du PCDS agit en tant qu'UEP transitoire pour la mise en œuvre de l'APP pour les Villages intelligents ;</li> <li>• L'amélioration de l'accès aux services financiers numériques devrait rendre viable le paiement des salaires de la fonction publique via l des services de mobile money ;</li> <li>• L'amélioration de la connectivité dans les zones rurales facilitera la prestation des services publics.</li> </ul>  |
| Projet de filets sociaux | Filets sociaux  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• La numérisation des paiements de filets sociaux devrait réduire les coûts de transaction et améliorer l'efficacité ;</li> <li>• La fourniture d'une connectivité à 1,2 millions de personnes supplémentaires dans les zones rurales améliorera considérablement la couverture des paiements de filets sociaux.</li> </ul>  |
| FIRST<br>P159431         | <a href="#">Initiative pour le renforcement et la réforme du secteur financier</a>                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Projet « Villages intelligents » permettra de mettre en œuvre les recommandations de l'initiative FIRST en vue d'améliorer l'inclusion financière numérique des exploitants agricoles et des femmes.</li> <li>• Les 1,2 millions de personnes qui recevront des services numériques dans le cadre du Projet « Villages intelligents » pourront pour la première fois accéder à des services financiers numériques.</li> </ul>   |

Note : Il s'agit d'une liste indicative mais non exhaustive.



## ANNEXE 2 : Analyse économique et financière

### PAYS : Niger

#### Niger : Villages intelligents pour la croissance rurale et l'inclusion numérique

132. La portée de l'activité relative à la connectivité de la Composante 2 (c'est-à-dire l'extension de la connectivité numérique aux zones rurales ciblées) implique la construction d'une infrastructure numérique dans les régions rurales et éloignées du Niger, afin de couvrir les villages ciblés. Selon l'ANSI, environ 500 000 habitants vivant dans les 700 villages ciblés ne sont couverts par aucun signal mobile. La construction de l'infrastructure numérique permettra une expansion significative de la fourniture de services de téléphonie mobile et de services mobiles à haut débit aux citoyens et aux petits exploitants agricoles. Cette initiative est particulièrement cruciale pour combler l'écart entre les genres en matière de possession/d'utilisation de téléphones mobiles, les femmes n'étant pas couvertes par le signal mobile dans leur maison/village. De même, elles ne sont pas autorisées à le quitter.
133. L'analyse financière et économique du Projet est basée sur l'approche progressive<sup>35</sup>. Tous les flux financiers sont exprimés en dollars EU constants. La période de référence est fixée à la période de cycle de vie standard d'une infrastructure numérique (soit 20 ans) et aucune valeur résiduelle n'est donc prise en compte à la fin de la période de référence.
134. **Composante 2 - Le Projet est viable sur le plan financier et économique (voir l'Annexe 2 pour la méthodologie et les calculs détaillés).**
- Les résultats *sans* soutien de capitaux publics au projet sont les suivants : i) le Taux de rendement financier TRF(C) est de 7 % ; ii) le Seuil de rentabilité est atteint dans 15 ans ; et iii) la Valeur actuelle nette (VAN) est de -22,7 millions de dollars EU (avec un taux d'actualisation de 10 %). Ces résultats montrent que, bien que le TRF(C) soit positif, les opérateurs du secteur des télécommunications n'investiraient pas dans ce seul projet, dans la mesure où il n'offrirait pas le taux de rendement minimum que les sociétés privées d'opérateurs mobiles attendent habituellement (environ 12 à 16 % selon le contexte socio-économique). Par conséquent, un financement public provenant du gouvernement est nécessaire pour que le Projet soit effectif.
  - Les résultats *avec* soutien de capitaux publics au projet sont les suivants : i) le Taux de rendement financier TRF(K) est de 14 % ; ii) le Seuil de rentabilité est atteint dans 12 ans ; et iii) la Valeur actuelle nette VAN(K) est de 23,8 millions de dollars EU (avec un taux d'actualisation de 10 %). Ces résultats montrent que le Projet devient acceptable pour les opérateurs privés. De plus, le fait que le Taux de rendement financier TRF (K) se situe dans la moyenne du taux de rendement attendu pour les projets de télécommunications mobiles standard, après la prise en compte des capitaux publics, et que le seuil de rentabilité se situe dans le long terme (12 ans), indique que le soutien des capitaux public n'est pas disproportionné.
  - Bien que les opérateurs du « dernier kilomètre » aient été consultés à l'avance, il existe un niveau élevé d'incertitude quant aux revenus qui seront générés par l'infrastructure. Cela ressort dans la conception du Projet, qui exige l'inclusion d'un mécanisme de récupération dans le contrat de PPP qui s'appliquerait au cas où les revenus seraient plus élevés que prévu initialement.

<sup>35</sup> Également appelée approche des coûts pertinents, analyse marginale ou analyse différentielle, l'approche différentielle met uniquement l'accent sur les coûts et revenus supplémentaires générés par le projet et ne tient pas compte de tout autre coût irrécupérable non pertinent qui sera encouru que le projet ait lieu ou non.

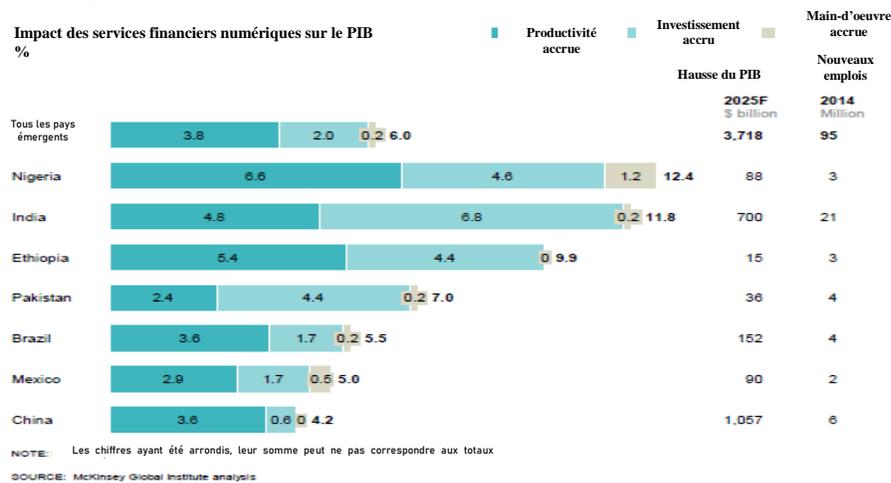


- a. Une analyse de sensibilité est effectuée sur les hypothèses relatives à l'offre (coût unitaire d'un site et des OPEX en pourcentage des CAPEX), à la demande (taux de pénétration et ARPU), et au facteur d'actualisation. Elle révèle que le modèle d'entreprise est sensible aux hypothèses et pourrait être sensiblement rentable, ce qui renforce la nécessité d'un mécanisme de récupération.
  - b. L'analyse économique peut être effectuée au niveau macroéconomique (estimation de la croissance du PIB local générée par les utilisateurs supplémentaires de téléphonie mobile et de haut débit) ou au niveau microéconomique (comme le surplus des consommateurs des ménages ou les économies de temps et de coûts découlant de l'utilisation des services en ligne). Toutefois, l'analyse économique ne peut pas être réalisée en utilisant ces méthodes pour la simple raison que : i) les zones d'extension de la couverture (zones blanches) sont dispersées plutôt que de constituer une seule zone administrative ; et ii) il n'existe pas de données locales relatives aux zones cibles (telles que le PIB local ainsi que le temps et le coût des déplacements locaux).
  - c. En raison du manque de données socio-économiques au niveau local, l'analyse économique se limite à deux effets directs mesurables, à savoir les recettes fiscales supplémentaires perçues par le gouvernement grâce au projet et les salaires locaux versés au personnel local pour assurer l'entretien et la sécurité du personnel. Les recettes fiscales supplémentaires se limitent à la TVA au taux de 19 %, et les salaires locaux sont évalués en considérant un équivalent temps plein pour trois sites, payé au salaire minimum légal de 50 dollars EU par mois<sup>36</sup>. Ces deux recettes directes s'élèvent à une valeur totale cumulée de 122,3 millions de dollars EU, ce qui est conforme au soutien en capital public de 60 millions de dollars EU comme apport par le Projet pour le financement des infrastructures numériques dans les zones rurales ciblées.
135. **Composante 3** : L'inclusion financière numérique pourrait stimuler l'économie en améliorant l'accès des femmes, des exploitants agricoles et des moyennes entreprises aux opportunités économiques. Le Projet donnera, pour la première fois, un accès à un compte financier à une grande partie des populations non bancarisées, et en fournissant un accès à une gamme plus large de services financiers à ceux qui ont déjà accès aux services financiers de base. La commodité, le coût et la gamme de produits financiers disponibles connaîtront des améliorations significatives pour toutes ces populations, bancarisées ou non, ce qui leur permettra de consacrer plus de temps à leurs activités génératrices de revenus et à leurs exploitations agricoles, afin de les développer. Au Malawi par exemple, les exploitants agricoles, dont les revenus de la vente des récoltes étaient déposés directement sur des comptes, ont dépensé 13 % de plus en intrants pour leurs futures récoltes et ont obtenu une hausse moyenne de 21 % des rendements de la récolte de l'année suivante par rapport aux exploitants agricoles qui ont reçu un paiement en espèces. En outre, un meilleur accès aux services financiers numériques augmentera la concurrence entre les fournisseurs de services financiers et les obligera à fournir des services de meilleure qualité aux particuliers et aux entreprises, sous peine de perdre des déposants au profit de fournisseurs de services financiers numériques concurrents. Pour les entreprises (commerçants) et les coopératives agricoles, la traçabilité de leurs paiements numériques pourrait aider bon nombre d'entre eux à passer progressivement de l'informel au formel, tout en les aidant à accéder au crédit.
136. Bien que les données permettant de mesurer l'impact économique de l'inclusion financière numérique n'aient pas été collectées dans le cadre de ce projet à ce stade, une analyse économique basée sur le modèle d'équilibre de McKinsey, indique l'énorme impact que les services financiers numériques peuvent avoir sur la croissance du PIB et la création de nouveaux emplois (voir **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**ci-dessous). Selon cette analyse économique, un tiers de la croissance estimée liée à la disponibilité des services financiers numériques pourrait provenir d'une augmentation des investissements à mesure que les particuliers et les micro-entreprises sont intégrés au système financier formel.

<sup>36</sup> 30 000 XOF par mois, cf. Fondation pour l'Indicateur des Salaires au Niger ([lien en ligne](#)).



Figure 12 : Impact des services financiers numériques sur le PIB



137. **Analyse financière.** Les indicateurs de rentabilité financière utilisés sont les suivants : i) le taux de rendement financier (TRF), également appelé taux de rendement interne (TRI) sur investissement ; ii) le seuil de rentabilité (période de remboursement calculée en années, correspondant à la première année après le début du Projet lorsque le flux de trésorerie disponible cumulé est positif) ; et iii) la valeur actuelle nette calculée avec un facteur d'actualisation de 10 %. Deux scénarios sont envisagés : l'un sans le soutien de capitaux publics (« TRF(C) ») et l'autre avec le soutien de capitaux publics (« TRF(K) »), soit environ 60,00 millions de dollars EU d'apport du Projet pour subventionner les investissements pour les CAPEX.

138. Les hypothèses critiques sont basées sur des projets d'investissement dans les infrastructures du RAN soutenus par la Banque mondiale ou d'autres bailleurs (Banque européenne d'investissement), ainsi que sur les normes de l'industrie. Les hypothèses critiques sont établies comme suit :

- a. Du côté de l'offre (coût). Pour assurer la couverture de la population hors connexion dans les quelque 2 100 villages, les projets prévoient le déploiement de 2 100 sites pleinement opérationnels, chaque site couvrant un village (soit environ 600 habitants par site). Chaque site a coûté en moyenne 60 000 dollars EU pour l'installation et la mise en service (CAPEX). L'infrastructure du RAN comprendra de composantes passives et actives. Les composantes passives intègrent l'acquisition et la préparation des terrains, le déploiement de la structure (petite pylône en treillis de 4 à 6 mètres), et la solution d'alimentation électrique par des panneaux solaires ou des générateurs ; les composantes actives comprennent la téléphonie mobile et les équipements actifs à large bande, et le raccordement pour se connecter à l'infrastructure du réseau central, notamment l'installation et la mise en service. Les dépenses de fonctionnement (OPEX) sont évaluées en pourcentage des CAPEX et représentent 15 % des CAPEX cumulés. Les OPEX comprennent l'entretien des terrains et des structures et la sécurité du site avec du personnel décentralisé et local, les frais de raccordement, l'entretien des générateurs électriques ou des panneaux solaires ainsi que l'utilisation de batteries de longue durée.
- b. Du côté de la demande (recettes). Le taux de pénétration des services mobiles (taux de pénétration de l'abonné unique) devrait atteindre 50 % de la population hors connexion actuelle d'ici à 10 ans (en raison du faible pouvoir d'achat de la population rurale, le taux de pénétration de l'abonné unique demeurera inférieur à la moyenne nationale qui devrait excéder les 50 % dans 10 ans). Les consommateurs de téléphonie mobile généreront un revenu mensuel net moyen pondéré de 4 dollars EU, comprenant toutes les recettes perçues auprès de l'utilisateur



final (appareil de téléphonie mobile, vocal, SMS, données et services à valeur ajoutée) ainsi que les recettes nettes de gros (c'est-à-dire les recettes d'interconnexion moins les coûts d'interconnexion).

139. Les résultats *sans* soutien de capitaux publics au projet sont : i) le taux de rendement financier TRF(C) est de 7 % ; ii) le seuil de rentabilité est atteint dans 15 ans ; et iii) la valeur actuelle nette (VAN) est de -22,7 millions de dollars EU (avec un taux d'actualisation de 10 %). Ces résultats indiquent que, bien que le TRF(C) soit positif, les opérateurs du secteur des télécommunications n'investiraient pas dans ce seul projet, dans la mesure où il n'offrirait pas le taux de rendement minimum que les sociétés privées d'opérateurs mobiles attendent habituellement (environ 12 à 16 % selon le contexte socio-économique). Par conséquent, un financement public du gouvernement est nécessaire pour que le Projet soit une réalité.
140. Les résultats *avec* soutien de capitaux publics au projet sont : i) le taux de rendement financier TRRF(K) est de 14 % ; ii) le seuil de rentabilité est atteint dans 12 ans ; et iii) la valeur actuelle nette VAN(K) est de 23,8 millions de dollars EU (avec un taux d'actualisation de 10 %). Ces résultats montrent que le Projet devient acceptable pour les opérateurs privés. De plus, le fait que le taux de rendement financier TRF (K) se situe dans la moyenne du taux de rendement attendu pour les projets de télécommunications mobiles standard après la prise en compte des capitaux publics, et que le seuil de rentabilité se situe dans le long terme (12 ans), montre que le soutien des capitaux publics n'est pas disproportionné.
141. Bien que les opérateurs du « dernier kilomètre » aient été consultés à l'avance, il existe un niveau élevé d'incertitude quant aux revenus qui seront générés par l'infrastructure. Cela ressort dans la conception du Projet, qui exige l'inclusion d'un mécanisme de récupération dans le contrat de PPP qui s'appliquerait au cas où les revenus seraient plus élevés que prévu initialement.
142. Une analyse de sensibilité est effectuée sur la base d'hypothèses relatives à l'offre (coût unitaire d'un site et des OPEX en pourcentage des CAPEX), à la demande (taux de pénétration et ARPU) et au facteur d'actualisation. Elle révèle que le modèle d'entreprise est sensible aux hypothèses et pourrait être sensiblement rentable, renforçant ainsi la nécessité d'un mécanisme de récupération.
143. **Analyse économique.** La littérature économique suggère qu'un grand nombre d'avantages socio-économiques sont associés à l'augmentation de la couverture en haut débit. Au nombre des avantages généralement identifiés, figurent : l'économie de temps et de frais de déplacement grâce à la réalisation d'activités administratives et commerciales en ligne, l'augmentation de l'utilisation des services bancaires mobiles et du micropaiement, une meilleure participation des femmes aux activités économiques où la mobilité et l'accès relèvent d'une question liée au genre, la réduction du coût d'opportunité de la fourniture de biens et de services via l'internet, l'équité, l'ubiquité, l'amélioration de la concurrence, les économies de coûts pour le secteur public, etc. Surtout, une utilisation accrue du commerce électronique et des services bancaires en ligne, notamment dans les zones rurales défavorisées, est jugée comme un moteur essentiel de la croissance économique, de la réduction des disparités territoriales et de l'exclusion sociale. La disponibilité d'une infrastructure de connectivité numérique est également un élément clé pour améliorer l'attractivité et la compétitivité d'une région ; et son avantage compétitif global et peut contribuer à inverser la tendance à la délocalisation de l'activité économique et au dépeuplement.
144. L'analyse économique peut être effectuée au niveau macroéconomique (estimation de la croissance du PIB local générée par les utilisateurs supplémentaires de téléphonie mobile et de haut débit) ou au niveau microéconomique (comme le surplus des consommateurs des ménages ou les économies de temps et de coûts découlant de l'utilisation des services en ligne). Toutefois, l'analyse économique ne peut pas être réalisée en utilisant ces méthodes pour la simple raison que : i) les zones d'extension de la couverture (zones blanches) sont dispersées plutôt que de constituer une seule zone administrative ; et ii) il n'existe pas de données locales relatives aux zones cibles (telles que le PIB local ainsi que le temps et le coût des déplacements locaux).



145. En raison du manque de données socio-économiques au niveau local, l'analyse économique se limite à deux effets directs mesurables, à savoir les recettes fiscales supplémentaires perçues par le gouvernement grâce au projet et les salaires locaux versés au personnel local pour assurer l'entretien et la sécurité du personnel. Les recettes fiscales supplémentaires se limitent à la TVA au taux de 19 %, et les salaires locaux sont évalués en prenant en compte un équivalent temps plein pour trois sites, payé au salaire minimum légal de 50 dollars EU par mois<sup>37</sup>. Ces deux recettes directes s'élèvent à une valeur totale cumulée de 122,3 millions de dollars EU, ce qui est conforme au soutien en capital public de 60 millions de dollars EU comme apport par le Projet pour le financement des infrastructures numériques dans les zones rurales ciblées.

---

<sup>37</sup> 30 000 XOF par mois, cf. Fondation pour l'Indicateur des Salaires au Niger ([lien en ligne](#)).



**Tableau 4 : Flux financiers et indicateurs de performance financière du Projet**

| Compte de résultat   | résultat | et TRF | Unité  | A1  | A2    | A3     | A4     | A5      | A6      | A7      | A8      | A9      | A10     | A11    | A12       | A13    | A14    | A15    | A16    | A17    | A18    | A19    | A20    |  |
|--|----------|--------|--------|---|-------|--------|--------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|--------|-----------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--|
| <b>Hypothèses du marché</b>                                |          |        |        |   |       |        |        |         |         |         |         |         |         |        |           |        |        |        |        |        |        |        |        |  |
| Cumulated number of sites deployed                         | #        |        |        | 0   | 100   | 600    | 1100   | 2100    | 2,100   | 2,100   | 2,100   | 2,100   | 2,100   | 2,100  | 2,100     | 2,100  | 2,100  | 2,100  | 2,100  | 2,100  | 2,100  | 2,100  | 2,100  |  |
| CAPEX - Cost of deploying a site                           | k\$      |        |        | 60  | 60    | 60     | 60     | 60      | 60      | 60      | 60      | 60      | 60      | 60     | 60        | 60     | 60     | 60     | 60     | 60     | 60     | 60     | 60     |  |
| OPEX - Cost of O&M as % of Capex                           | %        |        |        | 15.0%   | 15.0% | 15.0%  | 15.0%  | 15.0%   | 15.0%   | 15.0%   | 15.0%   | 15.0%   | 15.0%   | 15.0%  | 15.0%     | 15.0%  | 15.0%  | 15.0%  | 15.0%  | 15.0%  | 15.0%  | 15.0%  | 15.0%  |  |
| Population covered by site                                 | #        |        |        | 600   | 612   | 624    | 637    | 649     | 662     | 676     | 689     | 703     | 717     | 731    | 746       | 761    | 776    | 792    | 808    | 824    | 840    | 857    | 874    |  |
| Mobile penetration (target areas, mid-yr)                  | % pop.   |        |        | 5%  | 10%   | 15%    | 20%    | 25%     | 30%     | 35%     | 40%     | 45%     | 50%     | 50%    | 50%       | 50%    | 50%    | 50%    | 50%    | 50%    | 50%    | 50%    | 50%    |  |
| Blended monthly net ARPU                                   | \$/mo.   | \$     |        | 4   | 4     | 4      | 4      | 4       | 4       | 4       | 4       | 4       | 4       | 4      | 4         | 4      | 4      | 4      | 4      | 4      | 4      | 4      | 4      |  |
| 0  |          |        |        |   |       |        |        |         |         |         |         |         |         |        |           |        |        |        |        |        |        |        |        |  |
| <b>Coûts</b>   |          |        |        |   |       |        |        |         |         |         |         |         |         |        |           |        |        |        |        |        |        |        |        |  |
| Annual number of sites deployed                            | #        |        |        | -   | 100   | 500    | 500    | 1,000   | -       | -       | -       | -       | -       | -      | -         | -      | -      | -      | -      | -      | -      | -      | -      |  |
| Annual CAPEX (initial investment)                          | m\$      | \$     |        | -   | 6.0   | 30.0   | 30.0   | 60.0    | -       | -       | -       | -       | -       | -      | -         | -      | -      | -      | -      | -      | -      | -      | -      |  |
| Cumulated CAPEX  | m\$      | \$     |        | -   | 6.0   | 36.0   | 66.0   | 126.0   | 126.0   | 126.0   | 126.0   | 126.0   | 126.0   | 126.0  | 126.0     | 126.0  | 126.0  | 126.0  | 126.0  | 126.0  | 126.0  | 126.0  | 126.0  |  |
| Annual OPEX  | m\$      | \$     |        | -   | 0.9   | 5.4    | 9.9    | 18.9    | 18.9    | 18.9    | 18.9    | 18.9    | 18.9    | 18.9   | 18.9      | 18.9   | 18.9   | 18.9   | 18.9   | 18.9   | 18.9   | 18.9   | 18.9   |  |
| Total annual cost  | m\$      | \$     |        | -   | 6.9   | 35.4   | 39.9   | 78.9    | 18.9    | 18.9    | 18.9    | 18.9    | 18.9    | 18.9   | 18.9      | 18.9   | 18.9   | 18.9   | 18.9   | 18.9   | 18.9   | 18.9   | 18.9   |  |
| <b>Recettes</b>  |          |        |        |   |       |        |        |         |         |         |         |         |         |        |           |        |        |        |        |        |        |        |        |  |
| Population covered   | k pop.   |        |        | -   | 61    | 375    | 700    | 1,364   | 1,391   | 1,419   | 1,447   | 1,476   | 1,506   | 1,536  | 1,567     | 1,598  | 1,630  | 1,663  | 1,696  | 1,730  | 1,764  | 1,800  | 1,836  |  |
| Subscriber base (mid-yr)                                   | k pop.   |        |        | -   | 6     | 56     | 140    | 341     | 417     | 497     | 579     | 664     | 753     | 768    | 783       | 799    | 815    | 831    | 848    | 865    | 882    | 900    | 918    |  |
| Subscriber income  | m\$/yr.  | \$     |        | -   | 0.3   | 2.7    | 6.7    | 16.4    | 20.0    | 23.8    | 27.8    | 31.9    | 36.1    | 36.9   | 37.6      | 38.4   | 39.1   | 39.9   | 40.7   | 41.5   | 42.3   | 43.2   | 44.1   |  |
| <b>TAUX DE RENDEMENT INTERNE SANS CAPITAUX PUBLICS (C)</b> |          |        |        |   |       |        |        |         |         |         |         |         |         |        |           |        |        |        |        |        |        |        |        |  |
| CAPEX without public capital                               | m\$      | \$     |        | -   | (6.0) | (30.0) | (30.0) | (60.0)  | -       | -       | -       | -       | -       | -      | -         | -      | -      | -      | -      | -      | -      | -      | -      |  |
| OPEX   | m\$      | \$     |        | -   | (0.9) | (5.4)  | (9.9)  | (18.9)  | (18.9)  | (18.9)  | (18.9)  | (18.9)  | (18.9)  | (18.9) | (18.9)    | (18.9) | (18.9) | (18.9) | (18.9) | (18.9) | (18.9) | (18.9) | (18.9) |  |
| Revenues   | m\$      | \$     |        | -   | 0.3   | 2.7    | 6.7    | 16.4    | 20.0    | 23.8    | 27.8    | 31.9    | 36.1    | 36.9   | 37.6      | 38.4   | 39.1   | 39.9   | 40.7   | 41.5   | 42.3   | 43.2   | 44.1   |  |
| Free cash flow (FCF)                                       | m\$      | \$     |        | -   | (6.6) | (32.7) | (33.2) | (62.5)  | 1.1     | 4.9     | 8.9     | 13.0    | 17.2    | 18.0   | 18.7      | 19.5   | 20.2   | 21.0   | 21.8   | 22.6   | 23.4   | 24.3   | 25.2   |  |
| Cumulated FCF  | m\$      | \$     |        | -   | (6.6) | (39.3) | (72.5) | (135.0) | (133.9) | (128.9) | (120.1) | (107.1) | (89.8)  | (71.9) | (53.2)    | (33.7) | (13.5) | 7.5    | 29.3   | 51.9   | 75.4   | 99.6   | 124.8  |  |
| TRF (C)  | 7%       |        | 20 ans | Point de seuil de rentabilité (Période de remb(années)) |       |        |        |         |         |         |         | 15      | VAN 10% |        | \$ (22.7) |        |        |        |        |        |        |        |        |  |
| <b>TAUX DE RENDEMENT INTERNE AVEC CAPITAUX PUBLICS (K)</b> |          |        |        |   |       |        |        |         |         |         |         |         |         |        |           |        |        |        |        |        |        |        |        |  |
| Public capital   | m\$      | \$     |        | -   | 2.9   | 14.3   | 14.3   | 28.6    | -       | -       | -       | -       | -       | -      | -         | -      | -      | -      | -      | -      | -      | -      | -      |  |
| Private CAPEX after public capital                         | m\$      | \$     |        | -   | (3.1) | (15.7) | (15.7) | (31.4)  | -       | -       | -       | -       | -       | -      | -         | -      | -      | -      | -      | -      | -      | -      | -      |  |
| OPEX   | m\$      | \$     |        | -   | (0.9) | (5.4)  | (9.9)  | (18.9)  | (18.9)  | (18.9)  | (18.9)  | (18.9)  | (18.9)  | (18.9) | (18.9)    | (18.9) | (18.9) | (18.9) | (18.9) | (18.9) | (18.9) | (18.9) | (18.9) |  |
| Revenues   | m\$      | \$     |        | -   | 0.3   | 2.7    | 6.7    | 16.4    | 20.0    | 23.8    | 27.8    | 31.9    | 36.1    | 36.9   | 37.6      | 38.4   | 39.1   | 39.9   | 40.7   | 41.5   | 42.3   | 43.2   | 44.1   |  |
| Free cash flow   | m\$      | \$     |        | -   | (3.7) | (18.4) | (18.9) | (34.0)  | 1.1     | 4.9     | 8.9     | 13.0    | 17.2    | 18.0   | 18.7      | 19.5   | 20.2   | 21.0   | 21.8   | 22.6   | 23.4   | 24.3   | 25.2   |  |
| Cumulated FCF  | m\$      | \$     |        | -   | (3.7) | (22.2) | (41.1) | (75.0)  | (73.9)  | (68.9)  | (60.1)  | (47.1)  | (29.8)  | (11.9) | 6.8       | 26.3   | 46.5   | 67.5   | 89.3   | 111.9  | 135.4  | 159.6  | 184.8  |  |
| TRF (C)  | 14%      |        | 20 ans | Point de seuil de rentabilité (Années)                  |       |        |        |         |         |         |         | 12      | VAN 10% |        | \$ 17.9   |        |        |        |        |        |        |        |        |  |



**Tableau 5 : Analyse de sensibilité sur les hypothèses relatives à l'offre et à la demande pour le Projet sans le soutien des capitaux publics**

|                       |               | TRF(C)               |           |            |       |       |                      | Période de seuil de rentabilité (Années) |           |           |     |     |  |
|-----------------------|---------------|----------------------|-----------|------------|-------|-------|----------------------|--|-----------|-----------|-----|-----|--|
|                       |               | \$ 30                | \$ 45     | \$ 60      | \$ 75 | \$ 90 |                      |  |           |           |     |     |  |
| DU CÔTÉ DE L'OFFRE    |               |                      |           |            |       |       | Coût du site k\$     |  |           |           |     |     |  |
|                       | 5%            | 39%                  | 25%       | 18%        | 13%   | 9%    | 5%                   | 8  | 9         | 11        | 12  | 14  |  |
|                       | 10%           | 33%                  | 20%       | 12%        | 7%    | 3%    | 10%                  | 8  | 10        | 12        | 15  | 18  |  |
|                       | <b>15%</b>    | 28%                  | 15%       | <b>7%</b>  | 1%    | -5%   | <b>15%</b>           | 9  | 12        | <b>15</b> | 20  | 21+ |  |
|                       | 20%           | 23%                  | 10%       | 1%         | -7%   | -16%  | 20%                  | 10                                       | 14        | 20        | 21+ | 21+ |  |
|                       | 25%           | 18%                  | 5%        | -6%        | -100% | -100% | 25%                  | 11                                       | 16        | 21+       | 21+ | 21+ |  |
|                       |               | OPEX (as % of CAPEX) |           |            |       |       |                      | OPEX (as % of CAPEX)                     |           |           |     |     |  |
|                       |               | TRF (C)              |           |            |       |       |                      | Période de seuil de rentabilité (Années) |           |           |     |     |  |
|                       |               | 30%                  | 35%       | <b>50%</b> | 45%   | 50%   | Penetration (% pop.) |  |           |           |     |     |  |
| DU CÔTÉ DE LA DEMANDE | \$ 3.0        | -100%                | -14%      | -1%        | -4%   | -1%   | \$ 3.0               | 21+                                      | 21+       | 21+       | 21+ | 21+ |  |
|                       | \$ 3.5        | -14%                 | -8%       | 3%         | 0%    | 3%    | \$ 3.5               | 21+                                      | 21+       | 18        | 20  | 18  |  |
|                       | <b>\$ 4.0</b> | -8%                  | -3%       | <b>7%</b>  | 4%    | 7%    | <b>\$ 4.0</b>        | 21+                                      | 21+       | <b>15</b> | 17  | 15  |  |
|                       | \$ 4.5        | -4%                  | 0%        | 10%        | 7%    | 10%   | \$ 4.5               | 21+                                      | 20        | 13        | 15  | 13  |  |
|                       | \$ 5.0        | -1%                  | 3%        | 13%        | 10%   | 13%   | \$ 5.0               | 21+                                      | 18        | 12        | 13  | 12  |  |
|                       |               |                      | ARPU (\$) |            |       |       |                      |  | ARPU (\$) |           |     |     |  |

**Tableau 6 : Analyse de sensibilité sur le facteur lié au taux d'actualisation pour la VAN du Projet sans (VAN(C)) et avec (VAN(K)) soutien de capitaux publics**

| VAN (C) au taux d'actualisation (millions de dollars EU) |           |           |            |           |           |
|--|-----------|-----------|------------|-----------|-----------|
|  | 8%        | 9%        | <b>10%</b> | 11%       | 12%       |
|  | \$ (22.7) | \$ (10.5) | \$ (17.2)  | \$ (22.7) | \$ (27.1) |
|  | \$ (22.7) | \$ (27.1) | \$ (30.8)  |           |           |
| VAN (K) au taux d'actualisation (millions de dollars EU) |           |           |            |           |           |
|  | 8%        | 9%        | <b>10%</b> | 11%       | 12%       |
|  | \$ 17.9   | \$ 33.2   | \$ 24.9    | \$ 17.9   | \$ 12.0   |
|  | \$ 17.9   | \$ 12.0   | \$ 7.0     |           |           |

**Tableau 7 : Calcul des avantages économiques directs (TVA et salaires du personnel local) sur la durée du Projet**

| TVA et calcul des salaires du personnel         | Unité     | A1           | A2             | A3      | A4  | A5      | A6      | A7      | A8      | A9       | A10      | A11       | A12         | A13      | A14      | A15      | A16      | A17      | A18      | A19      | A20      |
|---|-----------|--------------|----------------|---------|---|---------|---------|---------|---------|----------|----------|-----------|-------------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| Recettes  | m\$       | \$ -         | \$ 0.3         | \$ 2.7  | \$ 6.7  | \$ 16.4 | \$ 20.0 | \$ 23.8 | \$ 27.8 | \$ 31.9  | \$ 36.1  | \$ 36.9   | \$ 37.6     | \$ 38.4  | \$ 39.1  | \$ 39.9  | \$ 40.7  | \$ 41.5  | \$ 42.3  | \$ 43.2  | \$ 44.1  |
| Recettes cumulées                               | m\$       | \$ -         | \$ 0.3         | \$ 3.0  | \$ 9.7  | \$ 26.1 | \$ 46.1 | \$ 70.0 | \$ 97.7 | \$ 129.6 | \$ 165.8 | \$ 202.6  | \$ 240.2    | \$ 278.6 | \$ 317.7 | \$ 357.6 | \$ 398.3 | \$ 439.8 | \$ 482.2 | \$ 525.3 | \$ 569.4 |
| TVA   | m\$       | \$ -         | \$ 0.1         | \$ 0.5  | \$ 1.3  | \$ 3.1  | \$ 3.8  | \$ 4.5  | \$ 5.3  | \$ 6.1   | \$ 6.9   | \$ 7.0    | \$ 7.1      | \$ 7.3   | \$ 7.4   | \$ 7.6   | \$ 7.7   | \$ 7.9   | \$ 8.0   | \$ 8.2   | \$ 8.4   |
| TVA cumulée                                     | m\$       | \$ -         | \$ 0.1         | \$ 0.6  | \$ 1.8  | \$ 5.0  | \$ 8.8  | \$ 13.3 | \$ 18.6 | \$ 24.6  | \$ 31.5  | \$ 38.5   | \$ 45.6     | \$ 52.9  | \$ 60.4  | \$ 67.9  | \$ 75.7  | \$ 83.6  | \$ 91.6  | \$ 99.8  | \$ 108.2 |
| Personnel en équivalent plein temps             | #         | -            | 100            | 600     | 1,100   | 2,100   | 2,100   | 2,100   | 2,100   | 2,100    | 2,100    | 2,100     | 2,100       | 2,100    | 2,100    | 2,100    | 2,100    | 2,100    | 2,100    | 2,100    | 2,100    |
| Salaire personnel local                         | m\$       | \$ -         | \$ 0.04        | \$ 0.24 | \$ 0.44   | \$ 0.84 | \$ 0.84 | \$ 0.84 | \$ 0.84 | \$ 0.84  | \$ 0.84  | \$ 0.84   | \$ 0.84     | \$ 0.84  | \$ 0.84  | \$ 0.84  | \$ 0.84  | \$ 0.84  | \$ 0.84  | \$ 0.84  | \$ 0.84  |
| Salaire cumulé personnel local                  | m\$       | \$ -         | \$ 0.04        | \$ 0.28 | \$ 0.72   | \$ 1.56 | \$ 2.40 | \$ 3.24 | \$ 4.08 | \$ 4.92  | \$ 5.76  | \$ 6.60   | \$ 7.44     | \$ 8.28  | \$ 9.12  | \$ 9.96  | \$ 10.80 | \$ 11.64 | \$ 12.48 | \$ 13.32 | \$ 14.16 |
| <b>Total TVA cumulée (mios \$)</b>              | <b>\$</b> | <b>108.2</b> | (20 yrs) ----- |         | <b>VAN du Total TVA cumulée (mio \$, taux d'actualisation de 10%)</b>         |         |         |         |         |          |          | <b>\$</b> | <b>33.3</b> |          |          |          |          |          |          |          |          |
| <b>Total salaire cumulé (mios \$)</b>           | <b>\$</b> | <b>14.2</b>  | (20 yrs) ----- |         | <b>VAN du Total salaire cumulé (mio \$, taux d'actualisation de 10%)</b>      |         |         |         |         |          |          | <b>\$</b> | <b>5.0</b>  |          |          |          |          |          |          |          |          |
| <b>Total capitaux publics cumulés (mios \$)</b> | <b>\$</b> | <b>60.0</b>  | (20 yrs) ----- |         | <b>VAN du Total cap publics cumulés (mio \$, taux d'actualisation de 10%)</b> |         |         |         |         |          |          | <b>\$</b> | <b>40.6</b> |          |          |          |          |          |          |          |          |



### ANNEXE 3 : Inclusion numérique concernant les femmes

#### PAYS : Niger

#### Niger : Villages intelligents pour la croissance rurale et l'inclusion numérique

146. L'inclusion numérique des femmes peut être un catalyseur du développement de celles-ci, en les rendant autonome pour exercer de nouvelles professions, accéder à des services publics et privés essentiels et devenir des citoyennes mieux informées. Cependant, des recherches régionales et mondiales indiquent un écart persistant entre les genres en matière d'accès aux outils des technologies de l'information et de la communication (TIC), d'adoption et d'utilisation de ces outils, ce qui pourrait constituer un frein lorsqu'il s'agira de récolter les dividendes numériques - ceci entraverait leur autonomisation économique et politique.

147. Plusieurs indicateurs recueillis par la Banque mondiale suggèrent l'existence de fortes inégalités socio-économiques entre les sexes au Niger. En ce qui concerne la vie publique et le processus décisionnel en 2017, la proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux n'était que de 17 %, contre une moyenne de 24 % pour l'Afrique subsaharienne et plus de 60 % pour le Rwanda. Quant à la santé et à l'éducation, une enquête pluriannuelle menée par la Banque mondiale indiquait que :

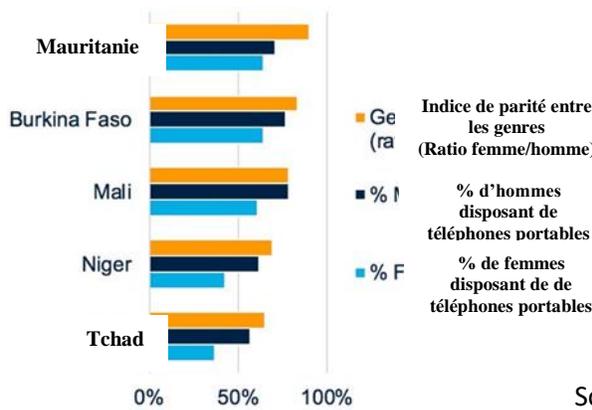
- en 2012 (année des dernières données disponibles), le Niger avait un Indice de parité entre les genres<sup>38</sup> lié au taux d'alphabétisation des jeunes (15-24 ans) de 0,44, le plus bas de tous les pays à faible revenu d'Afrique subsaharienne (le taux d'alphabétisation des jeunes de sexe masculins est de 35 % contre 15 % pour les jeunes de sexe féminin) ;
- Dans le secteur des TIC, on note également une inégalité socio-économique entre les sexes. En effet, une enquête menée par Gallup en 2017 dans tous les pays du monde, confirme qu'il existe dans tous les pays africains un écart entre le pourcentage de personnes interrogées de sexe masculin et le pourcentage de personnes interrogées de sexe féminin déclarant posséder un téléphone portable. Dans le cas du Niger, 62 % des hommes interrogés ont déclaré posséder un téléphone portable contre 43 % des femmes interrogées, ce qui donne un Indice de parité entre les genres de 0,69 concernant la possession d'un téléphone portable, ce qui représente le troisième écart relatif le plus important pour tous les pays d'Afrique subsaharienne à faible revenu (après l'Éthiopie et le Tchad, **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**). L'écart entre les genres en matière de possession d'appareils est accentué, lorsqu'il s'agit de l'utilisation de services numériques : au Niger, seulement 5 % des femmes ont un compte de mobile money contre 12 % des hommes, ce qui donne un Indice de parité entre les genres relatif aux comptes de mobile money de 0,44, ce qui représente le deuxième écart le plus important en Afrique subsaharienne (après l'Éthiopie, **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**).

---

<sup>38</sup> L'indice de parité entre les genres pour le taux d'alphabétisation des jeunes est le rapport entre les femmes et les hommes âgés de 15 à 24 ans qui peuvent à la fois lire et écrire en comprenant un bref énoncé simple sur leur vie quotidienne.

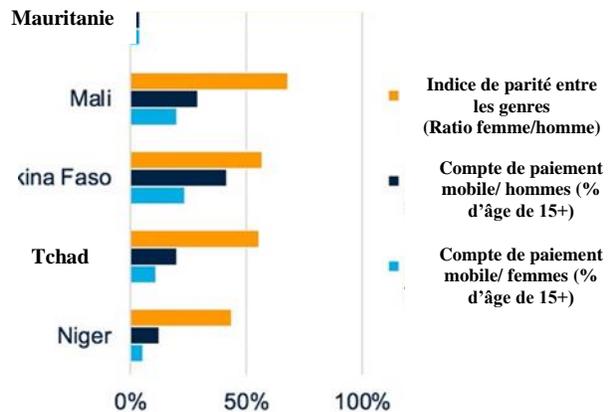


Figure 13: Taux de pénétration de la téléphonie mobile par sexe et Indice de parité entre les genres, en % de la population, 2017



Source : Enquêtes de Gallup World  
Note : Pénétration basée sur une enquête menée auprès de la population

Figure 14: Pénétration des comptes de mobile money par sexe et Indice de parité entre les genres, 2017



Source: Findex, Banque mondiale (2017)  
Note : Les taux de pénétration en Mauritanie sont trop faibles pour mettre en exergue un écart entre les genres

148. La connectivité et les services numériques ont le potentiel d'atténuer certains des obstacles auxquels les femmes sont confrontées. Il s'agit notamment de l'analphabétisme, de la pauvreté, du manque de temps, des obstacles à la mobilité ainsi que des tabous culturels et religieux. En outre, les TIC sont capables de fournir des outils à même de surmonter les contraintes qui pèsent sur la voix, en particulier la voix publique, et le contrôle social, y compris la surveillance de la mobilité physique et sociale des femmes. Pour soutenir l'objectif d'égalité entre les genres, la Banque mondiale a produit en 2005 la « boîte à outils sur les TIC pour l'intégration du genre », qui a été mise à jour en 2018. Cette boîte à outils vise à identifier les obstacles et les opportunités spécifiques à chaque intervention liée au développement numérique, à fournir des conseils pour décider si l'obstacle ou l'opportunité est pertinent dans le contexte du Projet ; à suggérer des actions ciblées pour atténuer chaque obstacle ou faire évoluer chaque opportunité jugée pertinente, et à énumérer un ensemble d'indicateurs potentiels (cadre de résultats) pour assurer le suivi de la performance des interventions liées au développement numérique ainsi que des solutions pour surmonter les obstacles identifiés ou tirer profit des opportunités.

### Violence basée sur le genre

149. Le Niger occupe le 154<sup>ème</sup> rang sur 162 selon l'indice d'inégalité entre les genres (PNUD, 2018), qui mesure trois aspects importants du développement humain, la santé reproductive, l'autonomisation et le statut économique. La violence basée sur le genre est très répandue et on estime que 43 % des femmes du pays ont subi des violences physiques à un moment ou à un autre de leur vie, tandis que 28 % ont subi des violences sexuelles (HCR, 2010). Les conflits, la militarisation et l'insécurité dans certaines régions du pays ont encore exacerbé les risques préexistants de violence basée sur le genre de multiples façons : l'effondrement des filets de sécurité sociale et des relations de protection, les difficultés croissantes liées à l'accès aux services vitaux isolant donc les survivantes et incapables de se faire soigner, l'affaiblissement de l'État de droit et la faillite de l'État à garantir la protection, l'accentuation des niveaux ainsi que de la gravité de l'inégalité entre les genres et les différentes



manifestations de la VBG, allant de la violence entre partenaires sexuelle (VPS) à l'exploitation sexuelle des femmes et des filles. En outre, l'UNICEF estime que le Niger a le taux de prévalence du mariage des enfants le plus élevé au monde, avec 77 % des filles mariées avant l'âge de 18 ans (EDS, 2012) et 28 % avant l'âge de 15 ans. Cette situation peut être exacerbée dans les situations de grande insécurité, car les familles peuvent voir le mariage de leurs jeunes filles avec des hommes plus âgés comme un moyen de les protéger et d'améliorer l'accès aux ressources naturelles et financières. En outre, les indicateurs indirects des normes sociales au Niger semblent légitimer, tolérer et promouvoir la VBG, la violence faite aux femmes étant considérée comme justifiée par 59,6 % des femmes (EDS, 2012), par rapport à une moyenne régionale de 45,7 %. Au Niger, il n'existe pas de lois sur la violence domestique ni de peines aggravées pour les crimes contre les conjoints ou les membres de la famille.

150. Dans le cadre de l'évaluation sociale, l'Emprunteur dressera la carte des services de lutte contre la VBG dans les zones de mise en œuvre et élaborera un protocole d'intervention pour l'orientation rapide, sûre et selon l'éthique de toutes les survivantes susceptibles de divulguer des incidents liés à la VBG ou à l'exploitation, l'abus et le harcèlement sexuels (EAHS) du Projet. En outre, l'Emprunteur concevra et mettra en œuvre un mécanisme de recours sensible à la VBG concernant la documentation, la réponse et la gestion sûres et confidentielles des plaintes relatives à la VBG/EAHS, et inclura une participation ciblée et régulière des femmes ainsi que d'autres groupes à risque dans l'engagement des parties prenantes. Des activités de sensibilisation aux risques liés à la VBG/EAHS relatifs au projet et aux stratégies d'atténuation seront incluses dans le processus d'engagement des parties prenantes et cibleront les communautés et les travailleurs du Projet, tandis que les obligations contractuelles en termes d'atténuation des VBG/EAHS seront mises en œuvre par l'intégration de dispositions spécifiques sur les codes de conduite traitant des VBG/EAHS ainsi que la formation des travailleurs. La clarté concernant la responsabilité de la gestion des risques liés à la VBG/EAHS sera exposée dans les documents de protection sociale pertinents, tels que le plan d'action de réinstallation (PAR). Le suivi de la mise en œuvre effective du plan d'action contre la VBG sera renforcé, le cas échéant, par le recrutement d'un observateur tiers ayant des compétences et connaissances en matière de VBG, qui sera également chargé de signaler les signes avant-coureurs qui ne sauraient être identifiés autrement. Les lacunes identifiées dans la prestation de services en matière de VBG dans les domaines de la mise en œuvre des projets, qui seront identifiées dans le cadre de la cartographie, seront comblées grâce à des mécanismes renforcés d'engagement des parties prenantes.

**Tableau 8 : Identification des obstacles et opportunités liés au genre et proposition d'actions ciblées**

| Intervention numérique (§ réf. dans la boîte à outils)  | Obstacle / Opportunité   | Suggestion d'actions ciblées sur le genre                       | Recommandation réalisable   |
|---|--|---|---|
| <b>Ecosystème numérique (§2.1)</b><br>Politique de service universel (initiatives d'accès public) | Absence de données ventilées par sexe pouvant donner lieu à une action | Mettre l'accent sur le renforcement de l'écosystème des données | <ul style="list-style-type: none"> <li>Établir et intégrer des IPC désagrégés dans le Projet</li> </ul> |



| Intervention numérique (§ réf. dans la boîte à outils)   | Obstacle / Opportunité  | Suggestion d'actions ciblées sur le genre   | Recommandation réalisable   |
|--|---|---|---|
|  | Manque de capacités et de processus institutionnels dans la prise de décision axée sur les écarts entre les sexes | Programmes de renforcement des capacités pour les décideurs   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Former le personnel de l'UEP et les décideurs du gouvernement (responsables de haut rang) à développer une expertise en matière d'écart entre les sexes dans le domaine du numérique. Ce type de formation ne doit pas se limiter aux seuls acteurs du secteur des TIC, mais à tous les secteurs concernés qui joueront un rôle dans la mise en œuvre de la politique en matière de TIC (par exemple, les services de santé et d'éducation, les services d'enregistrement de la population).</li> </ul>  |
|  | Contraintes sociales sur la mobilité physique   | Veiller à ce que l'emplacement des centres d'accès public soit accessible aux femmes  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le fait que des femmes dirigent les centres numériques pourrait garantir que les citoyennes soient plus à l'aise pour les utiliser (grâce à des intermédiaires féminins) que ceux dirigés par des hommes.</li> <li>• Les contraintes sociales à la mobilité physique ou à la mobilité résidentielle/économique peuvent être surmontées en choisissant un lieu approprié (école locale, bibliothèque publique ou centre communautaire).</li> </ul>  |
|  | Contraintes sociales sur l'interaction entre les sexes  | Conceptions appropriées dans les centres d'accès public (avec disponibilité d'une femme intermédiaire)  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les horaires d'ouverture des centres d'accès public doivent tenir compte des contraintes de temps des femmes, de leurs loisirs, etc.</li> <li>• La conception des centres numériques doit être favorable à l'utilisation et au confort des femmes. Des recherches ont montré que dans certains pays, l'une des utilisations les plus importantes des points d'accès numériques est l'accès à la pornographie en ligne. Souvent, la conception de type cubique, qui permet de préserver la vie privée, facilite ce type d'utilisation. Cela peut être un facteur dissuasif pour l'utilisation des points d'accès publics par les femmes. La conception des points d'accès publics est donc un aspect important qui doit être pris en compte.</li> </ul> |
| <b>Infrastructure et connectivité numériques (§2.2)</b><br>Connectivité du « dernier kilomètre » | Contraintes sociales sur la mobilité économique et résidentielle  | Centres d'accès public : assurer une couverture adéquate dans les endroits éloignés et où vivent les personnes démunies, où les femmes sont souvent concentrées | <ul style="list-style-type: none"> <li>• On pourrait surmonter les contraintes sociales qui pèsent sur l'interaction entre les sexes en ayant un personnel exclusivement féminin, mais cela pourrait s'avérer difficile dans le contexte du Niger. Une autre solution pourrait consister à s'assurer que le personnel féminin est en place à des moments précis de la journée (compte tenu des moments de la journée où les femmes utilisent généralement les centres d'accès publics) et que le personnel masculin suit une formation sur la sensibilité aux</li> </ul>  |
|  | Inabordabilité des services   | Centres d'accès public : veiller à  |   |



| Intervention numérique (§ réf. dans la boîte à outils)  | Obstacle / Opportunité  | Suggestion d'actions ciblées sur le genre   | Recommandation réalisable  |
|---|---|---|--|
|   | voix/données  | ce que les services des centres d'accès public aient un prix approprié  | questions de genre en matière d'engagement, et se positionne comme « champion » ou sur la propriété et l'utilisation du mobile par les femmes.   |
|   | Inabordabilité des services voix/données  | Encourager les ORM privés et les vendeurs au détail à adopter des modèles de tarification innovants pour les cartes SIM | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les ORM pourraient développer et commercialiser des cartes SIM familiales groupées (en flotte) qui comprennent une carte SIM destinée à être utilisée par une femme, et/ou proposer des appareils sur des plans de paiement à tempérament (l'acheteur prend possession de l'appareil sur versement d'un dépôt et effectue l'achat en payant une série de versements réguliers tandis que l'ORM reste propriétaire jusqu'au dernier versement).</li> <li>• Par exemple, l'opérateur indien Uninor a développé un pack de vente de deux SIM jumelées et a proposé un plan tarifaire spécial aux propriétaires, visant à encourager les hommes chefs de famille à percevoir l'intérêt pour les femmes de posséder un téléphone portable.</li> </ul>  |
| <b>Infrastructure et connectivité numériques (§2.2)</b><br>Améliorer la propriété des appareils | Propriété limitée de l'appareil en raison de son prix inabordable                               | Encourager les ORM privés et les vendeurs au détail à adopter des modèles de tarification innovants pour les appareils  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Envisager des approches de marketing qui positionnent l'unité familiale comme une « équipe », en expliquant clairement les avantages liés à la possession de téléphones personnels par plusieurs membres de la famille, en mettant particulièrement l'accent sur les femmes du ménage qui en disposent.</li> </ul>  |
|   | Normes sociales à l'encontre des femmes utilisant les TIC et les services financiers numériques | Sensibiliser les communautés locales à l'utilisation des TIC et aux services financiers numériques                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Projet s'engagera auprès des organisations communautaires locales, les organisations religieuses et les groupes de femmes pour aborder les normes culturelles et sociales, comprendre leurs préoccupations concernant l'autonomisation des femmes et trouver des solutions pour atténuer les conflits. Vu que ces normes peuvent varier d'une région à l'autre, il est de la plus haute importance de comprendre leurs nuances.</li> <li>• Le Projet collaborera avec des entreprises de technologie et des opérateurs de téléphonie mobile pour concevoir des programmes de sensibilisation mettant en évidence les avantages spécifiques pour les femmes de l'acquisition d'une culture numérique, notamment l'accès à l'information et aux possibilités d'emploi.</li> <li>• Les campagnes peuvent également mettre en évidence la façon dont l'utilisation des TIC par les femmes au Niger peut être liée à des avantages tangibles (par exemple, des comptes de mobile</li> </ul> |



| Intervention numérique (§ réf. dans la boîte à outils) | Obstacle / Opportunité                               | Suggestion d'actions ciblées sur le genre  | Recommandation réalisable  |
|--|--|--|--|
|  |  |  | <p>money permettant un accès rapide aux transferts de fonds/dons du gouvernement). Elles peuvent également s'associer à des organisations locales et internationales de confiance et tirer parti de leur réputation pour mettre cela en évidence.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• A l'instar de la question de l'accessibilité financière, positionner la cellule familiale comme une équipe et souligner les avantages de la propriété mobile pour l'ensemble de la famille, y compris les femmes</li> </ul>   |
|  | Manque de culture numérique et de culture financière | Formation à la culture numérique et à l'éducation financière incluant les femmes | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans la mesure où il existe des normes sociales qui pourraient limiter la mobilité des femmes au Niger, il pourrait être important de veiller à ce que la formation numérique (dans la mesure où elle vise à remplir des fonctions limitées pour permettre aux femmes d'avoir les compétences opérationnelles et formelles requises en matière d'Internet/TIC) soit dispensée au niveau local. Cela peut se faire en dispensant la formation dans les centres numériques ou dans un endroit facilement accessible dans le village, ou par le biais de la radio/télévision, de WhatsApp, de groupes de femmes selon le mode de média le plus utilisé, et de sources d'information fiables pour les femmes.</li> </ul>  |
|  | Manque de confiance dans les technologies modernes   | La formation à la culture numérique en profitant de l'effet de démonstration     | <ul style="list-style-type: none"> <li>• La sensibilisation est un élément clé de la culture numérique et il est essentiel d'expliquer aux femmes la proposition de valeur dans les deux langues et en utilisant les moyens qui ne les laissent pas indifférentes. Par exemple, les supports marketing qui parlent de « devenir une femme économiquement autonome » peuvent ne pas créer d'accroche pour une femme et peuvent même être menaçants. Cependant, positionner un service financier numérique comme un moyen d'économiser pour les frais scolaires ou la saison sèche peut être plus logique et plus intéressant pour une femme.</li> <li>• Si la formation numérique doit être dispensée physiquement, il peut y avoir des normes sociales qui limitent les interactions entre les hommes et les femmes. Il peut donc être nécessaire d'organiser des séances de formation séparées selon le sexe. Les responsables d'associations de femmes pourraient prendre l'initiative de former d'autres femmes en coordination avec l'UEP. De même, le formateur peut également être une femme.</li> </ul> |



| Intervention numérique (§ réf. dans la boîte à outils)                                     | Obstacle / Opportunité      | Suggestion d'actions ciblées sur le genre        | Recommandation réalisable  |
|--|-----------------------------|--|--|
|  |                             |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Il peut être nécessaire d'organiser des formations (qu'il s'agisse de séances physiques en classe ou de modules relayés par la radio/télévision) à un moment qui convient aux femmes (ne doit pas entrer en conflit avec le travail obligatoire ou les responsabilités domestiques, et d'avoir d'autres femmes qui assurent des services de garde d'enfants pour leur donner le temps de suivre pleinement la formation.</li> <li>• Il est également important de veiller à ce que ces formations se déroulent dans un lieu où les femmes se sentent à l'aise et peuvent se concentrer sur l'apprentissage (par exemple, dans un endroit à l'abri du regard des hommes ou d'autres).</li> </ul> |
| <b>Plateformes et services (§2.3)</b><br>Transferts d'argent liquide et bons électroniques | Manque de culture numérique | Une formation au numérique qui inclut les femmes | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Voir. ci-dessus sur la culture numérique.</li> </ul>  |

#### ANNEXE 4 : Co-avantages du changement climatique

##### PAYS : Niger

##### Niger : Villages intelligents pour la croissance rurale et l'inclusion numérique

151. Le Niger est classé comme l'un des pays les plus vulnérables au changement climatique (180<sup>ème</sup> sur 181 pays), selon l'Indice mondial d'adaptation Notre-Dame 2017<sup>39</sup>. La température annuelle moyenne au Niger est passée de 0,6° à 0,8°C entre 1970 et 2010, légèrement supérieur à la moyenne mondiale<sup>40</sup>. Le pays a été affecté par plusieurs sécheresses pluriannuelles au cours des dernières décennies (1966-1967, 1973-1974, 1983-1984, 2004-2005) qui ont entraîné des mauvaises récoltes et une insécurité alimentaire<sup>41</sup>. On a également observé une hausse de la fréquence et de la gravité des précipitations extrêmes et des inondations, qui ont causé des dommages moins importants que

<sup>39</sup> Indice mondial d'adaptation Notre Dame, 2017. Voir : <https://gain.nd.edu/our-work/country-index/rankings/>

<sup>40</sup> Portail de connaissances sur le changement climatique de la Banque mondiale - Fiche pays pour le Niger

<sup>41</sup> Masih, Ilyas & Maskey, Shreedhar & Mussá, F & Trambauer, Patricia. (2014). Un examen des sécheresses sur le continent africain : Une perspective géospatiale et à long terme. Hydrologie et sciences du système terrestre

<sup>42</sup> Portail de connaissances sur le changement climatique de la Banque mondiale - Fiche pays pour le Niger



les sécheresses, mais ont détruit les récoltes et les moyens de subsistance dans certaines parties du pays.

152. Les catastrophes naturelles et les chocs liés au climat constituent une menace importante pour la stabilité et la résilience économiques du Niger. Plus de 40 % du PIB provient des secteurs de l'agriculture et de l'élevage, et plus de 90 % de la population dépend des activités agricoles ou pastorales pour sa subsistance<sup>43</sup>. Il existe une forte corrélation entre l'évolution du PIB et les conditions météorologiques, ce qui démontre la vulnérabilité de l'économie aux chocs liés aux conditions météorologiques<sup>44</sup>. Le changement climatique devrait s'aggraver au cours des prochaines décennies et pourrait fortement compromettre les perspectives de croissance future du Niger. Le pays sera probablement exposé à des sécheresses et inondations récurrentes, qui pourraient entraîner la baisse de la production agricole et accroître la pression des pâturages sur les écosystèmes pastoraux, affectant à l'extrême ainsi des communautés entières et annulant les gains durement acquis en matière de développement.
153. Le Projet « Villages intelligents » pourrait être éligible aux co-avantages liés à l'atténuation du changement climatique. Dans le cadre de la Composante 2 - Activité 2.5., il met l'accent sur l'utilisation d'énergies renouvelables (énergie solaire) pour le fonctionnement des stations de base cellulaires et la production d'électricité pour le chargement des téléphones portables ainsi que d'autres services dans les Villages intelligents. L'utilisation des énergies renouvelables pourrait être prise en compte dans le financement des mesures d'atténuation, à condition que les réductions de gaz à effet de serre (GES) puissent être quantifiées, par exemple grâce à la réduction de la durée des déplacements<sup>45</sup>.
154. En outre, les avantages sociaux du Projet « Villages intelligents » liés à la réduction de la pauvreté et à hausse des revenus permettront de soutenir les Nigériens vulnérables, qui sont exposés à des chocs climatiques chroniques. Le Projet contribuera à renforcer la capacité d'adaptation des habitants des zones rurales, en particulier des exploitants agricoles, des femmes et des personnes économiquement défavorisées, en leur donnant accès à des services qui leur permettrait d'être résilients aux chocs. L'adaptation au changement climatique est intégrée dans la conception du Projet, car l'exposition et la vulnérabilité aux impacts du changement climatique constituent l'un des critères de sélection des villages à cibler dans le cadre de l'intervention (voir Paragraphe 43 ci-dessus). Un certain nombre d'activités contribueront spécifiquement à atténuer les effets néfastes du changement climatique :
155. Dans le cadre des Composantes 2 et 3, le développement de l'infrastructure et des services numériques améliorera sensiblement la résilience aux chocs climatiques dans les zones rurales. La téléphonie et les services à haut débit permettront de passer des appels d'urgence et de partager des informations au sein des communautés et entre elles en temps de crise. De même, les services financiers numériques permettront aux populations de recevoir plus rapidement des envois de fonds ou une aide financière en cas de choc, de faire plus régulièrement des économies sur leurs comptes de mobile money afin de pouvoir lisser leur consommation, ainsi que de favoriser une meilleure

<sup>43</sup> Niger - Projet de transformation de l'agriculture et de l'élevage (P164509), PAD

<sup>44</sup> Le rapport d'évaluation des risques du secteur agricole de la Banque mondiale de 2013 indique que le taux de croissance du PIB du Niger est tombé huit fois en territoire négatif entre 1984 et 2010, et que la sécheresse en est largement responsable.

<sup>45</sup> L'activité relève de la « Liste des activités éligibles à la classification comme financement de la lutte contre le changement climatique » du Rapport conjoint sur le financement de la lutte contre le changement climatique des Banques multilatérales de développement.



continuité des activités pendant et après les phénomènes climatiques extrêmes. Enfin, les investissements dans l'infrastructure de connectivité contribueront à faciliter l'utilisation des technologies numériques pour l'alerte précoce et la surveillance (ainsi que la réponse en temps opportun) des impacts liés au climat sur la production agricole et les systèmes de sols ;

156. Dans le cadre de la Composante 3 - Activité 3.1.1., les sites présentant un risque plus élevé de catastrophes naturelles (par exemple, tempêtes ou inondations) seront identifiés et la résilience des centres numériques dans ces zones sera renforcée, en concevant des systèmes de sauvegarde et de récupération des données pour prévenir la perte de données en cas de chocs climatiques.

157. Dans l'ensemble, le Projet « Villages intelligents » soutient la Stratégie de partenariat pays (SPP) du GBM pour le Niger, qui identifie les risques importants liés au changement climatique, souligne l'importance des efforts visant à soutenir les plans locaux d'adaptation au changement climatique<sup>46</sup> et demande que les mesures relatives au changement climatique soient mieux intégrées au portefeuille du GBM.

---

<sup>46</sup> Au nombre de ces interventions clés identifiées dans la SPO figurent le soutien aux plans locaux d'adaptation au changement climatique au niveau communal, les efforts visant à améliorer la gestion des sols et de l'eau, l'amélioration de l'accès à la technologie mobile et donc à l'information, et le renforcement des systèmes de protection sociale.



## ANNEXE 5 : Gestion fiduciaire

### PAYS : Niger

#### Niger : Villages intelligents pour la croissance rurale et l'inclusion numérique

158. Les mécanismes de gestion financière (GF) pour le Projet « *Des Villages intelligents pour promouvoir la croissance rurale et l'inclusion numérique* » ont été conçus en tenant compte : a) de la performance globale du pays en matière de gestion des finances publiques (GFP) ; et b) des exigences minimales de la Banque mondiale au titre de la politique et de la directive de la Banque mondiale - opérations de financement de projets d'investissement (IPF), qui décrit les politiques et procédures globales de la Banque mondiale en matière de gestion financière. Le cadre législatif et institutionnel pour la gestion des finances publiques existe au Niger. L'Agence nationale pour la société de l'information (ANSI) assurera la gestion des aspects globaux de la gestion financière du Projet. Une évaluation de la gestion financière (EGF) de l'ANSI a été réalisée en novembre 2018, pendant la préparation du Projet, afin de déterminer si l'ANSI a mis en place des dispositifs de gestion financière acceptables pour assumer la responsabilité fiduciaire du Projet.
159. L'Unité de coordination du Projet (UCP) dénommé « Projet de capacité et performance du secteur public pour la prestation de services (P145261) » actuel du Niger fournit un soutien fiduciaire dans la gestion de l'Avance relative à la préparation de projet (APP) concernant le Projet « *Villages intelligents pour la croissance rurale et l'inclusion numérique* » afin d'aider, entre autres, à recruter le personnel clé du Projet, notamment : a) le Coordonnateur du Projet ; b) un Spécialiste de la gestion financière (SGF) ; c) un Spécialiste des passations des marchés ; et d) un Spécialiste du suivi et évaluation. Une fois que l'on a déclaré que le Projet est entré en vigueur, l'ANSI prendrait en charge la gestion du Projet. Du personnel supplémentaire sera recruté en tant que consultants individuels pour occuper les postes selon des termes de référence acceptables par la Banque mondiale. Pendant la période de mise en œuvre du Projet, l'ANSI aura également la possibilité de faire appel à des consultants (particuliers ou entreprises) pour lui fournir une assistance technique afin d'améliorer ses performances en matière de gestion financière.
160. Dès l'entrée en vigueur du Projet, l'ANSI devra ouvrir un compte désigné (CD) dans une banque commerciale selon des modalités et conditions acceptables pour la Banque mondiale. Les méthodes de décaissement qui seront utilisées dans le cadre du Projet seront basées sur les *Directives de décaissement en matière de financement de projets d'investissement*, datées de février 2017. Les méthodes de décaissement qui sont couramment utilisées pourraient être les suivantes : a) les paiements directs effectués au profit d'un tiers pour des travaux, des biens et services à la demande de l'emprunteur ; b) les engagements spéciaux, les lettres de crédit ; c) les remboursements des dépenses engagées dans le cadre du Projet, etc. De plus amples détails sur les décaissements en faveur du Projet seront inclus dans les procédures de décaissement décrites dans la lettre de décaissement et d'information financière (DFIL) ainsi que dans le manuel de procédures administratives, financières et comptables.
161. L'ANSI devra élaborer et soumettre à la Banque mondiale un Plan de travail et budget annuels (PTBA), des Rapports financiers intermédiaires non vérifiés (RFI) et des États financiers annuels vérifiés. Le calendrier de chacune des exigences en matière d'établissement de rapports sera précisé en détail dans une annexe distincte dans le cadre des accords de mise en œuvre des projets. Les



rapports d'audit des états financiers annuels du Projet seront préparés par un cabinet d'audit indépendant, recruté selon des termes de référence acceptables pour la Banque mondiale. Le Projet se conformera à la politique de divulgation de la Banque mondiale concernant les rapports d'audit et affichera les informations sur le site web officiel du Gouvernement dans les deux (2) mois suivant l'acceptation du rapport comme définitif par l'équipe et la Banque mondiale. Le Projet élaborera en outre un manuel d'exécution du Projet (MEP) pour guider les opérations, ainsi qu'un manuel des PPP pour couvrir les dispositifs du système d'enchères inversées, et l'approbation de ce manuel par la Banque peut être considérée comme un accord ayant valeur juridique.

162. L'évaluation a conclu qu'avec la mise en œuvre des actions convenues, les mécanismes de gestion financière proposés satisferont aux exigences minimales de la Banque mondiale au titre de la Politique et de la Directive de la Banque mondiale - opérations de financement de projets d'investissement (FPI). Compte tenu des mesures d'atténuation des risques proposées, le risque global de gestion financière pour ce don étant jugé « **élevé** », avec **un risque résiduel après les mesures d'atténuation jugé « substantiel »**.

163. La conclusion de l'évaluation prévoyait qu'en raison du manque d'expérience de l'ANSI dans la mise en œuvre de projets financés par la Banque mondiale, le risque résiduel de gestion financière est élevé. Une fois que les mesures d'atténuation proposées et détaillées dans le rapport d'EGF auront été mises en œuvre, les mécanismes de gestion financière satisferont aux exigences minimales de la Banque mondiale au titre de la politique et de la directive de la Banque mondiale - opérations de financement de projets d'investissement (FPI), afin de fournir, avec une assurance raisonnable, des informations précises et opportunes sur l'état du Projet, comme l'exige la Banque mondiale, et les mesures d'atténuation proposées sont identifiées comme suit.

164. **Mesures d'atténuation proposées :**

- a. **Dotation en personnel** - le recrutement sur une base contractuelle : a) d'un spécialiste de la gestion financière (SGF) qualifié ; b) d'un comptable qualifié et expérimenté ; et c) d'un assistant comptable, conformément aux termes de référence (TdR) à convenir avec la Banque mondiale. Le SGF assurera le processus de transactions et la comptabilité au jour le jour. Le recrutement du SGF et du comptable se fera à condition que le Projet soit effectif.
- b. **Contrôle interne** - Le manuel de procédures administratives, financières et comptables du Projet sera élaboré et adopté par l'ANSI dans les trois (3) mois suivant la date d'entrée en vigueur du Projet. Le manuel décrira le rôle et responsabilités de l'entité d'exécution et des bénéficiaires, les procédures fiduciaires applicables ; les procédures d'établissement de rapports, les dispositions relatives aux flux de fonds ainsi que le cycle et les procédures relatifs à la gestion budgétaire, etc.;
- c. **Audit interne** - Le recrutement, sur une base contractuelle, d'un auditeur interne qualifié et expérimenté, conformément aux TdR satisfaisants pour la Banque mondiale, dans les trois (3) mois suivant l'entrée en vigueur. L'auditeur interne élaborera un plan d'audit annuel selon une approche basée sur les risques. L'auditeur interne soutiendra l'amélioration de l'efficacité et de l'efficacité du système de contrôle interne du Projet pendant sa mise en œuvre.
- d. **Audit externe** - L'audit des états financiers annuels du Projet sera effectué par un cabinet d'audit réputé conformément aux termes de référence (TdR) à convenir avec la Banque mondiale.
- e. **Plan de supervision** - Compte tenu du niveau de risque résiduel global actuel en matière de GF, le Projet sera supervisé au moins deux fois par an au niveau de l'ANSI, en sus des revues



documentaires de routine pour s'assurer que les mécanismes de GF du Projet fonctionnent comme prévu et que les fonds sont utilisés de manière efficace aux fins prévues.

**Conditions et convention en matière de GF :**

- i. le recrutement d'un Assistant comptable qualifié, sur une base contractuelle, dans les trois (3) mois suivant l'entrée en vigueur du Projet ;
- ii. l'élaboration et l'adoption par l'ANSI du manuel de procédures administratives, financières et comptables du Projet dans les trois (3) mois suivant la date d'entrée en vigueur du Projet ;
- iii. le recrutement : i) par l'ANSI, d'un Auditeur interne conformément aux TdR acceptables par la Banque mondiale, dans les trois (3) mois suivant l'entrée en vigueur ;
- iv. le recrutement par le MAIEA d'un Auditeur externe chargé de vérifier par an les états financiers du Projet conformément aux TdR acceptables par la Banque, au plus tard six (6) mois après l'entrée en vigueur du Projet ;
- v. l'acquisition et l'installation par l'ANSI d'un système d'information comptable adéquat au plus tard trois (3) mois après l'entrée en vigueur du Projet.

**Passation des marchés**

165. Le Bénéficiaire effectuera la passation des marchés dans le cadre du Projet conformément aux « Règlement de la Banque mondiale en matière de passation des marchés pour les emprunteurs au titre du FPI » (Règlement de la Banque mondiale en matière de passation des marchés), datées de juillet 2016 et révisées en novembre 2017 et en août 2018 dans le cadre du nouveau cadre de passation des marchés (NPF), et aux « Directives sur la prévention et la lutte contre la fraude et la corruption dans les projets financés par les Prêts de la BIRD et les Crédits et Dons de l'IDA », datées du 15 octobre 2006 et révisées en janvier 2011 et le 1<sup>er</sup> juillet 2016.

166. Tous les biens et services autres que les services de conseil seront acquis conformément aux exigences énoncées ou mentionnées dans la section VI - Méthodes approuvées : Biens, travaux et services autres que de conseil du Règlement sur les marchés. Les services de conseil feront l'objet de passation conformément aux exigences énoncées ou mentionnées dans la section VII - Méthodes de sélection approuvées : Services de conseil du Règlement sur la passation des marchés, de la Stratégie de passation des marchés pour le développement (PPSD) et du Plan de passation des marchés, approuvés par la Banque mondiale. Le plan de passation des marchés, y compris ses mises à jour, comprend pour chaque marché : i) une brève description des activités/contrats ; ii) les méthodes de sélection à appliquer ; iii) les estimations de coûts ; iv) les calendriers ; v) les exigences de la Banque mondiale en matière d'examen ; vi) toute autre information pertinente relative à la passation des marchés. Le plan de passation des marchés couvrant les 18 premiers mois de la mise en œuvre du Projet sera élaboré et approuvé au cours des négociations. Toute mise à jour du plan de passation des marchés sera soumise à l'approbation de la Banque mondiale. Le Bénéficiaire utilisera les outils de planification et de suivi de la passation de marchés en ligne de la Banque mondiale (STEP) pour élaborer, clarifier et mettre à jour ses plans de passation de marchés, et effectuer toutes les opérations de passation de marchés.

167. Toutes les entités adjudicatrices ainsi que les soumissionnaires et les prestataires de services, c'est-à-dire les fournisseurs, les entrepreneurs et les consultants, doivent respecter les normes éthiques les



plus strictes lors de la passation et de l'exécution des marchés financés dans le cadre du Projet, conformément au paragraphe 3.32 et à l'Annexe IV du Règlement sur la passation des marchés.

168. Lorsque la passation de marchés se fait sur le marché national, comme convenu dans le plan de passation de marchés, on peut utiliser les procédures de passation de marchés du pays conformément aux exigences énoncées ou mentionnées dans les paragraphes 5.3 à 5.6 relatifs aux procédures nationales de passation de marchés.
169. **Stratégie de passation des marchés du Projet pour promouvoir le développement (PPSD).** Le Bénéficiaire a élaboré une Stratégie de passation des marchés du Projet pour promouvoir le développement (PPSD) qui décrit comment les activités de passation de marchés soutiendront les opérations du Projet pour la réalisation de l'objectif de développement du Projet et fourniront un bon rapport qualité-prix. Une version révisée de la PPSD a été partagée avec la Banque le 4 mars 2020. La PPSD est en train d'être examinée par la Banque. La stratégie de passation des marchés est liée à la stratégie de mise en œuvre du Projet aux niveaux national, régional et international, ce qui permet de garantir un bon ordonnancement des activités. Elle tient compte des dispositifs institutionnels en matière de passation des marchés, des rôles et responsabilités, des seuils, des méthodes de passation des marchés, de l'examen préalable et des exigences relatives à l'exécution de la passation des marchés. Elle comprend par ailleurs une évaluation et une description détaillées de l'agence d'exécution chargée de la passation de marchés, ainsi que des capacités du gouvernement à effectuer la passation de marchés et à gérer la mise en œuvre des contrats, dans une structure de gouvernance et un cadre de responsabilité acceptables. Le bénéficiaire a également préparé un plan de passation des marchés qui résulte du PPSD et qui est en cours d'examen par la Banque
170. Le recrutement de fonctionnaires en tant que consultants individuels ou en tant que membres d'une équipe de cabinets d'experts-conseils se fera dans le respect des dispositions du paragraphe 3.23 d) des Règlements sur la passation des marchés.
171. Les contrats envisagés dans le cadre du Projet sont liés à l'élaboration d'études et de réformes visant à créer un environnement favorable aux infrastructures numériques et à l'inclusion financière numérique, au financement des activités de développement de la connectivité dans les zones rurales ne bénéficiant d'aucune forme de couverture des télécommunications et au financement des activités d'amélioration de l'accès aux services financiers numériques.
172. **Plan de passation des marchés.** Le bénéficiaire préparera un Plan de passation des marchés détaillé de 18 mois qui devra être convenu entre lui et la Banque à l'issue des négociations. Le Plan de passation des marchés sera mis à jour en accord avec l'Équipe de la Banque mondiale chaque année ou selon les besoins pour refléter les besoins réels de mise en œuvre du projet et les améliorations des capacités institutionnelles.
173. **Formation, ateliers, voyages d'étude et conférences.** Les activités de formation comprendront des ateliers et formations, en fonction des besoins individuels, ainsi que des besoins de groupe, une formation sur le terrain et le recrutement de consultants pour l'élaboration de supports de formation et la conduite de la formation. La sélection des consultants pour les services de formation suit les exigences de sélection des consultants ci-dessus. Toutes les activités relatives aux formations et aux ateliers (autres que les services d'experts-conseils) seront menées sur la base de Plans de travail/Plans de formation annuels approuvés qui définiront le cadre général des activités de formation au titre de l'année, y compris : a) le type de formation ou d'atelier ; b) le personnel à former ; c) les institutions qui assureront la formation et la raison de la sélection de cette institution ; d) la justification de la



formation, c'est-à-dire la manière dont elle conduirait à une performance et une mise en œuvre efficaces du projet et/ou du secteur ; e) la durée de la formation proposée ; et f) l'estimation du coût de la formation. Les rapports produits par les auditeurs, y compris l'attestation/le diplôme de fin de formation, seront fournis au Coordinateur du Projet, versés aux dossiers et partagés avec la Banque mondiale si nécessaire. Les Termes de référence détaillés des formations et ateliers, indiquant la nature de la formation/l'atelier, le nombre d'auditeurs/de participants, la durée, les jours/semaines/mois de travail, le calendrier et le coût estimé seront soumis à l'IDA pour examen et approbation avant le lancement du processus. Les méthodes de sélection seront tirées des exigences, du calendrier et des circonstances applicables aux activités. Après la formation, les bénéficiaires seront invités à soumettre un bref rapport indiquant les compétences acquises et la façon dont elles contribueront à améliorer leurs performances et à atteindre l'objectif du Projet.

174. Les coûts de fonctionnement financés par le Projet seront des dépenses additionnelles, encourues par l'UEP, le Comité de coordination technique, les Entités techniques, y compris leurs services décentralisés, sur la base des Plans de travail et budgets annuels approuvés par l'IDA, en vue de la mise en œuvre, de la gestion, du suivi et évaluation du Projet, y compris pour les coûts raisonnables des services publics et des fournitures, les frais bancaires, les communications, l'exploitation, l'entretien et l'assurance des véhicules, la location de bureaux, l'entretien des bâtiments et des équipements, les dépenses liées aux médias pour la sensibilisation du public, les voyages et la supervision, ainsi que les salaires du personnel contractuel et temporaire, sauf les salaires, honoraires et primes des agents de la fonction publique du bénéficiaire. Ces besoins de services seront satisfaits en recourant aux procédures de passation de marchés spécifiées dans le MEP accepté et approuvé par la Banque mondiale.
175. **Manuel de passation des marchés.** Les dispositions, rôles et responsabilités, les méthodes et exigences en matière de passation de marchés seront expliqués en détail dans le Manuel de passation des marchés, qui constituera une section du MEP. Un projet de MEP a été préparé par le bénéficiaire et est en cours d'examen par la Banque mondiale. La version finale devrait être approuvée dans les trois mois suivant la date d'entrée en vigueur.
176. **Méthodes de passation des marchés.** Le bénéficiaire utilisera les méthodes de passation des marchés et l'approche du marché conformément aux Règlements sur la passation des marchés. L'Approche du marché national ouvert est une procédure d'appel d'offres par mise en concurrence normalement utilisée pour les passations de marchés publics dans le pays du Bénéficiaire et l'on peut y recourir afin d'acquérir des biens ou services autres que des services d'experts-conseil, à condition qu'elle réponde aux exigences des paragraphes 5.3 à 5.6 des Règlements sur la passation des marchés (voir Tableau 11).



**Tableau 11 : Exigences et actions pour une passation des marchés par mise en concurrence au plan national**

| N° | Exigences   | Actions  |
|----|---|--|
| 1  | La demande d'offres/demande de propositions exigera que les Soumissionnaires/proposants présentant des offres/propositions présentent une acceptation signée au moment de l'appel d'offres pour être pris en compte dans tout contrat résultant, en confirmant l'application et le respect des Directives de la Banque mondiale sur la lutte contre la corruption, y compris, mais s'y limiter, le droit de sanction de la Banque mondiale ainsi que l'inspection et l'audit par la Banque. | Renforcer les dispositions connexes en tenant compte des aspects liés aux Directives de la Banque mondiale en matière de lutte contre la corruption (y compris, mais sans s'y limiter, le droit de sanction de la Banque mondiale et les droits d'inspection et d'audit de la Banque mondiale). Introduire un modèle de cette acceptation dans le dossier d'appel d'offres. Un modèle approuvé par la Banque mondiale sera fourni. |
| 2  | Contrats avec une répartition appropriée des responsabilités, des risques et des obligations.   | Mettre à jour et prendre en compte les nouveaux éléments requis (notamment pour renforcer les performances environnementales et sociales, la santé et la sécurité).  |
| 3  | Le droit que détient la Banque mondiale d'examiner les documents et activités de passation de marchés.  | L'exigence doit être incluse dans le dossier d'appel d'offres afin d'accorder à la Banque mondiale le droit d'examiner les documents et les activités de passation de marchés. L'Accord juridique peut également autoriser cette disposition.  |
| 4  | Un mécanisme efficace de règlement des plaintes.  | Aucun(e).  |
| 5  | La tenue d'archives sur le processus de passation des marchés.  | L'exigence doit être incluse dans le dossier d'appel d'offres et dans l'accord juridique. L'UEP doit préciser les modalités pratiques et la documentation appropriée à verser au Manuel de passation de marchés.   |

177. Les seuils pour les approches de marché et les méthodes de passation de marchés spécifiques ainsi que les exigences de la Banque mondiale en matière d'examen préalable sont également indiqués dans le tableau 12.

**Tableau 12 : Seuils pour les méthodes de passation des marchés, et examen préalable**

| Catégorie de dépenses   | Seuil de la valeur du contrat (C) * [\$EU] | Méthode de passation des marchés   | Contrats soumis à un Examen préalable /[\$EU] |
|---|--|--|---|
| Travaux   | $C \geq 5,000,000.00$                      | Approche du marché international par mise en concurrence ouverte et contrat direct | $\geq 10,000,000.00$                          |
|   | $200,000 < C < 5,000,000.00$               | Approche du marché national par mise en concurrence ouverte                        | Aucun   |
|   | $C \leq 200,000$                           | Demande de devis   |   |
| Biens, technologies de l'information et services autres que de conseil            | $C \geq 500,000$                           | Approche du marché international par mise en concurrence ouverte et contrat direct | $\geq 2,000,000.00$                           |
|   | $100,000 < C < 500,000$                    | Approche du marché national par mise en concurrence ouverte                        | Aucun   |
|   | $C \leq 100,000$                           | Demande de devis   | Aucun   |
| Liste restreinte nationale pour la sélection des cabinets d'experts-conseils      | $C < 100,000$                              | Pour les services d'experts-conseils   | Aucun   |
|   | $C \leq 200,000$                           | Pour la supervision de l'ingénierie et de la construction                          | Aucun   |
| Liste restreinte internationale pour la sélection des cabinets d'experts-conseils | $C \geq 100,000$                           | Pour services d'experts-conseils   | $\geq 1,000,000.00$                           |
|   | $C > 200,000$                              | Pour la supervision de l'ingénierie et de la construction                          | $\geq 1,000,000.00$                           |
| Sélection des consultants individuels   | Toutes les valeurs                         | Toutes les approches   | $\geq 300,000.00$                             |
| Contrats directs  | Toutes les valeurs                         |  | Comme convenu dans le PP                      |



| Catégorie de dépenses                 | Seuil de la valeur du contrat (C) * [\$EU] | Méthode de passation des marchés                                      | Contrats soumis à un Examen préalable /[\$EU] |
|---------------------------------------|--|---|---|
| Formations, ateliers, voyages d'étude | Toutes les valeurs                         | Sur la base du Plan de travail et du budgets annuels approuvés (PTBA) |   |

*Note : \*Ces seuils sont utilisés aux fins du Plan de passation de marchés initial pour les 18 premiers mois et pour le risque jugé élevé. Les seuils seront révisés périodiquement en fonction de la réévaluation des risques. Tous les marchés qui ne sont pas soumis à un examen préalable seront réexaminés a posteriori.*



178. **Notation du risque de passation de marchés.** Le risque de passation des marchés du Projet avant les mesures d'atténuation est **substantiel**. Ce risque peut être ramené à une note résiduelle « **Modérée** » si l'on considère la mise en œuvre réussie des mesures d'atténuation contenues dans le plan d'action présenté dans le tableau 13.

**Tableau 13 : Plan d'action pour le renforcement des capacités en matière de passation de marchés**

| No. | Risques clés   | Action d'atténuation   | Posée par                                    | Échéance   |
|-----|--|--|--|--|
| 1   | Absence d'un Manuel de procédures de passation des marchés basé sur la "Réglementation de la Banque mondiale en matière de passation des marchés pour les emprunteurs de l'IPF" datant de juillet 2016, révisée en novembre 2017 et en août 2018 | Élaborer un MEP relatif aux procédures comportant une section sur la passation de marchés détaillant toutes les procédures, instructions et orientations applicables pour la gestion des marchés, les documents types d'appel d'offres et les autres documents types à utiliser pour la passation de marchés. Le MEP décrira l'interaction entre les acteurs du projet responsables de la passation de marchés | UEP  | Avant l'entrée en vigueur du projet                                    |
| 2   | Le personnel impliqué dans le projet qui n'a peut-être pas une connaissance suffisante du NPF  | Organiser des ateliers sur le NPF pour former tout le personnel impliqué dans la passation des marchés du projet   | UEP / Banque mondiale                        | Tout au long de la durée de vie du projet                              |
| 3   | Les pratiques bureaucratiques et les contrôles inutiles peuvent entraîner des retards dans la passation des marchés, ce qui affecte la mise en œuvre des projets.  |  | UEP<br><br>ARMP                              | Tout au long de la mise en œuvre du projet                             |
| 4   | La passation de marchés dans des régions éloignées et non sécurisées ayant peu de soumissionnaires peut restreindre la concurrence et éventuellement accroître les prix et les risques de collusion  | Des formations pratiques continues sur la NPF pour le personnel clé identifié  | PIU  | Tout au long de la mise en œuvre du projet                             |
| 5   | Un mauvais classement qui peut entraîner la perte de documents   | Suivre de près et exercer un contrôle/qualité de tous les aspects du processus de passation de marchés, y compris l'évaluation, la sélection et l'attribution des marchés, conformément aux dispositions du manuel des marchés publics.  | PIU/ Spécialiste de la passation des marchés | Attendu dans les 6 mois suivant le début de la mise en œuvre du projet |



179. **Supervision de la passation des marchés.** Suite aux missions d'examen préalable et de soutien à la mise en œuvre effectuées par la Banque mondiale, il est recommandé d'effectuer au moins deux missions par an, une fois l'interdiction de voyager effectivement levée, avec au moins une visite sur le terrain pour effectuer un examen a posteriori des actions de passation de marchés.
180. **Passation des marchés après examen.** Les examens a posteriori peuvent être effectués soit par le personnel de la Banque mondiale, soit par des consultants engagés par la Banque mondiale. Ils peuvent également être effectués par des tiers tels que les institutions supérieures de contrôle des finances publiques, les autorités de réglementation des marchés, les cabinets conseils, les ONG et autres, selon des procédures acceptables par la Banque mondiale pour vérifier le respect des procédures de passation des marchés telles que définies dans les documents juridiques. Les examens a posteriori de la passation des marchés devraient couvrir au moins 10 % des contrats du portefeuille de la Banque mondiale qui n'ont pas fait l'objet d'un examen préalable au cours d'un exercice financier. L'échantillonnage est fondé sur les risques et tient compte (a) de la notation des risques liés à la passation des marchés des projets (le projet le plus risqué ayant un échantillon plus important) ; et (b) de la notation des risques liés aux contrats, afin de garantir que les contrats les plus risqués constituent une proportion plus élevée de l'échantillon. Les examens a posteriori contribuent à la notation globale des performances du projet en matière de passation de marchés sur la base de la notation de l'examen a posteriori et fournissent une base pour la mise à jour du risque lié à la passation de marchés du projet et du plan d'atténuation des risques.
181. **Dispositifs de supervision et de suivi de la passation de marchés.** Le MEP définira l'organisation interne du Projet et ses procédures de mise en œuvre. Il comprendra, entre autres, toutes les procédures pertinentes pour l'appel d'offres, la sélection des consultants et l'attribution des contrats. Les modalités de suivi du projet en termes de passation des marchés seront précisées. La documentation détaillée relative à la passation des marchés (à savoir la stratégie de passation des marchés du projet pour le développement) peut être référencée comme telle et versée aux archives du projet. Le plan détaillé de passation des marchés sur 18 mois a été convenu avec le bénéficiaire au cours des négociations et sera téléchargé sur le site web de la Banque mondiale.



## ANNEXE 6 : Mesures de sauvegardes

PAYS : Niger

Niger : Villages intelligents pour la croissance rurale et l'inclusion numérique

### Mesures de sauvegarde environnementale

182. Le cadre législatif du Niger comporte un décret relatif aux évaluations environnementales, qui garantit la prise en compte des considérations environnementales au niveau des projets. La responsabilité institutionnelle incombe au *Bureau national d'évaluation environnementale* (BNEE). La principale réglementation en matière d'évaluation environnementale au Niger se réfère à l'institutionnalisation des Études d'impact environnemental (janvier 1997), à la Loi n° 98-56 du 29 décembre 1998 portant loi-cadre sur la gestion de l'environnement ; à l'autorisation de l'Association professionnelle des études d'impact sur l'environnement au Niger aux fins de la réalisation de ses activités (avril 1999) ; à la procédure administrative d'évaluation d'impact comprenant la liste des activités soumises à l'évaluation d'impact et le contenu de l'étude d'impact environnemental. Le cadre juridique, et plus précisément la Loi sur l'environnement, consacre un chapitre entier à la participation du public, et les articles correspondants prévoient les moyens de cette participation. Conformément à cette loi, les institutions publiques et privées sont tenues, dans le cadre de leurs actions, de sensibiliser le public aux défis environnementaux. À cette fin, elles assurent une meilleure information des citoyens en vue de leur participation à la gestion environnementale.
183. L'Unité d'exécution du Projet a été créée avec le soutien du PCDS pendant la préparation et devrait être ancrée à l'ANSI, une fois qu'elle sera pleinement opérationnelle.
184. La dotation en personnel de l'UEP a déjà débuté et le coordinateur a été recruté. Le recrutement des autres membres du personnel est actuellement en cours. L'UEP disposera d'un spécialiste en sauvegarde environnementale qualifié à plein temps et d'un spécialiste du développement social à plein temps, tous les deux disposant des termes de référence satisfaisants pour la Banque mondiale. Ces deux experts auront des rôles et responsabilités visant à assurer la conformité du Projet avec les politiques de sauvegardes sociale et environnementale de la Banque mondiale, ainsi qu'avec les politiques environnementales et sociales du Niger. L'UEP et le BNEE travailleront en étroite collaboration avec les spécialistes en sauvegardes sociale et environnementale de la Banque mondiale pour assurer la vérification préalable, la conformité et le renforcement des capacités en matière de sauvegarde. En outre, les spécialistes en sauvegardes environnementales et les spécialistes en sauvegarde sociale de la Banque fourniront, tous deux, des conseils techniques supplémentaires à l'UEP par le biais de missions de supervision régulières et proactives et du renforcement des capacités techniques sur le terrain des spécialistes en sauvegarde environnementale et sociale. Le BNEE travaillera en étroite collaboration avec l'UEP, afin d'assurer le suivi et la supervision de la mise en œuvre de la gestion des risques environnementaux et sociaux, y compris les PGES du contractant et la consultation réelle des bénéficiaires. En étroite collaboration avec le BNEE, l'UEP veillera également à ce que les rapports de suivi et évaluation environnementale et sociale soient élaborés et soumis en temps opportun.

### Mesures de sauvegarde sociale

185. Un *Cadre de politique de réinstallation (CPR)* a été élaboré par le client et approuvé par la Banque le 4 décembre 2019. Le client n'a émis aucune objection quant à la divulgation publique le 9 décembre 2019. La divulgation dans le pays a été faite le 10 décembre et sur le site web de la BM le 11 décembre. Le CPR répond aux exigences de l'OP/BP



4.12 ainsi qu'aux lois et règlements nigériens en matière de réinstallation. Le CPR fournit des orientations claires sur la réduction au minimum de l'acquisition de terres et des déplacements économiques qui en découlent, l'indemnisation des personnes affectés par les projets, le rétablissement des moyens de subsistance, le règlement des griefs et la mise en œuvre d'activités par le truchement de Plans d'action de réinstallation (PAR) spécifiques à un lieu, selon les besoins. Le processus de réinstallation se veut inclusif, afin d'intégrer les groupes sociaux vulnérables et de garantir qu'ils reçoivent un traitement équitable. Les PAR seront à leur tour examinés et approuvés par la Banque et le gouvernement, puis seront rendus publics sur le site web de la Banque mondiale et dans le pays. Ils seront mis en œuvre avant le démarrage des travaux de génie civil. Par conséquent, le Projet garantira que le client dispose d'un budget pour les compensations.



**ANNEXE 7 : Contribution relatifs aux Engagements numériques au titre de l'IDA19**

**PAYS : Niger**

**Niger : Villages intelligents pour la croissance rurale et l'inclusion numérique**

| Thème IDA19                         | Espace   | Engagements politiques  | Contribution de l'action proposée  |
|-------------------------------------|--|---|--|
| Fragilité, conflit et violence      |  | Soutenir le renforcement de la capacité des clients dans 50 % des pays en situation de fragilité et de conflit de l'IDA à utiliser des outils numériques adaptés au terrain pour la collecte et l'analyse de données géomarquées ; et appliquer cette technologie pour améliorer la mise en œuvre et la coordination des projets. | Pour la collecte et l'analyse des données en temps réel, le Projet mettra en œuvre la méthode de géo-habilitation pour le suivi et la supervision (GEMS). L'UEP recrutera un membre du personnel formé aux GEMS afin de bénéficier de la vaste expérience acquise par le GEMS (au Niger, l'équipe GEMS a déjà formé 24 projets et le système est utilisé pour la planification des projets, le S&E et la cartographie du portefeuille).  |
| Gouvernance et institutions         | Fourniture de services publics   | Aider 10 pays de l'IDA à adopter des solutions GovTech universellement accessibles  |  |
| Emploi et transformation économique | Créer et se connecter aux marchés  | Engagements de l'IDA à combler l'écart des infrastructures numériques en atteignant un taux de pénétration du haut débit de 30 % dans au moins 20 pays de l'IDA sur le continent africain d'ici à 2023  | La Composante 2 (connectivité en zone rurale) du Projet contribuera à cet objectif en soutenant l'extension des infrastructures mobiles à haut débit (objectif final de 25 % de pénétration du haut débit mobile).   |
|                                     | Renforcement des capacités et mise en relation des travailleurs avec les emplois | 50 % des projets d'entrepreneuriat intégreront des services financiers numériques et/ou des éléments d'entrepreneuriat numérique - et veilleront à ce qu'ils tiennent compte des contraintes particulières auxquelles sont confrontées les femmes et/ou les personnes ayant un handicap   | La Composante 3 (inclusion financière numérique) soutiendra cet engagement, en particulier :<br><br>- Dans la Sous-composante 3.1 (Création de centres numériques et amélioration de l'écosystème financier numérique), Activité 3.1.2. (Programmes de campagnes de finances et d'alphabétisation numérique) financera des campagnes de finance et d'alphabétisation numérique et des programmes de protection des consommateurs, y compris avec des applications. Pour y parvenir, le Projet travaillera avec des ONG, des associations féminines et des leaders religieux et traditionnels, afin de lever les obstacles liés à la confiance, sociaux et culturels. Une attention particulière sera accordée au |



| Thème IDA19            | Espace   | Engagements politiques  | Contribution de l'action proposée  |
|------------------------|--|---|--|
|                        |  |   | développement de contenus pertinents pour les femmes.<br><br>- Dans la Sous-composante 3.2 (Numérisation des paiements et développement de nouveaux produits de technologie financière), Sous-composante, activité 3.2.3. (Promotion de nouveaux produits financiers numériques pour les exploitants agricoles et les femmes) soutiendra la promotion de nouveaux produits financiers numériques pour les exploitants agricoles et les femmes, en octroyant des subventions aux entreprises Fintech et aux startups par le biais d'un plan de compétition entre entreprise. Les subventions couvriront le financement de démarrage, les coûts de fonctionnement, les coûts de pilotage des nouvelles solutions numériques financières et non financières en faveur des femmes et les exploitants agricoles pendant deux ans. |
| Genre et développement | Éliminer les contraintes pour des emplois plus nombreux et de meilleure        | Au moins 60 % des opérations de financement de l'IDA19 pour le développement des compétences numériques favoriseront l'accès des femmes au travail en ligne   |  |
|                        | Surmonter les obstacles à la propriété et au contrôle des biens par les femmes | Toutes les opérations de financement de l'IDA19 pour le développement numérique soutiendront l'accès accru des femmes aux services de TIC et prendront des mesures pour accroître l'utilisation des services par les femmes | Outre l'Activité 3.1.2. et l'Activité 3.2.3. décrites ci-dessus, la Composante 1 (Environnement favorable) ainsi que l'Activité 1.3 (Assistance technique pour accroître l'efficacité du fonds d'accès universel (FAU) et pour élaborer une Stratégie nationale d'égalité numérique) élaborera une Stratégie nationale d'égalité numérique pour fournir un diagnostic des écarts entre les sexes dans le domaine numérique et des écarts d'accessibilité pour d'autres populations vulnérables (telles que les personnes âgées et celles vivant avec un handicap), assortie de recommandations réalisables qui éclaireront les responsables de l'élaboration des politiques et   |



| Thème IDA19 | Espace | Engagements politiques | Contribution de l'action proposée  |
|-------------|--------|------------------------|--|
|             |        |                        | <p>soutiendront la mise en œuvre ultérieure des composantes du Projet.</p> <p>Globalement, la Composante 2 (Connectivité en zone rurale) a pour objectif final d'atteindre un taux de pénétration du haut débit mobile (3G et plus) de 25 % chez les femmes, et la Composante 3 (Inclusion financière numérique) a pour objectif final de fournir un compte de mobile money à 35 % des femmes adultes.</p> |